

● **David Shaw est surpris et heureux**

● **Nordiques: les objectifs atteints**

● **Premiers choix: Shaw, Paul Gillis et Mario Gosselin**

Tous les détails, pages C-1, C-2 et C-3



Le directeur-gérant Maurice Fillon et l'entraîneur Michel Bergeron en compagnie de leur premier choix, David Shaw.

## ECONOMIE

**La Caisse de dépôt divulguera ses intérêts**

page D-3



détails, page D-2



# LE SOLEIL



86e année, no 138  
56 pages 4 cahiers

DERNIÈRE ÉDITION

QUÉBEC, JEUDI 10 JUIN 1982

• Livraison à domicile (6 jours) \$2.00 •  
Iles de la Madeleine-Gaspé-Percé-Abitibi 50¢ Québec 30¢

## Enseignement religieux

### Le Comité catholique donne le feu vert à la liberté de choix

par Damien GAGNON

Tous les élèves des écoles primaires et secondaires du Québec auront la liberté de choix entre l'enseignement religieux et l'enseignement moral en septembre 1985.

Toutefois, cette mesure pourra s'appliquer, de façon facultative, en septembre 1983.

Ainsi en a décidé le Comité catholique du Conseil supérieur de l'éducation qui a le pouvoir de décision en matière d'enseignement religieux dans les écoles catholiques du Québec.

Cette décision du Comité catholique entraîne la modification de certains articles du règlement concernant les écoles reconnues comme catholiques. Les nouveaux articles du règlement du Comité catholique donnant suite à cette proposition pourraient être en vigueur dès septembre 1982.

Actuellement, tous les élèves sont soumis à l'enseignement religieux à moins que les parents signent une demande d'exemption.

Le Comité catholique en rendant publique sa décision hier, précise que le régime d'exemption ne répond plus aux besoins actuels et que la liberté de choix, tout en étant souhaitable dans le contexte présent, n'est pas incompatible avec le statut d'école catholique.

Bien plus, le comité considère que le choix entre l'enseignement religieux catholique et l'enseignement moral peut insuffler un dynamisme nouveau à l'école reconnue comme catholique, dans la mesure où il permet aux divers intervenants, soit les autorités scolaires, les parents, les enseignants et les communautés chrétiennes de prendre leurs responsabilités propres et de les assumer pleinement.



Les mains en l'air, des suspects palestiniens sont mis en rang par les soldats israéliens à la suite d'une attaque sur un camp de réfugiés palestiniens près de Tyr, dans le sud du Liban.

## Israël attaque Beyrouth

BEYROUTH (d'après l'AFP, UPI, AP et NYTNS) — La périphérie de Beyrouth est soumise, depuis ce matin, à un intense bombardement israélien par air et par mer en prévision d'un assaut qui devait être déclenché, "d'ici quelques heures", contre la capitale libanaise.

L'armée israélienne a annoncé par tracts lancés par avion au-dessus de Beyrouth, ce matin, qu'elle était décidée à prendre la capitale. Elle demande dans ces tracts adressés au commandant des forces syriennes qui se trouvent dans la capitale de l'évacuer au cours des prochaines heures.

On assiste parallèlement à une mobilisation diplomatique marquée notamment par la venue probable

du secrétaire d'Etat américain Alexander Haig, vendredi, à Jérusalem, et de l'arrivée, aujourd'hui, à Bonn du ministre saoudien des Affaires étrangères. Entre-temps, le premier ministre israélien recevait un message urgent du président des Etats-Unis, Ronald Reagan, le sommant de mettre fin immédiatement aux hostilités au Liban.

Les forces israéliennes se sont emparées hier des dernières places fortes de la guérilla palestinienne à l'extérieur de Beyrouth et se sont rendues jusqu'à moins de dix ki-

Voir A-2, LIBAN

Autres textes en page B-1

## \$170 millions pour stimuler l'emploi

par Michel DAVID

Le ministre d'Etat au développement économique, M. Bernard Landry, a annoncé ce matin une série de mesures évaluées à \$170 millions, dont \$100 millions de nouveaux crédits, pour stimuler la création d'emplois et venir en aide à l'entreprise québécoise.

Une somme de \$42 millions sera répartie entre les différents ministères pour la création de 12,400 emplois d'une durée de 4 à 6 mois, dont \$17 millions seront réservés à des clientèles particulières: étudiants, handicapés, garderies, etc.

Un deuxième bloc de mesures vise l'aide à l'entreprise. Outre le programme de garantie de prêt pour les PME et le plan de relance de la construction domiciliaire, qui ont déjà été annoncés, \$28 millions seront consacrés à la mise en oeuvre de certaines mesures contenues dans le document "Le virage technologique".

Les sociétés d'Etat seront également mises à contribution. Hydro-Québec et la Société de développement de la baie James consacreront \$19.2 millions à l'accélération des travaux hydro-électriques, tandis que la Caisse de

dépôt investira \$40 millions dans le capital-action des entreprises québécoises.

Selon le ministre Landry, ces mesures devraient générer des activités économiques de l'ordre de \$700 millions et permettre de sauvegarder plusieurs dizaines de milliers d'emplois d'ici la fin de l'année financière 1982-83. M. Landry a également indiqué qu'un budget supplémentaire devrait être déposé pour dégager les \$100 millions de nouveaux crédits annoncés ce matin à l'exception d'une réserve déjà prévue mais non allouée de \$25 millions.



M. Bernard LANDRY

## Virus à St-François d'Assise

par Roger BELLEFEUILLE

Le milieu hospitalier, c'est connu, fourmille de microbes et de virus. Or, l'hôpital Saint-François d'Assise, à Québec, est aux prises, depuis quelques mois, avec l'un d'entre eux qui est particulièrement actif. Il s'agit du cytomégalovirus qui a frappé jusqu'ici une quarantaine d'employés de cet établissement, en plus de "deux ou trois autres personnes de l'extérieur".

Le cytomégalovirus est déjà connu, mais il est difficile à diagnostiquer à l'examen ordinaire. Il est souvent associé à la mononucléose, à cause de la parenté des symptômes, dont un état de grande fatigue.

Joint par LE SOLEIL, ni la direction des maladies épidémiologiques au ministère des Affaires sociales, ni le département de santé communautaire de Saint-Sacrement, dont le territoire englobe Saint-François d'Assise, n'étaient au courant de la prévalence de ce virus. Celui-ci n'apparaît pas sur la liste des maladies à déclaration obligatoire.

De son côté, le Dr Guy Drouin, directeur des services professionnels à Saint-François d'Assise, a précisé au SOLEIL qu'il ne s'agit aucunement d'une épidémie. Toutefois, la multiplication des cas d'employés présentant des symptômes de grande fatigue a amené le département de microbiologie de l'hôpital à faire une investigation plus poussée. D'où le dépistage du cytomégalovirus.

Le transporteur le plus commun de ce virus sont les gouttelettes de salive.

A moins d'imposer le port obligatoire de masques, il n'existerait pas de mesures préventives connues, sinon une bonne hygiène de vie — alimentation saine, repos suffisant, exercice, etc. — qui créent en quelque sorte des conditions naturelles d'immunité.

Quant au traitement, le repos absolu est recommandé.

A Saint-François d'Assise, la phase endémique de la propagation de ce virus remonte à environ un mois, moment où 35 employés étaient atteints. Depuis lors, il serait en régression, seulement une dizaine de cas nouveaux ayant été dépistés depuis trois semaines.

## sommaire

| Annonces classées             |            |
|-------------------------------|------------|
| Arts et spectacles            | D-6 à D-18 |
| Bandes dessinées              | C-4        |
| Bridge                        | D-17       |
| Carrières et professions      | D-5        |
| Décès                         | D-19       |
| Economie-finances             | D-2 à D-4  |
| Editorial                     | A-4        |
| Feuilleton                    | B-2        |
| Horoscope                     | D-17       |
| Information régionale         |            |
| Loteries                      | A-2        |
| Marc Lestage                  | B-4        |
| Monde B-1 à B-7 et D-1 à D-20 |            |
| Mot mystère                   | D-6        |
| Mots croisés                  | D-15       |
| Où aller à Québec             | B-4        |
| Page des lecteurs             | A-6        |
| Page documentaire             | A-5        |
| Patron                        | D-16       |
| Sport                         | C-1 à C-8  |
| Télévision                    | B-2        |

## météo

Ensoleillé avec quelques passages nuageux à Québec et dans l'Est, aujourd'hui. Minimum de 6 et maximum de 28. Demain, beau.

détails, page D-6

## Epiciers unis — Métro-Richelieu et les magasins Coop s'associent

par Héliane BARIL

Le mouvement de regroupement des détaillants en alimentation du Québec n'est pas terminé: le Groupe Epiciers unis — Métro-Richelieu et la Fédération des magasins Coop ont annoncé hier la conclusion d'une entente qui devrait déboucher prochainement sur l'association des deux chaînes.

Si elle se réalise, l'association propulsera le nouveau regroupement en tête des détaillants en alimentation du Québec, sur un pied d'égalité avec Provigo quant au chiffre d'affaires.

Avec des revenus bruts de \$2.3 milliards, Provigo est actuellement le meneur dans ce secteur. Le groupe des Epiciers unis — Métro-Richelieu, dont la fusion vient tout juste d'être concrétisée, réunit 900 marchands dont le chiffre d'affaires atteint quelque \$1.8 milliard.

Pour sa part, la Fédération des magasins Coop regroupe 220 coopératives locales dont les revenus bruts annuels sont estimés à \$425 millions.

Le porte-parole de la Fédération des magasins Coop, M. Gaston Dubé, a indiqué au SOLEIL que l'entente conclue hier vise essentiellement à regrouper des services et à mettre en commun le pouvoir d'achat des deux chaînes.

Ainsi les deux conseils d'administration sont convenus de mettre sur pied un groupe de travail conjoint qui déterminera les modalités de l'association.

Elle devrait permettre, par exemple, au groupe Epiciers unis — Métro-Richelieu de jouer le rôle de grossiste pour la Fédération des magasins

Coop. Dans les secteurs des viandes et des fruits et légumes, où la fédération n'a pas de centre de production et de distribution, les divisions Boeuf Mérite et Jardin Mérite du groupe Epiciers unis — Métro-Richelieu pourraient mettre leur expertise au service des magasins Coop-Cooprix.

### Rien n'est changé

Pour les 220 coopératives locales, qui forment la Fédération des magasins Coop, l'association avec Epiciers unis — Métro-Richelieu ne changera rien, a assuré M. Dubé. La mise en commun de services avec le deuxième grand de l'alimentation au Québec et les économies qui en résulteront seront toutefois bénéfiques pour la fédération, actuellement aux prises avec des difficultés financières.

Le dernier exercice financier de la

fédération s'est conclu par un déficit de quelque \$6.7 millions. Selon son porte-parole, le plan de redressement, amorcé par la vente ou la fermeture des quatre anciens Dominion achetés par la fédération et la fermeture des coopératives locales déficitaires, comme le Cooprix des Galeries de la Capitale, ne sera en rien modifié par l'éventuelle association avec Epiciers unis — Métro-Richelieu.

Aussi, les négociations avec le Mouvement Desjardins et la Société de développement coopératif se poursuivront toujours dans le but d'obtenir une somme de \$8.5 millions, somme qui pourrait régler les problèmes de financement à long terme de la Fédération des magasins Coop.

L'entente signée hier prévoit enfin que chacune des parties conservera ses particularités si l'étude du groupe de travail s'avère concluante.

# Les résidents et internes songent aussi à la grève

par Roger BELLEFLEU

La pression monte chez les médecins résidents et internes de la pro-

vince. Au point qu'ils envisagent à leur tour de déclencher une grève générale pour forcer le gouvernement

à révoquer le décret annoncé lundi par le ministre des Affaires sociales, M. Pierre-Marc Johnson. Cette décision unilatérale, faite d'un accord à la table de négociation avec les fédérations médicales, impose un tarif de 70 pour 100 aux nouveaux diplômés s'installant en régions urbaines.

Ce mandat de débrayage a été accordé hier soir, lors d'une assemblée "extraordinaire" de l'Association des

médecins résidents et internes de Québec, au pavillon Vandy de la faculté de médecine de Laval. Des réunions semblables se sont également tenues à Montréal et Sherbrooke.

Ces syndicats sont chapeautés par la Fédération des médecins résidents et internes du Québec (FMR-RIQ) qui compte quelque 1,800 membres.

Ce n'est toutefois que jeudi prochain, à l'occasion d'une assemblée générale, que les modalités de ce man-

dat de grève, s'il est maintenu, seront discutées.

Le syndicat de Québec compte quelque 350 membres, mais seulement 70 environ étaient au rendez-vous hier soir. Un certain nombre était cependant de garde dans les hôpitaux universitaires où ils poursuivent leur formation dans une spécialité ou la terminent comme futurs omnipraticiens.

Une grève de leur part, selon le président local, le Dr Pascal Labrecque, résident en anesthésie-réanimation à l'Hôtel-Dieu de Québec, pourrait signifier, après quelques jours, un ralentissement de l'activité hospitalière. Ils continueraient d'assurer la garde le soir, la nuit et les fins de semaine, mais seraient absents durant le jour. Ce qui aurait pour effet aussi d'alourdir la charge de travail de leurs patrons, ces aînés qui leur servent de mentors.

## Ulcérés et déçus

Ulcérés contre le gouvernement, les résidents et internes sont par contre déçus de l'attitude des fédérations d'omnipraticiens et de spécialistes. Ils trouvent, selon les propos entendus hier et à d'autres occasions, que leurs aînés défendent un peu trop timidement leur cause. Aussi, ont-ils arrêté un certain nombre de moyens pour faire connaître leur désenchantement.

Demain, les omnipraticiens tiendront deux assemblées monstres, à Québec et à Montréal, pour faire le

bilan de la négociation et celui des moyens de pression appliqués jusqu'ici. Les résidents et internes comptent bien être au rendez-vous pour faire sentir leur présence et réclamer qu'on s'occupe davantage d'eux.

Ils inviteront par ailleurs leurs "patrons", surtout des spécialistes, à leur accorder par écrit, leur appui, afin de comparer l'attitude individuelle de ces derniers avec les messages officiels de la Fédération des médecins spécialistes (FMSQ).

Le 17 juin, ils sont tous conviés à une soirée de "réflexion" au Centre Paul-Sauvé, dans la métropole. Cette cogitation collective doit porter sur l'examen des meilleures structures syndicales susceptibles de mieux représenter les intérêts des jeunes médecins. Il s'agit d'un autre avertissement à leurs aînés.

## Coincidence

Coincidence ou pas, la Fédération des médecins spécialistes émettait en début de soirée, hier, un communiqué réclamant du gouvernement le "retrait" du décret annoncé lundi et publié hier dans la Gazette officielle.

La FMSQ propose en retour la négociation de mesures uniquement incitatives pour mieux répartir les effectifs médicaux sur le territoire du Québec. Des mesures qui auraient une durée de trois ans. Si elles s'avéraient insuffisantes pour encourager le peuplement médical des régions éloignées, l'organisme syndical reconnaîtrait alors la légitimité du gouvernement d'imposer par décret des mesures desincitatives.

De son côté, la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ) convie ses membres à deux assemblées, demain, à Québec et à Montréal.

Les généralistes aviseront alors de moyens plus "agressifs" de contestation, dont des arrêts de travail de durée illimitée, sous réserve cependant d'assurer les services essentiels.

## le mot du jour

### En place

Une personne qui conduit un spectateur à sa place ou qui indique à une personne la place qu'elle doit occuper est un placier et non pas un placier. Un placier est un représentant de commerce.

Pierre BELLEAU

## LIBAN

(Suite de la première page)

l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), dans le centre de la capitale libanaise prise de panique. Israël affirme avoir détruit toutes les batteries de missiles syriens dans l'est du Liban et avoir abattu 23 avions syriens au cours de terribles combats aériens.

L'aviation israélienne a bombardé ce matin les dunes près de l'aéroport international de Beyrouth, de même que les camps de réfugiés palestiniens avoisinants. Des sources palestiniennes ont affirmé que les troupes israéliennes avaient tenté de se poser sur l'aéroport.

Par ailleurs, les forces israéliennes ont effectué tôt ce matin une nouvelle tentative de débarquement sur le littoral libanais à Khalde, à quatre kilomètres au sud de Beyrouth, affirme l'agence d'information Wafa.

Cette tentative a été mise en échec, a précisé l'agence. Elle avait été précédée d'un intense pilonnage de la région de Khalde par les vedettes israéliennes. Une première tentative de débarquement avait été mise en échec au même endroit hier après-midi. Deux chars amphibies israéliens avaient été détruits et leurs occupants tués.

### Duels syro-israéliens

D'autre part, le bombardement d'un faubourg de Damas, en Syrie, hier après-midi par l'aviation israélienne, faisant huit morts et 47 blessés, est intervenu après une journée de violents affrontements aériens et de duels d'artillerie syro-israéliens dans la plaine de la Bekaa et la montagne libanaise du Chouf.

A Jérusalem, le porte-parole militaire a catégoriquement démenti que des avions israéliens aient bombardé la périphérie de Damas, qualifiant l'information publiée par l'agence de presse syrienne Sana de "mensongère".

Cependant, toute la journée d'hier, la Syrie a renforcé son dispositif de défense en acheminant des renforts en hommes et en matériel vers la région de Mdeirej (28 km à l'est de Beyrouth) pour s'opposer à la poussée des blindés israéliens dans la montagne libanaise du Chouf et les empêcher de prendre possession de cette même localité de Mdeirej, point stratégique qui commande l'accès de la route internationale Beyrouth-Damas.

La Syrie a à plusieurs reprises indiqué qu'elle n'accepterait pas de retirer ses bases de missiles SAM-6.

La destruction hier par l'aviation israélienne de ces rampes de missiles pourrait être considérée par la Syrie comme un "casus belli".

Ainsi, la Syrie et Israël sont-ils "techniquement" en guerre, estiment les observateurs à Beyrouth.

Pour le ministre israélien de la Défense, M. Ariel Sharon, la destruction des batteries de missiles constitue un "tournant décisif" dans les opérations militaires en cours. "Nous pouvons maintenant combattre les terroristes (les Palestiniens) qui agissaient sous la protection des missiles syriens", a ajouté le ministre.

Dans le premier bilan des opérations depuis le début de l'offensive israélienne, dimanche dernier, le responsable des services de renseignements militaires de l'OLP a fait état hier de 8,000 morts, blessés et disparus au Liban. Hier matin, les forces israéliennes occupaient environ un quart du territoire libanais.

De nouveaux rappels de réserves ont été annoncés hier dans la presse israélienne et, bien que leur importance n'ait pas été indiquée, la presse fait état d'effectifs considérables destinés à renforcer les unités déployées sur le Golan annexé en prévision d'une éventuelle confrontation armée sur grande échelle avec la Syrie.

### Beyrouth se prépare

Beyrouth attend de pied ferme les Israéliens: les défenseurs de la ville n'ont pas arrêté, tout au long de la nuit dernière, de se préparer et de s'organiser en vue d'"accueillir" les envahisseurs. La population, elle, retient son souffle et tend l'oreille pour savoir si la canonnade se rapproche.

Toutes les organisations palestiniennes et progressistes libanaises ont décrété l'état d'alerte générale dans leurs rangs. Toute la nuit, les miliciens ont été chargés, qui sur des jeeps, qui à bord de camionnettes et qui dans des voitures de tourisme camouflées à l'aide de branchages, et transportés vers les différents points du futur "front".

Les miliciens sont tendus. Ils sont déterminés. L'humiliation est trop grande pour eux de laisser les Israéliens entrer dans leur capitale. Rien n'arrive à tromper leur vigilance. Au moindre mouvement des vedettes israéliennes, même à l'horizon, ils tirent, pour les empêcher d'avancer.

## Le metteur en scène Fassbinder est trouvé mort

MUNICH (AP) — Le metteur en scène allemand Rainer Werner Fassbinder a été découvert mort, ce matin, dans sa résidence munichoise.

Selon la police, le réalisateur gisait dans son lit et son corps a été découvert par une amie. Mais il n'y a aucune indication sur la cause ni l'heure de sa mort. "Vraiment nous ne pouvons rien dire d'autre", a dit un policier.

Fassbinder, qui avait 36 ans, était l'un des metteurs en scène allemands les plus talentueux et sans doute le plus prolifique, ayant toujours en tête trois à quatre sujets de film par an.

Son dernier film "Le désir de Veronika Voss", l'histoire tragique d'une ancienne star de film nazi qui se drogue à la morphine, avait remporté l'"Ours d'or" du festival cinématographique de Berlin en mars et comme de nombreuses autres œuvres de Fassbinder, avait été applaudie pour sa perfection technique et sa photographie.

Fassbinder bien que connu du public allemand, choquait fréquemment l'opinion d'outre-Rhin pour son homosexualité affichée et ses manières d'ours mal léché.

Mais les bizarreries et brusqueries du metteur en scène semblaient venir du rejet qu'il avait d'abord dû essayer dans son travail de la part de l'establishment cinématographique. Et Fassbinder n'avait jamais pardonné aux Allemands d'avoir refusé de l'admettre à la prestigieuse Académie cinématographique berlinoise quand il avait une vingtaine d'années.

Contrastant avec son comportement physique, ses films révélaient une sensibilité profonde et une rare finesse de sentiments. Selon Harry Baer, un ami de longue date, ses œuvres montraient "le prix qu'on doit toujours payer pour les sentiments".

Fils d'un médecin et d'une comédienne, Fassbinder avait abandonné ses études avant de passer le baccalauréat et il réalisait son premier film à 19 ans, un court métrage de 10 minutes, suivi d'un autre à l'âge de 20 ans.

## Dali perd son épouse

GERONE (AFP) — Gala Dali, épouse et muse de Salvador Dali, est morte, aujourd'hui, à l'âge de 89 ans, a annoncé la famille Dali.

Le vieux maître catalan, lui-même très diminué physiquement depuis quelques années, se trouvait au chevet de sa femme lors de son décès, à leur domicile de Port Lligat (province de Gerone). Une fille de la défunte, née de son précédent mariage avec le poète français Paul Eluard, était également au chevet de la mourante.

Gala — Elena Diakonoff, de son nom de jeune fille — était entrée dans le coma hier soir, et ses proches affirmaient ce matin qu'elle "s'éteignait tout doucement". L'état de santé de l'épouse de Dali s'était aggravé le mois dernier à la suite de deux opérations, l'une pour une fracture du col du fémur et l'autre à la vésicule biliaire.

## La BOURSE

MONTREAL (PC) — Légère baisse des cours, ce jeudi, à l'ouverture de la Bourse de Montréal.

Inco Ltd perdait 1/4 à \$11 1/2, Noranda 1/4 à \$13 1/2 et Banque de Commerce 1/4 à \$19 1/2. Gulf gagnait 1/4 à \$13, tandis que Bell Canada demeurait inchangée à \$19 1/2 ainsi que Banque Royale à \$20 1/2.

### A Toronto

Baisse modérée des cours et peu d'activité, ce jeudi, à l'ouverture de la Bourse de Toronto.

L'indice composé reculait de 5,08 points à 1432,11.

### LA QUOTIDIENNE

(Tirage de mercredi)

7-6-3

LOTO-SELECT

3-7-5-2

Informations: 643-8990

## Autobus et métro sans frais

MONTREAL (PC) — Le jour trois de la contestation, à la CTCUM, ne déplaira certainement pas aux usagers du métro et des autobus de la Communauté urbaine de Montréal.

Si la première journée a vu les rames de métro paralysées et la seconde les autobus demeurer au garage, la troisième (aujourd'hui) verra tout le matériel roulant de la CTCUM desservir les usagers.

En plus, au plus grand bénéfice des passagers, les chauffeurs d'autobus et préposés aux kiosques de perception du métro "n'exerceront aucune pression auprès des usagers qui oublieront de payer leur dû".

Les dirigeants syndicaux de la CTCUM se sont défendus hier d'avoir passé le mot d'ordre à leurs cotisants de laisser le péage "à la discrétion des passagers."



valeur exceptionnelle

L'ENSEMBLE TEE-SHIRT 24.95

au travail ou en fin de semaine... tout frais, tout léger. le pull à encolure bateau en léger tricot coton et polyester et sa jupe toute simple, beige ou vert tilleul. p.m.g. rég. 37.00

ci-contre, illustré avec ceinture, rayon des accessoires



grand spécial

PANTALONS D'ÉTÉ 29.95

rég. jusqu'à \$60.

avec ou sans pli à la taille. tout coton, coton polyester, toile. Nous les aimons portés avec un tee-shirt, encolure bateau, manches « dolman », noir, beige, blanc, marine, rouge... 6 à 16.



achat spécial

LES MAILLOTS COTON/LYCRA

rég. jusqu'à \$28. 19.99

bikini fin rayé, haut coulant, cordons unis, rose et royal. 8 à 14. non illustré, maillots une pièce, échancrés au dos, bretelles croisées. lisérés fin rayé ou unis, rose et royal. 8 à 14.

la maison  
**Simons**  
place ste-foy, place de l'hôtel de ville, les galeries de la capitale

la maison  
**Simons**  
place ste-foy, place de l'hôtel de ville, les galeries de la capitale

la maison  
**Simons**  
place ste-foy, place de l'hôtel de ville, les galeries de la capitale



Parents et enfants ont manifesté ensemble, hier, devant le centre hospitalier Chauveau.



MM. Claude Juneau, médecin, Gilles Daoust, président du conseil d'administration et Marcel Martineau, président du comité contre la fermeture des lits de pédiatrie à Chauveau.

## Centre hospitalier Chauveau

# Abandon de 10 lits en pédiatrie contesté

**par Roger BELLEFEUILLE**

Un vent d'opposition souffle sur Loretteville concernant le projet d'abandonner 10 lits de pédiatrie de l'hôpital de l'endroit, le centre hospitalier Chauveau.

Pour le maire de cette municipalité, M. Jean-Marie Beaulieu, le Conseil régional de la santé et des

services sociaux (CRSSS), instigateur de cette amputation, ne doit pas prendre les citoyens pour des "imbéciles", en voulant dégarner les plus petits pour donner aux plus gros. Avec virulence, le premier magistrat de cette localité dénonce le manque de consultation de l'organisme régional. "S'il veut éviter la guerre, il devra apprendre à sortir de sa tour d'ivoire."

Le maire de Loretteville intervenait, hier, à l'occasion d'une conférence de presse destinée à dénoncer publiquement ce projet. Cette rencontre avait été convoquée par le "Comité pour le maintien des soins de l'enfant au centre hospitalier Chau-

veau", dont le président est M. Marcel Martineau, citoyen et membre du conseil d'administration de l'hôpital. Pendant ce temps, à l'extérieur, les abords de l'hôpital avaient pris l'allure d'un véritable terrain de jeux. Une cinquantaine de mère de famille,

pancarte d'une main et bambin de l'autre, proclamaient, entre autres slogans, qu'il est plus facile de "couper chez les enfants, parce qu'ils ne parlent pas".

### Non à Québec

Le centre hospitalier Chauveau, qui compte à l'heure actuelle une capacité de 121 lits, estime desservir un bassin de population d'environ 80,000 habitants, couvrant entre autres secteurs la base de Valcartier, et accueillant des patients de Saint-Raymond de Portneuf.

Pour les porte-parole du comité, dont le Dr Claude Juneau, l'un des 42 omnipraticiens de Chauveau, il s'agit d'une population relativement jeune, si l'on tient compte des 20,000 consultations externes pour des enfants de 12 ans et moins par année. En outre, au cours de la dernière année, le service d'obstétrique a accueilli 1,017 nouveau-nés. En 1981-1982, 557 enfants ont été hospitalisés, dont 67 pour 100 des maladies des voies respiratoires ou de l'appareil digestif.

L'hôpital, qui dans le cadre des compressions budgétaires a déjà fermé son département de pédiatrie, ne cote plus depuis décembre que 10 lits pour enfants.

Aux yeux du comité, l'élimination de ces lits modifierait sensiblement l'ensemble des soins de médecine familiale et générale qui caractérise ce petit établissement.

Pour ce qui est des économies, des doutes se font jour. L'estimation du CRSSS serait d'environ \$200,000. Toutefois, l'hospitalisation à Chauveau coûte en moyenne \$170 par jour par patient, cependant qu'à Saint-François-d'Assise, à titre comparatif, il est de \$242.

En outre, selon le comité, il en coûterait beaucoup plus cher aux parents pour aller visiter leurs enfants dans un hôpital du centre de Québec.

### Une rationalisation

Une pétition est par ailleurs en cours dans la population pour contrer ce projet de fermeture de lits. Celle-ci comptait hier plus de 15,500 signatures. En outre la municipalité de Loretteville et celle de Shannon viennent aussi d'adopter des résolutions dans le même sens. Celles-ci sont adressées au ministre des Affaires sociales, M. Pierre-Marc Johnson, ainsi qu'aux députés de Chauveau, Charlesbourg et La Peltre et Portneuf. En commission parlementaire, la semaine dernière, le ministre des Affaires sociales a indiqué qu'aucune

décision n'avait encore été prise dans ce dossier.

Celui-ci chemine depuis plusieurs années déjà. Les plus récentes propositions sont de fermer les lits de pédiatrie de Chauveau et de Jeffery Hale, puis de regrouper le plus grand nombre dans un centre hospitalier de Québec non encore officiellement désigné. Selon une hypothèse déjà avancée, il s'agirait de Saint-François-d'Assise.

Ces manifestations populaires risquent de devenir familières dans le paysage québécois, compte tenu des nombreux projets de fusions d'établissements, de regroupements de services, de mises en commun de ressources qui agitent le réseau des affaires sociales en pleine cure d'amaigrissement budgétaire.

## Un anthropologue découvre les plus vieilles sculptures

(D'après UPC) — Un anthropologue de l'université de Winnipeg a révélé hier avoir découvert des pierres sculptées, d'après lui, au moins 3,000 ans avant Jésus-Christ. Il s'agirait des objets les plus anciens en Amérique du Nord.

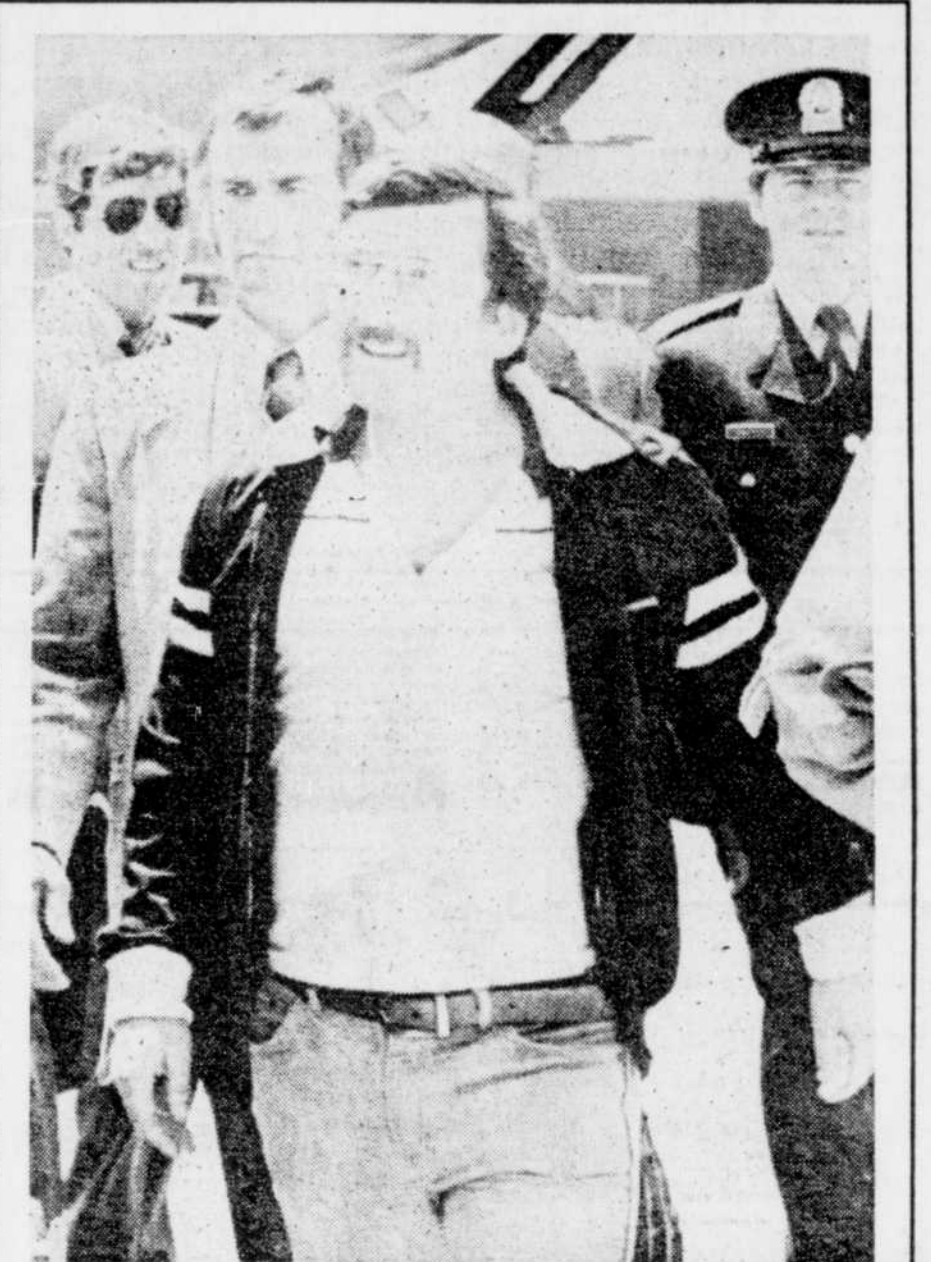
Des images d'animaux, d'insectes, d'humains ou de personnages mythiques ont été sculptées dans la pierre le long de la rive dans la baie de Clearwater, à quelque 15 kilomètres à l'est de la frontière entre le Manitoba et l'Ontario. Le professeur Jack Steinbring a indiqué que ces sculptures d'il y a 5,000 ans sont l'oeuvre des ancêtres des Ojibway et des Cris.

"Ils étaient regroupés en grande

familles sans constituer des tribus. Ils revenaient à cet endroit de génération en génération."

D'après l'anthropologue, les sculptures montrant des humains avec des ailes confirment que les premiers habitants du nord-ouest ontarien croyaient que l'homme pouvait être transformé en d'autres êtres avec l'aide de pouvoirs surnaturels.

Bien que toutes les pierres découvertes sur le bord de ce lac isolé n'aient pas toutes été identifiées, il semble que quelques-unes représentent des bisons, des coyotes, des loups ou des oiseaux mythiques comme on en retrouve dans l'art indien moderne.



**Langlois est revenu**  
L'ex-feliste Yves Langlois a débarqué, hier, à l'aéroport international de Mirabel, détenu et souriant, après un exil de 12 ans. A sa descente du Boeing 747 d'Air Canada, Langlois, escorté par la Sûreté du Québec, s'est écrié: "Je suis heureux d'être ici". Des accusations seront portées contre lui aujourd'hui.

## Enquête sur les disques subliminaux demandée

OTTAWA (d'après UPC et PC) — Le gouvernement fédéral devrait enquêter sur le nombre impressionnant de disques de musique rock qui contiennent des messages subliminaux sur Satan, le sexe et la drogue, a demandé expressément un député libéral aux Communes, M. Jack Burghardt.

Le député a affirmé hier qu'une cinquantaine de disques des groupes rock les mieux connus présentent de tels messages lorsqu'on les fait jouer à l'envers.

"Vous pouvez en rire, a-t-il dit, mais je le sais, je l'ai entendu moi-même. Je suis certain que les compa-

gnies savent que ces messages subliminaux sont là. Il faut faire quelque chose parce que le public est trompé par de tels enregistrements."

Selon lui, les groupes Led Zepelin, Pink Floyd, Queen et Electric Orchestra ont enregistré des disques comportant des messages du genre: "Je chante parce que je vis avec Satan" ou "Un jeune enfant est né, rendez-le aussi mauvais que mon ami Satan".

Le député ne demande pas la censure mais exige que des mesures soient prises pour que soit inscrit sur les pochettes des disques qu'ils comportent des messages subliminaux.

## Des facteurs refusent de travailler à cause des chiens

VANCOUVER (d'après CP) — Carolyn Hadden n'aurait jamais cru que ses deux chiens causeraient un tel traumatisme au facteur.

La prédilection féroce des deux chiens de la dame (un berger allemand et un basset) pour les facteurs a forcé le directeur du bureau de poste du quartier, Dave Kirk, à suspendre la livraison du courrier dans le voisinage de Mme Hadden. Les facteurs refusent d'y livrer le courrier, parce qu'ils en ont marre de se faire mordre par les deux chiens.

L'automne dernier, Dave Kirk avait dû sévir contre Mme Hadden, toujours à cause de ses chiens, et le courrier avait été interrompu durant un mois. Mme Hadden, s'était alors rendue au bureau de poste et avait avoué sa surprise face à l'émotion que causait ses bêtes pour la livraison du courrier. "Le quartier fourmille de chiens", avait-elle argumenté, et mes chiens sont très gentils; tous ceux qui les connaissent pourront en témoigner."

A sa demande, le courrier avait été interrompu durant trois mois, peu de temps auparavant, parce

qu'elle avait expliqué "mes chiens se ruent dans la porte à l'arrivée du facteur, ce qui le surprend un peu".

Mais voilà que de nouveau, les facteurs ne veulent plus se rendre chez elle, ni même dans le voisinage, tellement les chiens leur font peur.

Aucun facteur n'a encore réussi à amadouer les deux bêtes.

**MIAMI BEACH**  
178e  
A louer 6 ou 12 mois ou à vendre  
2 chambres  
2 salles de bains  
1 coin de la mer  
871-5516

**SEULE(E)?**  
Pour trouver l'amitié, l'amour, le mieux-être  
**élan**  
• Un moyen moderne  
• Un service personnalisé  
• Des cours de Gym-Yoga Anti-Gymnastique  
Centre de rencontres et de gym-yoga  
86, Grande-Allee est (de 11h à 20h30)  
522-7155

**RESTAURANT**  
*La Réserve*  
108, St-Cyrille ouest  
• Nouvelle carte  
• Menu spécial tous les jours  
• Nouvelle table d'hôte  
**MENU**  
Coquille St-Jacques  
Portage ou consommé  
Escalope de veau parmesan  
service avec tagliatelle au beurre  
Châlot de desserts  
Thé - café  
14,95\$  
Rés.: 524-1864  
Heures d'ouverture:  
de 11h30 à 15h00  
de 17h30 à 23h30

**VOS BIBITTES C'EST NOTRE AFFAIRE...**  
**pco SERVICES LTEE**  
• Identification des vermines  
• Rapport écrit sur le specimen  
• Conseils pour l'élimination  
• Prescription des produits  
• Location d'équipement  
**pco SERVICES LTEE**  
Les professionnels en services d'extermination.  
Heures d'affaires: du lundi au vendredi de 9h à 17h.  
317, RUE ST-JEAN QUEBEC 529-4901

**Epargnez sur vos achats de meubles et appareils ménagers**  
• Réfrigérateurs  
• Cuisiniers  
• Laveuses et sècheuses  
• Ameublements de différents styles  
• Lave-vaisselle  
• Téléviseurs  
• Stéréos  
• Lampes et fauteuils  
Prix défiant toute compétition. Ameublements de 3 pièces à partir de \$727  
Mise de côté. Modes de paiement, si désiré.  
**Paul Robitaille**  
504, La Canadière — 529-9488

Nous sommes heureux d'accueillir  
**Diane Ferland**  
(anciennement de la Coifferie Internationale) parmi nous, et invitons ses amies et clientes à la rencontrer au SALON  
3440, Quatre-Bourgeois, Ste-Foy  
Centre d'achats Carrefour la Pêrade  
653-7355

**CLIMATISEURS**  
**Carrier** aux meilleurs prix en ville  
• VENTE • LOCATION • INSTALLATION • SERVICE  
• ESTIMATION GRATUITE • SATISFACTION GARANTIE  
**RABAIS DE \$30 SUR CERTAINS MODELES**  
**BON-AIR 522-3807**  
Réfrigération Inc.  
1365, RUE DORCHESTER NORD

**VENTE "LECTURES DE VACANCES"**  
du 3 au 12 juin 1982

**Des milliers de livres**  
(aventures, romans, biographies) etc. pour adultes et enfants.  
**SPECIAL 2.99\$** la douzaine  
Local 50, 399, de la Canadière

**Visitons le Québec GRATUIT**  
Littérature du ministère du Tourisme du Québec, sur toutes les régions de la province. Renseignements à nos 4 librairies:  
— Carrefour Les Saules  
— Centre d'achats la Canadière  
— Place Laurier  
— 399, de la Canadière

**Lisons le Québec 2,000 livres québécois**  
Fides - Lemac - Beauchemin - Éditions de l'Homme - Éditions du jour - La Presse - Le Cercle du livre de France etc.  
**SPECIAL 1\$ - 1.99\$**  
Local 50, 399, de la Canadière.

**Et n'oublions pas de fleurir le Québec**  
Dictionnaire pratique des auteurs québécois 19,95\$ 4,99\$  
Chronique Groulx, 2 vol 17,95\$ 5,99\$  
Journal et Souvenirs de F.X. Sirois 2 vol 19\$ 5,99\$  
Les Compagnons du Soir 24,95\$ 9,99\$  
3 vol 24,95\$ 9,99\$  
Le Théâtre Canadien-français 35\$ 9,99\$  
Le Canada français 15\$ 3,99\$  
Histoire du Canada français 15\$ 3,99\$  
Notre Grande Aventure, L'homme Groulx 7,95\$ 1,99\$  
Notre Passé, le Présent et l'avenir Michel Brunet 7,95\$ 1,99\$

**La librairie Canadienne Ltée**  
• 399, de la Canadière, Québec • Place Laurier  
• Centre d'achats la Canadière  
• Centre d'achats Carrefour les Saules

# L'heure de monter à bord



maréchal  
francoeur

Le colloque sur l'avenir du réseau navigable du Saint-Laurent et des Grands Lacs qui se tient à Québec aura mis en lumière encore une fois les intérêts divergents et souvent opposés des intervenants dans le domaine du transport maritime. Tout d'abord, il y a cette conception différente entre Ottawa et Québec au sujet de l'autonomie des ports et ensuite la concurrence entre les ports des États-Unis et du Canada, qui devient de plus en plus féroce.

Cependant, on constate que les Québécois attendent que le nouvel intérêt que suscite la mise en valeur du potentiel du fleuve Saint-Laurent se traduise dans la réalité. En tout cas, le gouvernement québécois entend développer une stratégie beaucoup plus agressive sur le plan promotionnel.

Aussi, envisage-t-il, avec les informations qu'il aura obtenues des participants à ce colloque international, de créer un organisme de consultation, légèrement structuré, réunissant des intervenants d'Ottawa, des États-Unis et de l'Ontario.

Il y a urgence d'agir afin que le Québec tire son épingle du jeu dans ce monde de gros intérêts. "Cette rencontre des usagers maritimes de tous les niveaux devrait permettre au cours des prochains mois d'arrimer ensemble activité industrielle et maritime. Il faut donc nous donner un mode de gestion intégré afin de maximiser les efforts

de promotion et de développement," déclarait le ministre d'État au développement économique, Bernard Landry, dans son allocution d'ouverture.

Au fait, abstraction faite des idéologies qui animent les gouvernements d'Ottawa et de Québec, il reste qu'il y a de la place pour de la collaboration dans le développement des ports, même si la nouvelle loi fédérale sur les ports, qu'Ottawa est sur le point d'adopter, ne donne pas satisfaction au Québec, ni d'ailleurs à l'Ontario, ni aux ports de l'Est et de l'Ouest.

A ce sujet, dans les réflexions qu'il a livrées au colloque, le ministre fédéral des Transports, Jean-Luc Pépín, semble déterminé à s'en tenir aux stipulations de la nouvelle réforme.

• • •

Dans les efforts en vue de profiter de "l'or bleu" que constitue le Saint-Laurent, on devrait se préoccuper de la place qu'occupent les navires québécois, et même canadiens, dans le transport maritime.

Depuis longtemps, le Québec regarde défiler sur le Saint-Laurent des navires étrangers. La situation a évolué de telle façon qu'il y a 20 ans, on comptait plusieurs centaines de propriétaires de navires le long des berges du fleuve. Aujourd'hui, on ne compte que deux armateurs vraiment québécois, Logistec et le Groupe Desgagnés.

Malgré la récession, ce n'est pas l'absence de cargo qui bloque le développement des transporteurs québécois. C'est plutôt l'absence de volonté politique et d'intérêt de la part des entreprises québécoises dans le transport par eau.

Le gouvernement du Québec pourrait apporter une contribution non négligeable au succès des deux seuls armateurs vraiment québécois, puisqu'il a développé une attitude positive à l'égard du transport maritime et des ports, surtout depuis qu'il en revendique l'autonomie.

Sur le plan pratique, les sociétés de l'État du Québec et les sociétés paragouvernementales, de même que les entreprises dans lesquelles le gouvernement ou ses organismes investissent du capital, pourraient favoriser les transporteurs québécois.

• • •

Il y a en effet toute une brochette de sociétés ou d'organismes d'État qui pourraient faire quelques efforts dans ce sens: SIDBEC, SOQUEM, la Régie des alcools, la Donohue, l'Amiante. L'attitude de SOQUEM, qui négocie présentement un contrat de transport maritime avec une société anglaise, est difficile à comprendre, alors qu'il y a des bateaux vides au Québec.

"Le temps où l'on regardait passer les bateaux est fini, nous montons à bord", disait le ministre Landry. Un coup de pouce aux armateurs locaux serait indéniablement une façon de répondre à ce défi.

Néanmoins, dans cette véritable partie d'échec que jouent les nombreux et puissants intervenants dans le domaine du transport maritime, une consultation de l'envergure de celle que vient d'entreprendre l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ) contribuera à éviter un verdict d'échec et mat pour le Québec.

## bloc-notes

### Modeste effort pour la relance



marcel  
pépín

A l'instar de l'Ontario, qui annonçait des mesures d'aide aux futurs propriétaires de maisons, dans son dernier budget, le gouvernement de Québec a réussi à mettre au point un programme de soutien à l'industrie de la construction, qui nécessitera la collaboration de l'industrie, des travailleurs et des compagnies prêteuses.

Fort modeste, ce programme ne suffira pas à renverser la courbe du chômage au Québec. Mais s'il devait réussir, il ferait une contribution importante à la relance de l'économie dans les régions périphériques, qui dépendent beaucoup de l'industrie des matériaux de construction, et fournirait dans les villes de précieux emplois à des travailleurs désespérés.

Certes, la recette n'est ni nouvelle ni miraculeuse. L'industrie de la construction, à cause de ses retombées immédiates dans l'économie, constitue une arme efficace pour réduire le chômage à court terme. Mais on ne peut se fier à cette seule initiative pour restaurer l'emploi sur une base permanente.

Au Québec, cependant, cette industrie produit plus de retombées qu'ailleurs, à cause de la place importante qu'occupe l'industrie des matériaux de construction dans l'économie. Les manufacturiers de bois de sciage, par exemple, sont fortement pénalisés par la récession. Tout nouvel oxygène leur sera précieux.

Il reste à voir si ce plan fonctionnera. En principe, les dirigeants syndicaux sont d'accord pour inciter les travailleurs à faire leur part. Le gouvernement s'engage de son côté à combler une partie des frais d'intérêt sur les hypothèques pendant trois ans. Les institutions financières, par contre, semblent hésiter davantage. Elles sont coincées par la dure loi de la concurrence. Si l'un ou l'autre des participants au projet fait faux bond, c'est tout le programme qui risque de s'effondrer, à moins que le gouvernement n'ait déjà décidé d'assumer entièrement les frais du programme, si la concertation qu'il recherche devait faillir.

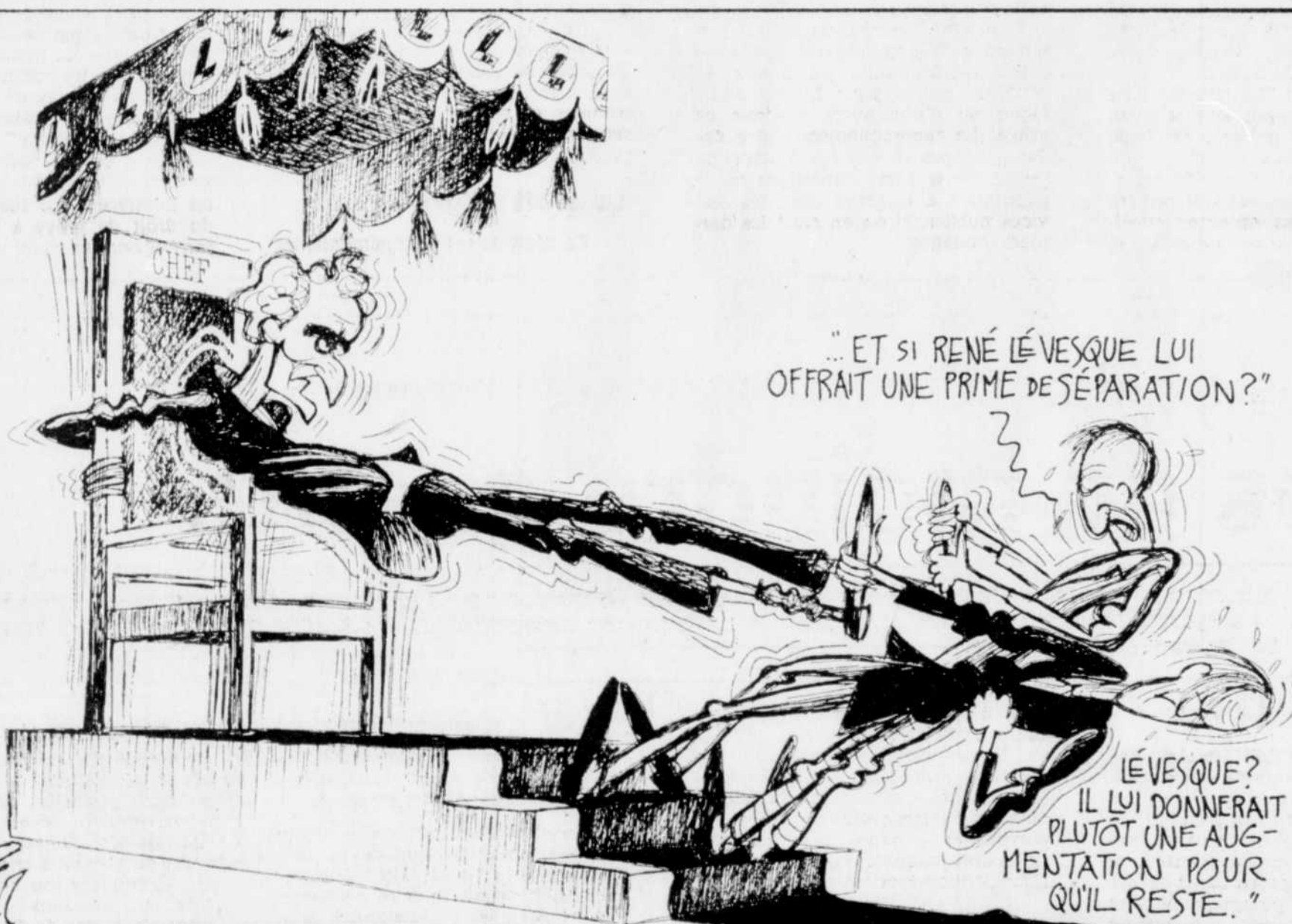
L'opposition a parlé d'expédient. Elle a en principe raison. Devant l'ampleur du chômage, ce programme réussira tout au plus à ralentir la croissance du nombre de chômeurs. Les solutions à plus longue portée sont beaucoup plus difficiles à mettre en place. Il faut trouver de nouveaux débouchés extérieurs pour les produits qui s'accumulent dans les entrepôts, attirer ici des capitaux nouveaux et activer la consommation domestique. L'ennui, c'est que tous les autres pays font des efforts semblables, alors que le marché mondial se rétrécit.

Le principal intérêt de ce programme tient à son caractère tripartite. Si l'État, les entreprises et les travailleurs démontrent qu'ils peuvent conjointement atténuer la crise de l'emploi dans ce secteur, la preuve aura été faite que la concertation, même sur une petite échelle, est possible.

Si au contraire les intérêts égoïstes devaient l'emporter, il faudrait tristement convenir que seules des mesures autoritaires du gouvernement peuvent obliger les Québécois à s'aider eux-mêmes.

Les solutions globales à la crise du chômage n'existent pas. Il faudra peut-être se résoudre à surtout compter sur un grand nombre de modestes initiatives comme celle-ci, pour atténuer les effets de la chute des emplois.

Construire 50,000 logements en deux ans, c'est peu. Mais c'est mieux que 20,000 ou 30,000.



## le monde vu d'ici

### Les Etats-Unis cloués au pilori



paul  
lachance

Par les temps qui courent, ce n'est pas drôle d'être président des États-Unis, surtout si l'on s'est arrogé l'impossible tâche de régler le sort du monde.

Ainsi, au moment où il se présente au sommet de l'OTAN, à Bonn, jamais, semble-t-il, M. Reagan n'a été l'objet d'autant de reproches et de récriminations, jamais n'a-t-il eu autant de problèmes sur les bras.

Chez lui, ses politiques économiques lui sautent à la figure. Sa turbulente ambassade à l'ONU est en guerre ouverte avec son secrétaire d'État. Son Congrès et son Sénat, lui cherchent constamment des crosses. Sa cote de popularité continue

de glisser vers le bas.

Ailleurs, c'est toute une panoplie de coups qui l'assailent. Il doit parer à droite et à gauche, expliquer son inaltérable bonne foi, tenter de justifier ses prises de position, faire appel à l'unité et à la coopération, rallier les intérêts communs.

Le stupide conflit des Falkland le met dans l'eau bouillante jusqu'au cou et lui aliène une grande partie de ses "colègues" latino-américains de l'OEA, mettant ainsi en grave danger le support indispensable qu'il en attend pour atteindre ses objectifs politiques en Amérique centrale et dans les Caraïbes.

Au Salvador, il voit son candidat Napoleon Duarte jeté par-dessus bord, l'avènement d'une coalition de droite qui annule pratiquement tous ses efforts antérieurs pour promouvoir une réforme agraire qu'il jugeait indispensable au redressement de ce petit pays martyr.

Au Moyen-Orient, Israël lui joue à nouveau le "coup fourré" de l'agression, le forçant ainsi à prendre une attitude qui, dans les circonstances, ne peut qu'apparaître ambiguë, pour le moins, très "inconfortable".

La semaine dernière, au sommet de Versailles, il se fait enguirlander de plus belle au sujet des taux d'intérêt et du commerce avec l'Union soviétique.

Et le voici qui rapplique au sein de ses alliés de l'Alliance après une longue période de frictions qui ne semble pas près de s'achever. On espère là que les "vives controverses" de Versailles ne se répéteront pas. Mais il n'y a lieu que d'entretenir de l'espoir.

Le sommet de l'OTAN ne manquera pas, en effet, de réaffirmer sa volonté de dissuasion à travers le maintien de l'armement nucléaire et conventionnel, mais aussi sa recherche d'une "dén-

tente véritable" avec l'Union soviétique. D'où la persistance probable des divergences apparues entre l'administration conservatrice américaine et les gouvernements européens, un peu beaucoup inquiets des attitudes de pourfendeur du communisme adoptées, l'an dernier, par le président Reagan.

De ce côté, toutefois, on considère que l'Alliance peut connaître plus d'harmonie depuis que Washington reconnaît l'intérêt d'un dialogue avec Moscou sur le désarmement, sans mettre en préalable le "bon comportement soviétique".

Le président Reagan a, depuis certaines déclarations malencontreuses que lui et certains de ses acolytes ont faites sur les questions nucléaires, à faire face à un nouveau phénomène, tant chez lui qu'en Europe, qu'on appelle le pacifisme ou, pour plus de sûreté, le neutralisme. C'est là un atout considérable

pour Moscou qui ne manque pas de l'exploiter à outrance pour conspuer l'impérialisme américain, l'accuser de vouloir à tout prix le déclenchement d'une guerre nucléaire.

En somme, un peu partout, les États-Unis sont en quelque sorte au pilori. C'est là l'implacable logique des politiques qu'ils préconisent pour "rétablir la démocratie mondiale", combattre la subversion communiste. Et cela ne fait pas toujours l'affaire de leurs alliés, même les plus sincères, qui tiennent à défendre leurs "intérêts nationaux" en se gargarisant de vœux pieux sur la paix entre les nations. C'est là aussi le prix que doit payer le pays le plus puissant du monde qui s'est attribué la tâche de défendre la liberté dans le monde.

Cela comporte surtout des bévues, des impairs. Mais on ne fait pas d'omelette sans casser des oeufs.

/Analyse/

## Québec modifie le régime des services essentiels

# Un projet de loi ni chair ni poisson

**Le projet de loi sur les services essentiels, qui subit actuellement l'épreuve de la deuxième lecture à l'Assemblée nationale, ne satisfait ni les syndicats, qui y voient une atteinte à l'exercice du droit de grève, ni les organismes de défense des malades, qui en réclamaient l'abolition. Pierre Pelchat, chroniqueur syndical au SOLEIL, analyse la teneur de ce projet de loi.**



**pierre pelchat**

En proposant de modifier le régime des services essentiels en cas de grève dans les services publics, le ministre du Travail et de la Main-d'œuvre, M. Pierre Marois, n'a pas tenu compte de l'essentiel des recommandations que lui avaient formulées les membres du premier conseil sur le maintien des services de santé et des services sociaux, à la suite de la dernière ronde de négociations dans le secteur public et parapublic.

Dans son rapport-synthèse publié en 1980, le Conseil sur les services essentiels ne proposait aucune modification majeure à la mécanique des services essentiels mais suggérait cependant quelques améliorations.

"Personne toutefois ne sera surpris d'apprendre que la loi 59 (services essentiels) a donné lieu, à l'occasion, à des interprétations contradictoires. N'empêche que dans l'ensemble, le bilan de son application au cours de l'année 1979 et au printemps de 1980 est positif", avaient conclu les sept membres du conseil.

Ils ajoutaient: "La situation n'a jamais été dramatique pour la santé et la sécurité du public... En règle générale, les parties ont confirmé que les services essentiels ont été maintenus. Des plaintes, il est vrai, ont été portées contre des ententes considérées imposées par des syndicats et

aussi contre des listes syndicales jugées insuffisantes", avait toutefois admis le conseil.

### Changements

Même s'il n'a pas retiré le droit de grève, particulièrement dans le milieu hospitalier, comme le réclamaient à grands cris plusieurs intervenants, le ministre Marois a apporté deux changements importants au régime des services essentiels qui rendent l'exercice du droit de grève plus difficile et complexe pour les travailleurs syndiqués.

Tout d'abord, les syndicats ne détiendront plus le pouvoir ultime de déterminer les services essentiels s'il n'y a pas d'entente avec l'employeur. La liste syndicale ne prévaudra plus. C'est le nouveau conseil qui aura cette prérogative à l'avenir avec l'obligation de consulter les parties.

En plus de se voir retirer cet avantage, les syndicats se retrouveront minoritaires au conseil alors qu'en 1979, la parité entre représentants patronaux et syndicaux était assurée à la direction de cet organisme consultatif. Chaque groupe avait trois représentants et le président était nommé d'office par le juge en chef du tribunal du travail.

Dans sa nouvelle version, le conseil sera composé de deux personnes venant du milieu syndical, deux autres d'organisations patronales et de trois représentants de la population et des usagers des services publics. Le gouvernement choisira ces trois personnes après avoir consulté différents organismes dont la Commission des droits de la personne, l'Office des personnes handicapées du Québec, le Comité de la protection de la jeunesse et le Protecteur du citoyen.

Du côté syndical, on craint fortement qu'il y ait une alliance tacite entre représentants patronaux et ceux du public pour limiter d'une façon ou d'une autre le droit de grève. Le rapprochement entre ces deux groupes semble plus naturel en raison de la forte opposition de la population à la grève dans les services publics, si on en croit les derniers sondages.

Pour sa part, le ministre Marois n'y voit pas de problème majeur et s'en remet au sens des responsabilités des parties. Le choix des personnes qui siégeront au conseil sera déterminant.

On note enfin un autre changement dans le mode de nomination des membres du conseil. Contrairement à la recommandation contenue dans le rapport-synthèse, cette décision sera maintenant plus politique puisqu'elle reviendra au gouvernement.

"Le conseil croit fermement que le mode de nomination du président et des membres devrait demeurer inchangé, c'est-à-dire de nouveau placé sous la responsabilité du juge en chef du tribunal du travail."

### Suggestions retenues

Le gouvernement québécois a toutefois retenu une des suggestions de l'organisme consultatif à l'effet qu'à l'avenir, le conseil sera consulté avant que le cabinet des ministres décide de suspendre le droit de grève dans un établissement si les services essentiels ne sont pas déterminés adéquatement et respectés par les parties. Antérieurement, le gouvernement avait le pouvoir de suspendre le droit de grève mais il n'était pas tenu de consulter le conseil avant de prendre sa décision.

"Le gouvernement du Québec n'était pas obligé de consulter notre conseil sur l'opportunité, par exemple, de suspendre le droit de grève pour une courte période, dans un établissement donné: le conseil n'a été consulté dans aucun cas. Le conseil n'a pas été consulté non plus avant l'adoption de la loi spéciale 62 imposant un sursis au recours à la grève et au lock-out."

Une autre suggestion du conseil sera également mise en application. Un protocole cadre ou code d'éthique sera remis aux organisations patronales et syndicales afin que les services essentiels puissent être assurés dans des conditions acceptables.

### Le droit de grève

En dépit de ces changements, les

syndicats conservent le droit de grève pour améliorer leurs conditions de travail bien que le nouveau régime de services essentiels soit plus exigeant à leur égard.

Cette décision va définitivement à contre-courant des pressions exercées par plusieurs groupes dont le comité des malades. Toutefois, il ne s'agit pas d'une surprise. Le programme du Parti québécois sur ce sujet est connu depuis longtemps. Il n'est pas question de retirer le droit de grève mais plutôt de rechercher à mieux le contrôler. La santé et la sécurité du public doivent passer avant le droit de grève.

Au-delà de tous ces principes, les organisations syndicales conservent une arme redoutable. La seule menace d'une grève dans les hôpitaux est inquiétante, angoissante même pour plusieurs malades. Il s'agit d'un moyen de pression aux effets très durs pour les bénéficiaires.

Au gouvernement, on reconnaît que la grève est une arme puissante pour les syndicats. Le coordonnateur gouvernemental des négociations dans le secteur public, M. Lucien Bouchard, l'a admis l'an dernier dans une entrevue à la revue Actualité.

"Le droit de grève introduit un élément de tension presque insupportable dans le secteur public et parapublic. Ce qui se passe, au fond, lorsque les conflits ont éclaté, lorsque les hôpitaux font l'objet de grèves, lorsque les écoles sont fermées, c'est que le gouvernement, devant l'opinion publique, apparaît impitoyablement, technocratiquement indifférent à des arrêts de travail qui empêchent les malades d'être soignés", explique-t-il.

Il ajoute: "On dit, en somme, voyez ce gouvernement qui ne se soucie pas des gens, qui est prêt, pour économiser cinq sous de l'heure, à accepter que les malades soient mal soignés, que les enfants n'aillent pas à l'école... Si c'était un gouvernement qui se souciait vraiment de la population, il céderait..."

Or, cette fois-ci, le gouvernement ne semble pas vouloir rester indifférent. La suspension rapide du droit de grève à la CTCUM en janvier dernier en est un indice.

/Témoignage/

## Les Centres de services sociaux et les compressions budgétaires

# Des services de moindre qualité

**Quoi que prétendent les gestionnaires des affaires sociales, les compressions budgétaires décrétées par le gouvernement du Québec entraînent une détérioration sensible de la qualité des services. Travailleur social, M. Isidore Néron témoigne aujourd'hui de la situation difficile vécue par les professionnels du Centre de services sociaux de Québec (CSSQ).**

**par Isidore Néron, travailleur social au CSSQ**

Les compressions budgétaires imposées par le gouvernement actuel au Centre de services sociaux de Québec (CSSQ) diluent considérablement la qualité des services professionnels rendus à la population. Bon nombre de professionnels du CSSQ doivent se rendre à l'évidence que l'objectif de rendre à la population des services de plus en plus efficaces, appropriés et humanisés, s'est passablement estompé au cours de la dernière année.

Cette remarque s'applique d'abord et avant tout aux professionnels qui sont en contact direct avec la clientèle, puisque pour les gestionnaires la situation actuelle de compressions constitue une excellente occasion de mettre en évidence leur capacité de rationaliser les services et leur habileté à donner l'illusion à la population que le CSSQ continue à dispenser les mêmes services, avec des standards de qualité similaires en dépit du contexte actuel.

Au CSSQ, au cours de l'année 1982-1983, au-delà d'une cinquantaine de postes affectés aux services directs à la clientèle devraient être coupés incessamment: là-dessus il y aura une quarantaine de mises à pied. Pourtant, les demandes de la clientèle augmentent de façon directement proportionnelle à la diminution du personnel en place. Puis, les administrateurs se refusent, pour l'instant en tout cas, à couper des programmes puisque ce serait là, disent-ils, limiter l'accessibilité aux services sociaux, accessibilité rendue possible, on s'en souviendra, en vertu de la loi 65, votée au début des années 70.

Dans tous les services du CSSQ, les professionnels subissent présentement le cauchemar du "bumping". (Voir LE SOLEIL, mardi 16 mars 1982, la onzième plaie d'Égypte: le bumping). A titre d'exemple, dans un point de service comprenant une quinzaine de personnes, plus du tiers des employés savent présentement qu'ils vont être supplantés. Et encore là les rondes de "bumping" ne sont pas encore terminées. On prévoit qu'il reste encore quelque trois ou quatre rondes de ce jeu épouvantable et démolissant à l'extrême. A cet endroit, le personnel a d'abord appris qu'une des secrétaires serait tout simplement congédiée; puis quelques jours plus tard, on annonça que la téléphoniste serait "bumpée" et que le seul endroit où elle pourrait réintégrer ses fonctions régulières serait à Thetford-Mines bien que son contexte familial la lie étroitement à la région de Québec. Puis, ce fut le tour des praticiens sociaux à se faire supplanter par des collègues qui, dans certains cas, ne sont absolument pas qualifiés pour répondre aux exigences de leur nouveau poste.

ping". (Voir LE SOLEIL, mardi 16 mars 1982, la onzième plaie d'Égypte: le bumping). A titre d'exemple, dans un point de service comprenant une quinzaine de personnes, plus du tiers des employés savent présentement qu'ils vont être supplantés. Et encore là les rondes de "bumping" ne sont pas encore terminées. On prévoit qu'il reste encore quelque trois ou quatre rondes de ce jeu épouvantable et démolissant à l'extrême. A cet endroit, le personnel a d'abord appris qu'une des secrétaires serait tout simplement congédiée; puis quelques jours plus tard, on annonça que la téléphoniste serait "bumpée" et que le seul endroit où elle pourrait réintégrer ses fonctions régulières serait à Thetford-Mines bien que son contexte familial la lie étroitement à la région de Québec. Puis, ce fut le tour des praticiens sociaux à se faire supplanter par des collègues qui, dans certains cas, ne sont absolument pas qualifiés pour répondre aux exigences de leur nouveau poste.

### Des besoins ignorés

Cette situation n'a rien de caricatural et elle se vit avec une acuité semblable dans tous les bureaux du CSSQ où l'on dispense des services directs à la clientèle. Il est impensable que les professionnels impliqués dans un tel contexte de travail puissent transcender stoïquement ces aléas quotidiens et offrir un rendement professionnel imperturbable.

D'ailleurs cette réalité est implicitement reconnue par le conseil d'administration du CSSQ qui a cru bon d'accompagner son plan de coupures budgétaires d'une annexe précisant au CRSSS les impacts des coupures budgétaires sur les services à la clientèle. De même le conseil

consultatif du personnel clinique du CSSQ vient de recevoir une pétition de 75 praticiens sociaux qui s'inquiètent que leurs activités professionnelles ne soient assujetties qu'à des décisions administratives opportunistes rendues par des gestionnaires jusqu'ici complices du système politico-économique actuel.

C'est d'ailleurs cette seule préoccupation administrative qui est ressortie au cours de l'hiver 82 lorsque le CSSQ, dans une tentative ultime pour survivre comme organisme, décida, profitant du contexte économique actuel, d'imposer à tous ses praticiens affectés aux secteurs famille et enfance de travailler prioritairement avec les familles qui, par quelque moyen que ce soit, avaient réussi à attirer l'attention de la Protection de la jeunesse. Une telle décision n'est pas justifiée par les besoins de la clientèle puisque les familles et les couples qui demandent l'aide des professionnels à titre volontaire ne cessent d'augmenter; cette décision n'est pas plus justifiée par des intérêts professionnels, les praticiens sociaux ayant été complètement ignorés dans l'élaboration de cette directive.

### La démobilisation professionnelle

Dans le même ordre d'idée, depuis quelques mois, de longs débats (assemblées syndicales) doivent être tenus pour décider si oui ou non les professionnels accepteront de prendre volontairement quelques semaines de congé sans solde ou encore pour décider si oui ou non ceux-ci accepteront de travailler bénévolement quelques heures par semaine. Ces suggestions, rappelons-le, sont faites par l'employeur afin de réussir "peut-être" à sauver quelques emplois.

Bien que très humanitaires en apparence et difficilement réfutables à première vue, ces mesures administratives s'avèrent extrêmement embarrassantes pour les employés.

En effet, d'une part, on pointe du doigt le praticien qui devra être congédié si la "générosité" des professionnels devait se faire hésitante. D'autre part, les professionnels sont privés que ces mesures seront récurrentes, c'est-à-dire que les économies ainsi réalisées seront considérées comme acquises et obligatoires pour l'année suivante. Il s'agit là de situations qui empiètent malheureusement trop sur le vécu quotidien des professionnels pour oser croire qu'elles sont sans impact sur leur rendement et sur la qualité des services qu'ils dispensent à la population. Le contexte actuel est à la démobilisation professionnelle en faveur de la mobilisation personnelle (syndicale).

Ce sont là quelques facteurs qui font que durant ces derniers mois, les professionnels demeurent privés de stimulants professionnels, souventes fois contraints à l'isolement et très préoccupés de leur sort personnel. Ce qui a pour effet de les rendre désabusés et inefficaces dans plusieurs de leurs actions quotidiennes auprès de la clientèle. Ils sont trop tiraillés par leurs préoccupations existentielles respectives pour être en mesure de garder leur objectivité et leur sang-froid, attitudes qui sont quotidiennement nécessaires dans la profession qu'ils exercent.

### Une administration indifférente

Ce qui demeure peu rassurant au CSSQ c'est que ce contexte de stagnation professionnelle semble laisser les dirigeants responsables de la

formation et du perfectionnement passablement indifférents bien qu'un membre important de la direction ait avoué récemment à quelques professionnels que les intervenants sociaux devaient revenir à des conditions de pratique qui s'apparentent à celles du début des années 1900.

Cependant, au cours de la dernière année, jamais les professionnels visés n'ont reçu de directives traitant de la qualité des services susceptibles de découler de la conjoncture actuelle, pas plus d'ailleurs qu'ils n'ont reçu de suggestions qui viseraient à minimiser les impacts de la situation économique actuelle sur la dispensation des services à la population. Bien au contraire, le budget généralement alloué à la formation et au perfectionnement des praticiens sociaux sera coupé de 75 pour 100 pour l'année 1982-1983.

Les professionnels concernés sont donc en droit de se demander comment il se fait que l'administration ne semble si peu se soucier de la qualité des services dispensés à la population. Une des explications qui circule fréquemment chez les praticiens est celle-ci: les cadres supérieurs du CSSQ se trouveront leur prochaine promotion par "lobbying", d'où l'impérative nécessité pour eux de jouer la carte du gestionnaire compétent qui réussit, en apparence, à solutionner tous ses "petits maux" quotidiens. Suivant cette explication, il ne serait donc pas dans l'intérêt "personnel" des directeurs de laisser entrevoir que la situation actuelle les embarrasserait dans l'exécution de leurs mandats respectifs. Cela pourrait jouer contre eux dans le futur.

Enfin, une seule solution demeure pour les professionnels du CSSQ: à titre de travailleurs syndiqués, au moins ils sont dirigés par un gouvernement qui a un préjugé favorable aux travailleurs!

Economie

# Un contrat, c'est sacré!

Monsieur Jacques Parizeau, Depuis ma tendre enfance, on m'a toujours dit de ne pas croire les gens sur parole. Pour tout contrat d'obtenir une signature. Cela apparemment m'assurait que les conditions du contrat seraient respectées, sinon je pourrais avoir recours à la justice. Depuis des siècles, il en est ainsi.

Il y a deux ans, j'ai signé (mon syndicat) un contrat avec vous. Celui-ci était d'importance capitale pour moi parce qu'il déterminait mon revenu et était ma seule ré-

férence pour établir mon budget. Comme votre gouvernement, j'ai besoin de connaître mes revenus pour établir mon budget. Hier, vous avez déshonoré ce contrat, sous prétexte que vous n'aviez pas d'autre choix, vous l'avez piétiné/avaie pas confiance à la parole des gens, maintenant je ne peux plus avoir confiance à leurs signatures. Ce qui est pire, vous m'annonciez du même coup que vous allez faire des lois pour m'enlever mon recours à la justice.

Vous dites que lors de la si-

gnature des conventions collectives en vigueur, le gouvernement ne pouvait pas savoir que la situation économique serait ce qu'elle est aujourd'hui. Terre-Neuve lors de la signature du contrat de Churchill Falls, ne pouvait pas savoir non plus que vingt ans plus tard, l'électricité se vendrait dix fois plus cher. Pourtant, vous ne voulez rien entendre lorsqu'ils exigent la réouverture du contrat. Je vous approuve sincèrement. Tout ce que je demande, c'est que vous fassiez de même pour le contrat entre vous et moi. J'ai pris des engagements suite à ce contrat, qu'est-ce que je devrais faire maintenant? Faire comme vous, ne pas les respecter? au diable mes créanciers? Non, moi je ne peux pas faire une loi pour légaliser mes vacheries.

c'est quelques millions. Un fonctionnaire au salaire annuel de \$40,000 aurait selon la convention collective en vigueur reçu pour juillet et décembre environ \$8,000 d'augmentation. Supposant qu'il lui reste 40 ans à vivre (il va perdre ce \$8,000 à chaque année, même à la retraite) ce montant cumulé indexé au coût de la vie représente quatre millions (basé sur un taux d'inflation de 12 pour 100).

Pour terminer, Monsieur Parizeau, de grâce cessez de dire que vous respectez les conventions en vigueur en nous accordant les augmentations prévues. Lorsque le lendemain vous dites que vous allez voter une loi spéciale pour les récupérer l'an prochain; tout le monde comprend que cela équivaut à dire que vous ne respectez pas votre signature.

P.S. Auriez-vous l'obligeance de me faire parvenir un chèque pour me rembourser les dix jours de grève que m'ont coûtés ces augmentations.

Jacques Boutet  
Sainte-Foy

## Offres "dégueulasses"

M. Pierre-Marc Johnson  
\$91,647 dégueulasses

De quelle maladie sont atteints ces joliment culottés de l'Etat pour qualifier de telles offres de "dégueulasses"? Après avoir été formés aux dépens des contribuables pour la plus grande partie d'entre eux, à qui ils sont redevables pour l'aide apportée et pour qui, n'en doutons pas, ils gardent une profonde reconnaissance en les soignant rapidement. Le temps d'un instant.

M. le ministre, je me fais médecin, le temps d'un instant, pour diagnostiquer et prescrire le remède à administrer à ces pauvres malades. Primo: diagnostic curatif, le temps d'un instant, c'est visible à l'oeil nu, pas besoin d'ausculter les

malades, en langage familier "panse de chanoine", appétit trop gros, gloutonnerie, danger de boulimie. Prescription: un contrôle s'impose, mettre au régime afin de les empêcher de bouffer davantage sinon ils finiront par vous gruger avec ce qui reste du budget de l'Etat. Comme dit le proverbe: l'appétit vient en mangeant, plus on a de biens, plus on en veut avoir.

Secundo: faire de la prévention contre cette terrible maladie qui pourrait s'attaquer à de futurs voraces de la même espèce génétique. Des mesures s'imposent pour enrayer cette épidémie qui dure depuis trop longtemps, il faut éviter que le mal se propage, il y en a déjà trop d'atteint.

Y. Fortin  
Sainte-Foy



L'ESPOIR DES UNS N'EST PAS TOUJOURS CELUI DES AUTRES: LA SURVIVANCE...

Nous sommes conscients de la situation économique. Nous sommes prêts à faire notre part. Nous vous l'avons d'ailleurs signifié lors de vos propositions d'avril. Mais vous ne pouvez attendre. Vous n'avez pas supporté que nous disions "non" au gel des salaires. Parce qu'il ne faut pas parler de réouverture des conventions. Il faut appeler les choses par leur nom. Même si votre gouvernement est passé maître dans l'art du vocabulaire à double sens. Nous aurions peut-être accepté dans la prochaine convention que le 18 pour 100 acquis nous soit enlevé sur trois (3) ans. 6 pour 100 par an, lorsqu'on le sait à l'avance, c'est plus facile d'ajuster son budget en conséquence. Non pas que nous acceptons vos prétentions à savoir que les employés du secteur public gagnent 13 pour 100 de plus que ceux du privé, mais, accablés contre le mur, nous aurions préféré cette solution.

Dans votre propagande des derniers mois pour soulever l'opinion publique contre les salariés de l'Etat, vous avez omis deux points importants. Le premier est que votre gel de salaires ne s'applique pas à compter de juillet 1982 mais de juillet 1981. En effet, l'augmentation de juillet 1982 devait servir à compenser l'érosion de notre pouvoir d'achat pour la période de juillet 1981 à juillet 1982. Au premier avril 1983, nous retournerons aux salaires de juillet 1981. En somme, une perte de pouvoir d'achat d'environ 25 pour 100. L'autre point concerne la perte réelle que signifie ce gel. Ce n'est pas quelques milliers de dollars que nous perdons. Individuellement,

## La paix...

"Il ne faut pas être triomphaliste et dire: demain nous nous installerons dans telle ville ou tel port et nous y ferons beaucoup d'argent. Il faut dire: demain ou l'an prochain, nous viendrons à tel endroit, et, si Dieu le veut, nous y ferons du commerce." (Cité de l'Evangile).

Les hommes d'affaires pourraient méditer ces paroles et recréer la confiance et l'esprit d'entraide entre les peuples.

Il faut peser ses paroles comme ses actes, agir avec prudence et sagesse. Dans le respect de l'autre et dans l'économie et la charité.

Ne comptez pas sur moi pour encourager une guerre ou une révolution. Mais comptez sur moi si vous voulez la paix dans le plus profond de votre cœur.

Voyez par là comme on peut changer avec les années. Etudes, repos, médecine ont réussi à transformer un jeune homme malade en un être équilibré.

C'est un peu parce que je suis demeuré dans le fond de moi-même un disciple de Jean-Jacques Rousseau, qui aimait la paix, la nature.

Il ne me manquait plus qu'à me rattraper en matière d'éducation.

Claude Ratté  
Québec

## Emplois pour jeunes

M. René Lévesque

Cher premier ministre du Québec je vous soumetts un projet. Au lieu de mettre par exemple du marbre d'importation d'Italie dans les chambres de bains des députés, pourquoi ne pas embaucher des étudiants au salaire minimum? Vous feriez plusieurs heureux si l'on se fie à la situation économique actuelle et au manque d'emploi. Ces jeunes pourraient nettoyer les cours d'eau de la ville de Québec et de ses banlieues. Le fleuve et ces dites rivières sont tellement pollués que sur la rivière Saint-Charles, par exemple, à la hauteur du pont Drouin et plus bas

on peut presque marcher sur l'eau. Les canots et les chaloupes n'y vont plus. On n'est pas capable de ramer. Les rats sont au rendez-vous eux aussi. Ce projet ne serait pas plus coûteux que toutes les dépenses inutiles entreprises dans tous les édifices et bureaux de gouvernement provincial et même fédéral. Pensez donc à l'été 1984 et à "La pêche en ville". Au Festival de pêche en ville on y voit plus de rebuts que de truites. M. Lévesque ça vaut la peine d'embellir les bureaux et les édifices du Québec.

M. Bernatchez  
Québec

# La base et la démocratie syndicale

M. le premier ministre

Selon vos déclarations à la Presse canadienne, vous souhaiteriez que "la base syndicale se prononce démocratiquement". Je suis surpris d'apprendre que vous doutez de la qualité de la démocratie dans nos syndicats. Dans ma centrale, la CEQ et dans mon syndicat, c'est vrai qu'elle agonise depuis longtemps.

Vous voudriez que "les établissements syndicaux" soient assez gentils, assez compréhensifs pour nous "permettre", aux membres de la base, de nous prononcer démocratiquement. Vous allez faire mourir de rire tous nos pontifes syndicaux, même les plus sérieux toujours coiffés de la calotte rouge! Dans nos syndicats sous la tutelle des trois vieilles centrales regroupées en cartel, la base syndicale est là pour fournir le "foin", faire vivre l'establishment et sa bureaucratie, financer leur action politique et se laisser "charrier".

Vous souhaiteriez "qu'il y ait une chance pour ces gens-là qui sont propriétaires des syndicats, de pouvoir s'exprimer de façon normale, démocratique". Les travailleurs ont perdu depuis longtemps ces illusions. Ils savent qu'il n'y a rien à espérer de l'oligarchie syndicale.

Dans ces syndicats dont la base a perdu le contrôle et la propriété comme dans le mien: l'Association professionnelle des enseignants de la région de Carignan de Sorel, celui qui va oser essayer de dire que les boss, c'est nous les membres de la base, c'est nous les propriétaires, c'est encore nous et qui va vouloir s'exprimer aux assemblées et dans la feuille syndicale, il va se faire "railroder" et "bulldozer" comme vous dites. Vous connaissez l'histoire des

plombiers affiliés à la FTQ! Il va se ramasser avec le harcèlement, l'expulsion de son syndicat, l'interdiction d'assister aux assemblées syndicales, d'occuper des fonctions à l'exécutif, au Conseil des délégués et sur tous les comités de son syndicat et s'il s'entête encore à dénoncer, il va se faire servir la mise en demeure pour lui faire comprendre qu'il est mieux de s'écraser et de se la fermer.

S'il se tourne du côté du ministère des Institutions financières et Coopératives qui approuve les constitutions syndicales et qui doit en surveiller l'observance, pour informer celui-ci que ses bons syndicaux s'assoient sur sa constitution et ensuite vers le ministère de la Justice, il va se faire dire par le premier que ça ne le regarde pas et par le deuxième que ça regarde le ministère du Travail, de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu. Pour finir, celui-ci lui dira d'aller s'entendre avec ceux qui l'écœurent.

Avec toutes les lois et les trucs votés pour apparemment favoriser les travailleurs syndiqués, les formules Rand et le reste, le pauvre syndiqué de la base se ramassera à la porte de son syndicat tout en devant continuer à payer sa cotisation obligatoirement retenue à la source pour assurer la sécurité du financement de son "établissement" et payer les salaires de la bureaucratie à son service.

La base syndicale n'a pas le choix, elle est prisonnière. Épuisée, ébaouée, incapable de se libérer, ébaouée de se voir "railroder" et "bulldozer", elle démissionne et se terre. Dans mon syndicat, ramasser 65 membres sur 650 pour être capables de tenir une assemblée est un exploit qu'on se paie rarement. C'est tout de même sur-

prenant, M. le premier ministre, de vous voir faire appel à cette base démantibulée aujourd'hui quand il n'y a pas deux mois c'est aux représentants de ces établissements des centrales et non à la base que le gouvernement a soumis sa demande de renégocier et cela dans le plus grand secret. C'est à la base que vous deviez parler d'abord! La manie du gouvernement de toujours traiter avec les établissements syndicaux par-dessus la tête des syndiqués de la



Monsieur le premier ministre...

## à nos lecteurs

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs de même que du numéro de téléphone. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées. Le Soleil, 390, rue Saint-Vallier est, Québec, G1K 7J6

base a conduit les présidents du cartel syndical à se prendre pour des papes et à parler et à négocier en notre nom même s'ils n'ont aucun mandat de la base.

M. le premier ministre, si vous voulez que les syndicats fonctionnent démocratiquement, arrêtez de jouer à la cachette avec la base, exigez que nos centrales vous déposent des résolutions de nos assemblées syndicales en bonne et due forme. Arrêtez de financer à même le trésor public les négociateurs de syndicats des secteurs publics et parapublics.

Après avoir libéré le Québec des charognards et des bandes de motards, vous devez faire le ménage de nos syndicats en commençant par interdire formellement aux employés de nos syndicats d'être membres du syndicat de leur patron et même de siéger comme président et secrétaire de nos syndicats pour les tenir en tutelle, comme vous le laissez faire depuis plusieurs années sans intervenir. Si nos gouvernements avaient été vigilants et avaient assumé toutes leurs responsabilités, vous n'auriez pas à vous scandaliser de voir les syndiqués paralysés par la peur et se refusant à se comporter comme des gens responsables et matures.

Gérard Bernatchez  
Enseignant  
Yamaska

Nom, adresse et no de téléphone au complet s.v.p.

## La langue



## Question d'humour

Ci-joint une caricature récente d'un grand journal du Québec. Pour préparer les esprits, et vu qu'on veut rire, pourquoi ne pas rire des Québécois en affichant en anglais dans une bande dessinée? Même si les Québécois doivent rire jaune, les "Canadiens" eux peuvent se taper les cuisses.

Ce n'est pas l'éventuel choix judicieux d'expressions étrangères dans l'humour qui est en cause ici. C'est la bêtise de l'affichage impertinent et triste qui y est souligné. Il illustre le gaspillage de nos investissements pour la formation de nos artistes qui chôment. Car eux pourraient nous faire un humour plus sain et moins méprisant. Ça serait bien plus le fun (eh oui!) si nos artistes étaient embauchés pour nous faire rire. Ils pourraient inventer des personnages québécois belants avant de passer à

l'abattoir, vendus par nos minorités.

L'humour peut servir à exorciser les travers humains. Mais quand l'humour sert à l'expression du mépris d'un simple dessinateur, face à toute une nation, il est certain que les minorités peuvent y voir une aubaine dans la destruction de notre expression nationale, et cela, même si cette destruction signifie la leur propre.

Un clown qui respecte son public est applaudi. Celui qui le méprise est conspué. La présente n'est peut-être qu'une "tomate pourrie", indolore. Mais si de telles farces plates continuent, gare aux autres projectiles. Car devant la grossièreté de la farce, même les minorités pourraient en arriver à comprendre le sens de notre lutte.

Michel Durand  
Chicoutimi, Qué

## La Prudentielle

Monsieur Armand Samson  
Agences d'assurances Montcalm  
Enr.  
Québec

Ceci pour confirmer la conversation téléphonique que j'avais ce matin avec vous relativement au renouvellement de ma police d'assurance-automobile avec The Prudential Assurance Company Ltd qui, pour recueillir les épargnes des Québécois, a consenti à se faire appeler La Prudentielle Compagnie d'Assurance Ltée mais qui, ensuite, va investir la plus grande partie de ses profits ailleurs qu'au Québec. J'ai appris comme tout le monde que cette compagnie a décidé de ne maintenir au Québec qu'un siège social fantôme et de démanteler la plus grande partie de son personnel en Ontario. A l'instar de la Sun Life, elle démantèle ses pénates en Ontario mais d'une façon plus subtile, donc encore plus dégoûtante.

Dans les circonstances, bien que vous m'avez dit que cette compagnie consentait une diminution de prime pour les fonctionnaires, je vous demande ici de renouveler mon assurance-automobile pour la prochaine année,

Roger Beaudoin  
Sainte-Foy

## Un silence justifié

Je voudrais répondre ici à M. Reed Scowen, député de Notre-Dame-de-Grâce à l'Assemblée nationale qui, dans un long article récent, se demandait pourquoi la population francophone du Québec gardait le silence au sujet de la façon dont le gouvernement du Québec traite sa minorité anglophone.

Je vois, pour ma part, au moins six raisons qui expliquent ce silence:

1 — D'abord, la population francophone du Québec trouve son gouvernement actuel très modéré et très respectueux des droits des Anglo-Québécois.

2 — La population francophone du Québec considère que le gouvernement et son chef René Lévesque sont les plus en mesure de bien défendre les intérêts des francophones tant au Québec que hors-Québec.

3 — La population francophone du Québec veut conserver l'équilibre actuel et n'est pas intéressée à devenir de moins en moins majoritaire au Québec.

4 — La population francophone du Québec a conscience de faire plus pour sa minorité anglophone que ce que toutes les populations anglophones des autres provinces font pour leurs minorités francophones.

5 — La population francophone du Québec est écoeurée de la façon dont les francophones hors-Québec ont été traités dans le passé et continuent de l'être.

6 — La population francophone du Québec est d'accord avec la politique de réciprocité que son gouvernement a offert aux autres provinces et que celles-ci ont refusée.

Voilà M. Scowen pourquoi le peuple francophone du Québec se montre silencieux: il est satisfait, il est d'accord avec son gouvernement.

Le peuple canadien-français n'a pas de leçon de démocratie à recevoir du peuple canadien-anglais. C'est au tour de ce dernier à montrer sa bonne volonté.

Jacques-A. Choinière, professeur  
université Laval, Québec

## Réplique Droit à l'avortement

Je ne peux passer sous silence une attaque personnelle de Louise Bussières de Sillery au sujet de mon opinion sur l'avortement. Un tel sujet peut soulever les passions mais il ne faudrait pas verser dans le fanatisme. Il est injuste de prétendre que je n'ai pas d'âme et de cœur. Rassurez-vous Madame Bussières, je ne suis pas un être sanguinaire pour m'être exprimé en faveur de l'avortement. Je crois simplement que les femmes qui en viennent à une telle alternative ont des raisons valables de le faire et ont droit au respect. Je n'ai jamais prétendu que l'avortement était une chose facile. Ce n'est pas un moyen de contraception mais un geste exceptionnel dans la vie d'une femme.

Quelles sont ces conditions de la vie auxquelles vous faites allusion? Autrefois, c'était peut-être de mourir en couche faute de connaissances médicales, c'était d'avoir un enfant par année "sa vie durant" faute de contraception, c'était d'être prématrémont. Comment se fait-il que tout cela ait changé? Ces conditions de la vie ne sont-elles pas modelées par l'homme dans son évolution pour améliorer sa condition humaine?

Quand je parle de qualité de vie, je m'inquiète autant de l'enfant que de la mère. Si je manque de maturité comme vous le prétendez, que dire de ces milieux familiaux où la délinquance, les enfants battus et les très jeunes filles-mères sont présents. Est-ce que la maturité va avec le nombre d'enfants qu'on est prêt à élever?

Lorsque vous parlez de don, de devoir et de renoncement, vous oubliez que les gens n'ont pas tous la même force devant la vie et qu'on ne peut les mettre tous dans le même panier. Si une personne ne se sent capable d'élever un enfant dans des conditions difficiles, il peut en être autrement pour une autre. Ce n'est pas à nous de juger. Pour ne pas être accusé de vivre "sans risque et sans responsabilité" on peut toujours faire son devoir dans le renoncement. Mais n'est-ce pas comme ça que les gens reculent des problèmes insurmontables et des pots cassés? Si c'est le prix que certains sont prêts à payer, libre à eux de le faire. Mais qu'on ne vienne pas me dire que c'est pour le bien de l'enfant!

Monique Caron  
Sainte-Catherine

## Mailloux s'oppose à l'ouverture d'un casino au Québec

par Denis GAUTHIER  
(collaboration spéciale)

QUÉBEC — Le député de Charlevoix à l'Assemblée nationale, M. Raymond Mailloux, n'est plus favorable à l'implantation d'un casino dans sa circonscription ni non plus ailleurs au Québec.

M. Mailloux, qui a déjà favorisé l'implantation d'un tel établissement au Manoir Richelieu de Pointe-au-Pic, a changé son fusil d'épaule après avoir pris connaissance d'un rapport préparé dernièrement pour le Parti libéral.

"Je n'aurais plus aucun sens des responsabilités si je réclamaient l'avenement d'un casino dans ma circonscription" a révélé le député, hier, dans une entrevue qu'il accordait au représentant du SOLEIL.

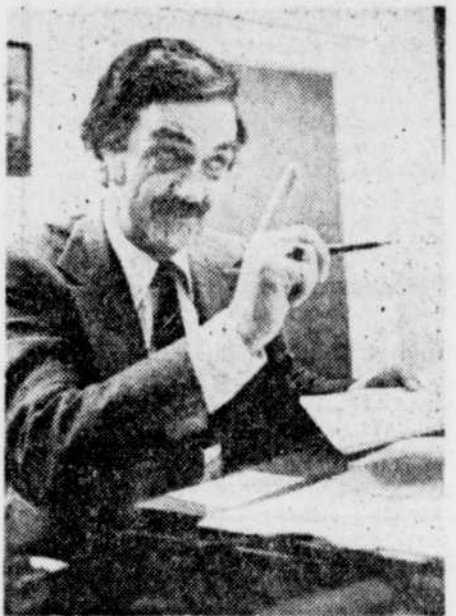
M. Mailloux a expliqué que les casinos n'offraient pas l'opportunité au gouvernement d'aller chercher de gros revenus, ce qui ne justifiait aucunement l'ensemble de contraintes

sociales qu'apporte invariablement ce genre d'établissement. Le député déclare que lorsqu'il était favorable à l'implantation d'un casino, Atlantic City, au New Jersey, n'avait pas encore le sien et qu'aujourd'hui, en voyant ce qui s'est produit là-bas, il ne peut plus envisager une telle alternative. "La criminalité a augmenté de 150 à 200 pour 100, ça n'a pas de maudit bon sens, affirme-t-il, on ne serait jamais capable de mettre en place un corps de police suffisant pour combattre les problèmes de prêt usuraire, de prostitution et de drogue que cela entraînerait."

Selon M. Mailloux, la sécurité des Charlevoisiens ne pourrait plus être assurée, "le casino ça a certains avantages à court terme. C'est évident que ça amène un certain développement, mais ça ne vaut pas la chandelle pour les problèmes qui s'ensuivent."

En guise de point de comparaison, M. Mailloux amène le cas des établissements qui présentent des spectacles de danseuses nues, "les gens sont en mesure de voir les répercussions que ça apporte. Tout ce que je peux dire, c'est que c'est des "peanuts" à côté de ce que peut représenter un casino. Pour ce qui est de l'idée du ticket modérateur, "ça va prendre une armée pour contrôler ça. Celui qui n'aura pas les moyens d'entrer va simplement aller voir son "shylock" pour se faire financer", rétorque-t-il. Dans Charlevoix, la plupart des municipalités de même que l'Association touristique et plusieurs corps intermédiaires se sont déclarés en faveur d'un casino. "J'ai l'intention de diffuser le rapport et même d'aller l'expliquer à ceux qui le demandent. Je vais laisser les gens porter leur propre jugement, mais après avoir pris connaissance de l'étude, ils vont probablement en arriver à la même conclusion que nous", affirme M. Mailloux.

Le casino a toujours été vu dans la région comme un moyen de régler une partie des problèmes de chômage. "On est mieux de pousser sur l'implantation d'un centre de ski à Petite-Rivière-Saint-François que sur une affaire de même", estime le député.



Le député de Charlevoix craint les dangers que présenterait un casino dans sa circonscription.

## En cale sèche

MATANE — La mise en cale sèche du traversier-rail Georges-Alexandre-Lebel représentera pour la Compagnie de gestion de Matane (COGEMA) une dépense de \$285.000. Ce navire qui habituellement exerce la liaison ferro-maritime entre Matane et Baie-Comeau subira des radoubs au chantier naval de la société Marine Industrie, à Sorel, entre le 11 juin et le 22 juin. Il s'agit de travaux de routine que doivent subir régulièrement les bateaux de cette taille afin de répondre aux normes de la Commission canadienne des transports ainsi que de l'American Bureau of Shipping.

## FINAL ENCAN PUBLIC

Règlements de notes payables

### TAPIS DE PERSE ET D'ORIENT

contrat sur traite no 782001

A cause de la date d'expiration de la note due, nous devons terminer ce contrat par un dernier encan pour cette saison. Ces tapis devront être vendus à n'importe quel prix.

LE VENDREDI 11 JUIN À 7H30 P.M.

(inspection à partir de 6h00 p.m.)

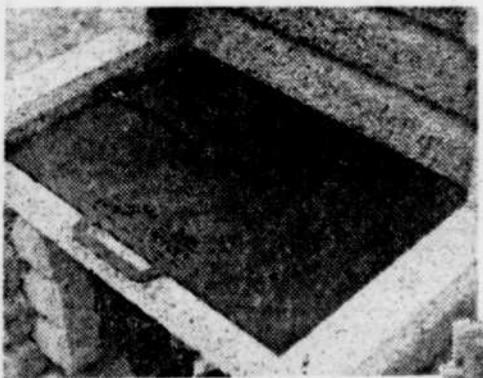
HOTEL LOEWS LE CONCORDE  
SALON LEDUC

Comptant, Master Card et Visa acceptés.

LES ENCANS BELEC Inc.  
(514) 694-6359

## CUISINEZ À L'EXTÉRIEUR

...des pommes de terre rôties, galettes de sarrasin, bacon, toasts, etc., sur un dessus de poêle "FEU ARDENT"



**Au choix:**  
dessus de poêle  
en fonte ou grille  
à steak et  
charbonnier  
inclus.

**644\$**

installation incluse

Demandez votre  
garantie écrite de  
5 ANS

Offert en 3 couleurs:  
gris, rouge, beige.

Ouvert le  
samedi.

**FEU ARDENT**

724, ch. Industriel  
Bernières

**831-1514**

Aussi offert chez tous les  
dépositaires autorisés



M. Hermann Mathieu s'est conduit selon les règlements de la Chambre des notaires du Québec, affirme le syndic Mercier.

"Les vrais coupables"

## L'enquête blanchit le député Mathieu

par Paul-Henri DROUIN

du bureau du Soleil

SAINT-JOSEPH — L'enquête menée par le notaire-syndic Guy Mercier, de la Chambre des notaires du Québec, révèle que l'affirmation de M. Denis Morin, auteur du livre "Les vrais coupables" à l'effet que le député de Beauce-Sud, M. Hermann Mathieu a été impliqué dans le dossier des Liqueurs St-Georges Ltée "est non seulement gratuite mais fautive".

Comme l'explique dans son rapport le syndic Guy Mercier, dans son livre "Les vrais coupables" l'auteur Denis Morin laisse entendre que "Hermann Mathieu serait le responsable ou un des responsables du fait que les employés de la compagnie Liqueurs St-Georges Ltée n'auraient pas reçu les actions de cette compagnie qu'ils avaient pourtant achetées et payées".

En somme, affirme le syndic, "la conduite de Hermann Mathieu dans le dossier Liqueurs St-Georges

ges Ltée m'apparaît conforme aux règles édictées par le code des professions, la loi sur le notariat et les règlements de la Chambre des notaires du Québec".

M. Mercier conclut son rapport en considérant la plainte de Denis Morin "comme non fondée" et énumère ce qui l'a amené à une telle conclusion:

— au terme d'un acte reçu devant Me Claude Mathieu, notaire, le 27 septembre 1976, Hermann Mathieu a été nommé comme dépositaire ou fiduciaire de 95 actions de Liqueurs St-Georges Ltée, tel qu'en fait lui le certificat numéro 27, en date du 27 septembre 1976;

— le 15 décembre 1976, Hermann Mathieu informait le bureau de comptes Moreau, Thibodeau, Jacques & Associés du fait qu'il détenait le certificat numéro 27 pour 95 actions ordinaires de la compagnie Liqueurs St-Georges Ltée;

— le 13 septembre 1977, Her-

mann Mathieu répétait cette démarche à l'égard cette fois du bureau des comptables agréés Normandin, Séguin & Associés;

— le 21 avril 1981, au terme d'une lettre que Hermann Mathieu a fait parvenir à MM. Gaétan Poulin et Rosaire Morin, il remettait sa démission comme fiduciaire des actions de Liqueurs St-Georges Ltée;

— le 9 mai 1981, Hermann Mathieu obtenait l'autorisation de transférer le certificat d'actions susdit à Me Martin Gilbert, notaire, de Saint-Georges de Beauce;

— le 13 juin 1981, Hermann Mathieu faisait parvenir à Me Martin Gilbert le certificat d'actions susdit dûment endossé par lui à titre de fiduciaire.

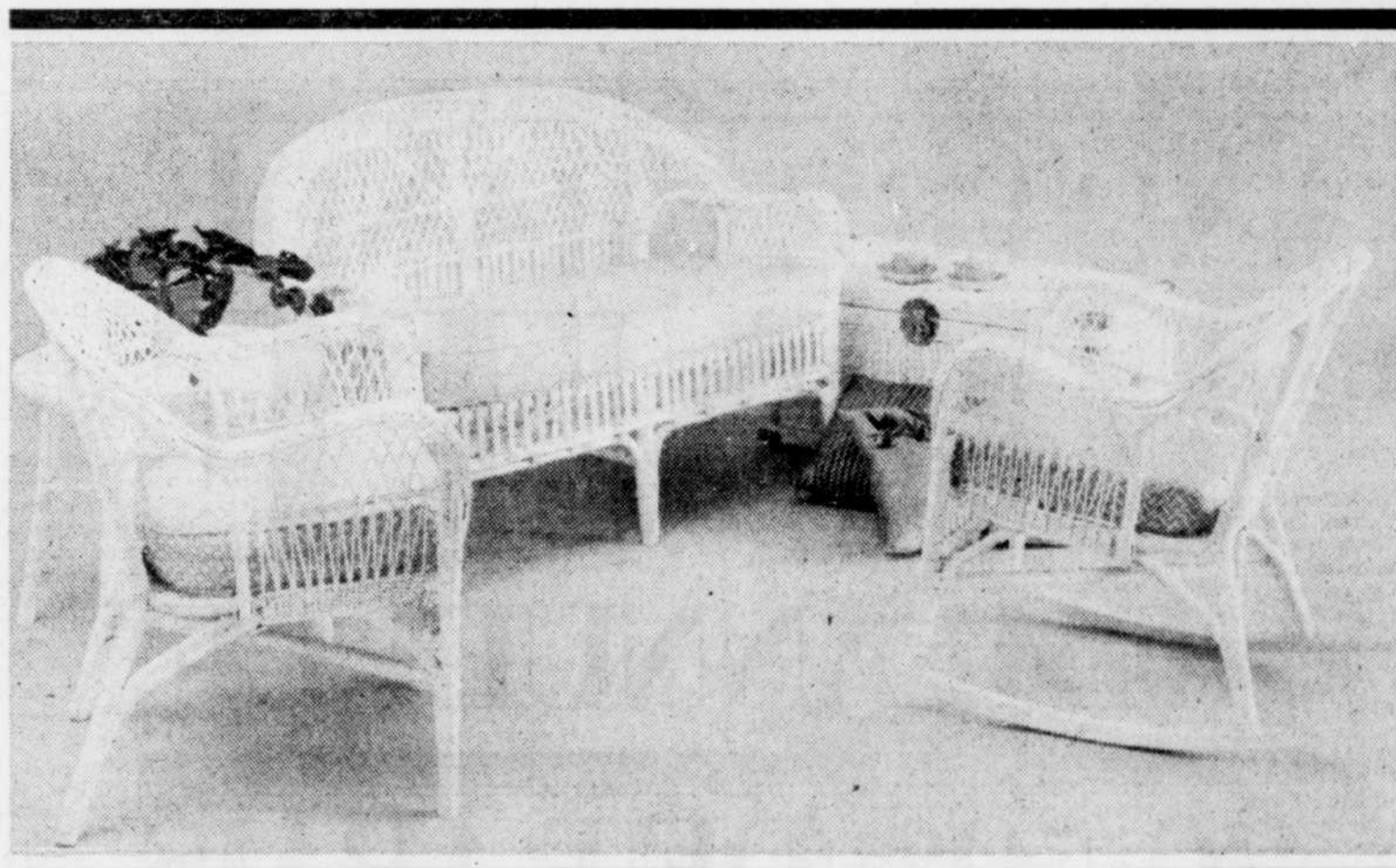
La tenue de cette enquête par la Chambre des notaires du Québec avait été réclamée par le député de Beauce-Sud, M. Hermann Mathieu, afin de rendre publiques les conclusions et de ne laisser planer aucun doute sur son intégrité personnelle.

## LA GALERIE DU MEUBLE

**SUPER SPÉCIAL**

## ROTIN BLANC

La fraîcheur du rotin blanc... un matériau naturel, gai et chaleureux, dont la personnalité s'adapte à toutes les ambiances. Pour la maison, la terrasse ou le jardin... pour vivre l'été tout au long de l'année.



|                          | PRIX RÉGULIER | SUPER SPÉCIAL |
|--------------------------|---------------|---------------|
| Fauteuil                 | 165,00        | 129,00        |
| Table d'appoint 20" dia. | 109,00        | 89,00         |
| Causeuse 52"             | 295,00        | 189,00        |
| Coffre 36" ou 32"        | 199,00        | 179,00        |
| Fauteuil berçant         | 195,00        | 159,00        |
| Fauteuil berçant         | 295,00        | 259,00        |
| Table d'appoint 22" dia. | 185,00        | 149,00        |

Contemporain,  
18, rue Courcellette,  
Québec  
681-0171

Traditionnel,  
1299, boul. Charest O.  
Québec  
681-0171

Les Galeries  
de la Capitale,  
Québec  
681-0171

# Programme de prévention du crime complété dans Limoilou

par Michel TRUCHON

Le programme de prévention du crime du quartier Limoilou, à Québec, a atteint un point tournant, hier soir, alors que la formation des comités a été complétée avec la mise sur pied du comité de la paroisse de Stadacona.

Louise Blanchet, organisatrice communautaire et Yves Crête, agent de la police de Québec chargé de la prévention, ont présidé cette séance d'information. Les "paroisses" du quartier Limoilou sont maintenant dotées d'un comité de prévention du crime.

Une dizaine de personnes seulement assistaient à la réunion, mais les organisateurs se sont dit satisfaits de l'intérêt porté par les citoyens de cette paroisse où, en 1981, une famille sur dix a été victime d'un vol par

effraction.

"De bons voisins, c'est encore mieux que la police", a fait remarquer l'agent Crête aux participants, les encourageant à diffuser les informations qu'on leur a transmises hier soir.

Le programme de prévention du crime explique les moyens physiques à prendre pour améliorer la sécurité des maisons, mais insiste surtout sur l'importance de l'entraide entre voisins.

Les activités du comité de prévention de la paroisse de Stadacona devraient commencer en septembre, en même temps que celles des 10 autres organisations des paroisses de Limoilou. Les premiers comités ont été formés l'an dernier, dans les paroisses Sainte-Odile, Saint-Albert et

Saint-Paul-Apôtre. Dans les mois qui ont suivi, des comités ont été organisés dans les paroisses Sainte-Clair-d'Assise, Saint-François-d'Assise, Saint-Fidèle, Saint-Esprit, Saint-Charles de Limoilou, Saint-Pie-X et Saint-Pascal.

Le mandat des organisateurs du programme de prévention du crime, en vigueur en principe jusqu'au mois d'octobre 1983, prévoyait la formation des comités et l'encadrement nécessaire pour assurer leur survie.

Louise Blanchet explique que les groupes sont tous très bien structurés et que les organisateurs seraient appelés, au cours des prochains mois, à agir comme personnes-ressources.

Même si la population ne participe pas encore massivement aux activités de ces comités de prévention du crime, l'organisatrice commu-

nautaire souligne que la situation est encourageante.

Selon elle, les choses font leur chemin progressivement et les comités, très actifs, entreprennent de plus en plus d'actions qui les font connaître.

Un exemple de la flexibilité de ces comités de paroisse est illustré avec leur réaction face à la recrudescence des vols dans les voitures. Les membres des comités ont fait en sorte de sensibiliser leur entourage à ce problème et de faire connaître les moyens à prendre pour prévenir ces vols.

Un autre comité de prévention du crime, celui de la paroisse Saint-François-d'Assise, fait circuler, depuis quelque temps, un feuillet sur les mesures de sécurité à adopter en prévision des vacances ou des longs congés.

## LA VIE COMMUNAUTAIRE

par Tom Fréchette

647-3361 du lundi au jeudi entre 13h et 15h

**Clôture d'un concours**

Les gagnants d'un concours littéraire tenu à l'école polyvalente Ulric-Huot, sous l'égide du professeur Denis Bergeron, seront proclamés ce soir, à 19h30, dans une salle adjacente à la bibliothèque municipale de Beauport, 3095 chemin Royal. Une causerie sera aussi prononcée par Mme Suzanne Paradis, poète et romancière.

**La Bougeotte**

La garderie "La Bougeotte", du YMCA, cessera ses activités le 25 juin prochain pour les reprendre le 30 août 1982. Les réservations pour le mois de septembre se font dès maintenant jusqu'au 25 juin. Une grande fête aura lieu à la garderie, le 23 juin, pour clôturer l'année. Pour d'autres détails, composez 527-2518.

**Collecte de sang**

Bell Canada, en collaboration avec la Croix-Rouge tiendra sa collecte de sang annuelle, demain, à la salle S 130 du 1150 chemin Saint-Louis. Plus de 125 donneurs y sont attendus de 9h30 à 11h30 et de 13h à 15h30. Pour autres détails, rejoindre Michèle de Bellefeuille à 687-5062 ou Charlotte Lapointe à 688-4184.

**Super-bénéfice**

Des mets allemands seront servis au cours d'un souper au profit des services d'écoute téléphonique "Prière-secours". Le repas aura lieu ce soir, à 18h30, au café Jasmin, 775 rue Saint-Jean-Baptiste, Les Saules. Un chansonnier agrémentera le souper.

**Transport de jeunes**

A chaque année, le Centre de services sociaux de Québec permet à environ 1.000 garçons et filles de fréquenter des camps de vacances dans la région. L'organisme demande la collaboration de bénévoles qui ont une voiture pour les transporter. Les intéressés à rendre ce service peuvent rejoindre M. Georges Côté à 872-5400. Les destinations pour les camps de vacances se situent autour des régions de Portneuf, Drummondville, Rivière-du-Loup et de la Beauce.

**Embellissement**

La ville de l'Ancienne-Lorette organise un concours d'embellissement. Propriétaires et locataires peuvent s'inscrire dans dix catégories différentes et ils doivent le faire avant le 23 juin, à l'hôtel de ville. Le jugement aura lieu au début du mois d'août. Près de \$1.000 en prix seront remis, de même que des plaques et des trophées. Pour autres renseignements, composez 872-9811.

**Gare aux enfants**

Les enfants trouvent beaucoup de plaisir à jouer dans l'eau, mais leur vie dépend de vous. Ne les laissez jamais sans surveillance. La Croix-Rouge rappelle aux parents qu'un accident est bien vite arrivé.

**Vêtements et corde**

Les lacs du Québec sont très froids, c'est pourquoi la Croix-Rouge recommande aux adeptes de la planche à voile de porter des vêtements isolants et une corde, au cas où des réparations ou un remorquage seraient nécessaires.

**NOUVEAU AU QUEBEC!**



Obtenez de magnifiques agrandissements 8 x 10 de vos diapositives couleur en seulement 10 minutes grâce au nouveau système

**cibachrome**  
**PRINT CENTRE**

**Photo CONTACT**

845, St-Jean, Québec, Qué. G1R 1R2 - (418) 529-5811

## Régionale Orléans: la dissolution retarderait

par Gérald OUELLET

Le projet de dissolution ("intégration") de la régionale Orléans au profit des trois commissions scolaires locales, soit Beauport, Chutes Montmorency et Côte-de-Beaupré, ne sera pas complété pour le 1er juillet prochain, comme on le laissait entendre du moins à la Commission scolaire Beauport. C'est ce que LE SOLEIL apprend hier auprès de sources ordinairement bien renseignées.

Dans une lettre du directeur régional de la direction générale des réseaux au ministère de l'Éducation, M. André Matte, adressée à Mme Simone Gosselin, présidente du comité d'intégration pour la Commission scolaire Beauport, M. Matte précise qu'il a bien reçu le 5 mai dernier le protocole d'entente dûment accepté par l'ensemble des commissions scolaires du territoire en vue d'en arriver à l'intégration des enseignements primaire et secondaire, pour le 1er juillet 1982.

M. Matte souligne que le document en question a été transmis aussi au bureau de M. André Rousseau, sous-ministre adjoint aux secteurs préscolaire, primaire et secondaire.

Selon M. Matte, il appert qu'une réponse au télégramme adressé au ministre de l'Éducation le 25 avril 1982, devrait être fournie sous peu, précisant alors le suivi qui sera donné à ce dossier.

On sait déjà que les quatre commissions scolaires concernées sont d'accord pour intégrer le niveau secondaire aux trois commissions scolaires, soit Beauport, Chutes Montmorency et Côte-de-Beaupré. D'ailleurs, cette décision des commissions scolaires a fait l'objet de réunions de

consultation à tous les paliers concernés par le projet d'intégration.

**Syndicat**

Quant au Syndicat des professeurs du Québec métropolitain, il est d'avis qu'il n'existe aucune étude sérieuse et poussée au sujet de l'intégration et que les documents déposés ne permettent en aucune façon de prendre une décision éclairée entre les divers modèles d'intégration.

Le syndicat, qui représente les enseignants des commissions scolaires Beauport, Chutes Montmorency et Côte-de-Beaupré et la régionale Orléans ne peut donc pas partager la décision des quatre commissions scolaires quant au principe même de l'intégration et surtout quant au modèle retenu par elles.

**Comités d'école**

Pour ce qui est de la consultation faite par les 14 comités d'école du territoire de Beauport, les 11 comités d'école au niveau primaire se sont déclarés d'accord avec le principe d'intégration tandis que, chez les comités d'école du niveau secondaire, un est pour l'intégration tandis que deux se sont prononcés contre.

On se rappelle qu'en avril dernier, les exécutifs des 14 comités d'école avaient été réunis à l'école Robert-Giffard pour une assemblée d'information sur l'intégration qui était pour l'occasion présidée par Mme Simone Gosselin, présidente de la Commission scolaire Beauport.

Enfin, même s'il n'est pas certain que tout le processus d'intégration soit complété pour le 1er juillet prochain, le projet se continue quand même, de déclarer un porte-parole de la Commission scolaire Beauport.

## Boischatel: déménagement permanent des 88 écoliers

par Gérald OUELLET

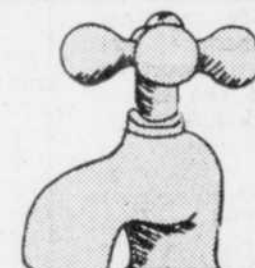
Loin d'avoir apaisé les craintes des parents de Boischatel, les dirigeants de Commission scolaire Côte-de-Beaupré ont admis, mardi soir, que le déménagement d'un groupe de 88 élèves dans les écoles de L'Ange-Gardien n'est plus temporaire, mais bien permanent. C'est ce qui ressort d'un communiqué remis au SOLEIL, suite à la rencontre des dirigeants du comité d'école et du groupe d'appui de Boischatel avec les membres du comité exécutif de la Commission scolaire Côte-de-Beaupré, à Sainte-Anne-de-Beaupré.

Il n'est donc pas question pour les parents de Boischatel d'interrompre leurs pressions, mais plutôt de les intensifier pour obtenir l'aménagement de deux locaux de classe dans l'édifice abritant présentement le service des incendies de leur municipalité.

Selon les chiffres avancés par les dirigeants de la commission scolaire, les citoyens de Boischatel n'auraient droit, d'ici 1986, qu'à un agrandissement de quatre classes portant à 15 le nombre de locaux au moment où le besoin prévisible pour Boischatel aura atteint 22 classes.

Il faudrait donc, après 1986, continuer de déménager les élèves de sept classes à L'Ange-Gardien, ce qui représente beaucoup plus que 88 élèves.

Enfin, on se rappelle que lundi soir, plus de 120 parents réunis en assemblée générale ont résolu unanimement de garder les élèves hors des classes jusqu'au 23 juin si nécessaire pour obtenir gain de cause à ce sujet.



**PRÉVISION D'ARROSAGE DES PELOUSES**

Puisque des pluies sont prévues, il n'est pas nécessaire d'arroser vos pelouses.

Pour les villes de Beauport et Loretteville, en raison de l'utilisation abusive de l'eau, votre municipalité vous demande d'éviter d'arroser les pelouses.

# NOTRE GRANDE VENTE SEMI-ANNUELLE

## 20-50% DE RABAIS

Supers styles H.R. Supers économies. Vôtres maintenant.

Les grands noms du monde de la mode, des accessoires et des chaussures. Nos fourrures réputées. Vêtements pour enfants. Gammes uniques de cadeaux. Et, bien sûr, des vêtements pour hommes.

Profitez dès maintenant de ces économies-mode.

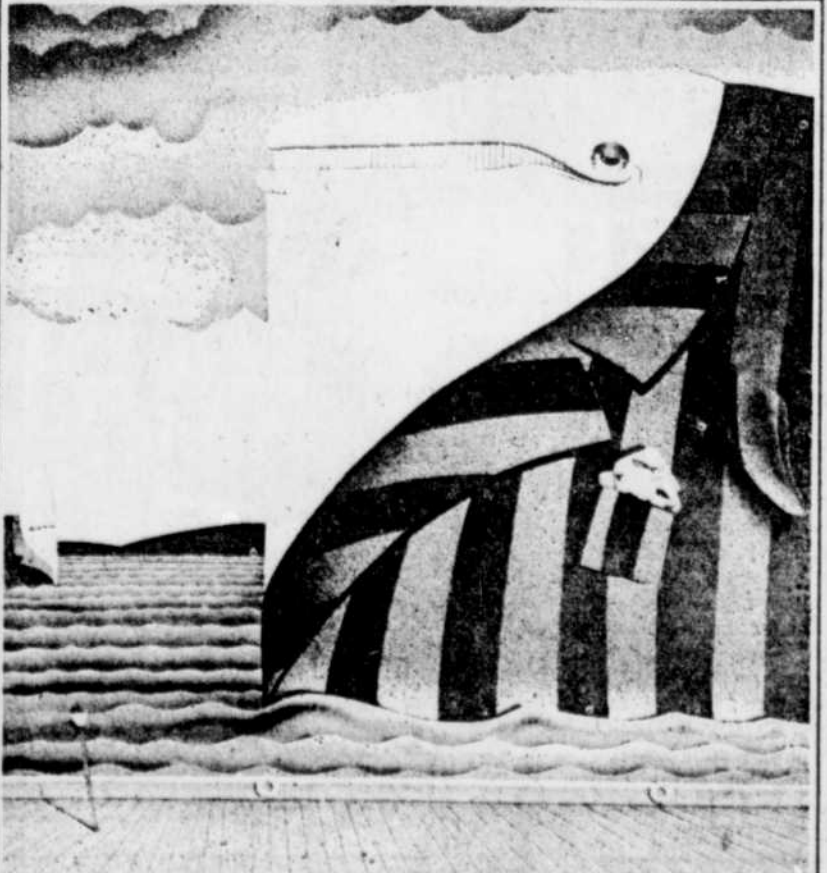
# HOLT RENFREW

PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE\* • (2 HRS. STAT. GRATUIT) • PLACE STE-FOY\*\*  
H.R. OUVERT JEUDIS ET VENDREDIS JUSQU'À 21 H.

LE SALON DU

# SAINT-LAURENT

MANÈGE MILITAIRE DE QUÉBEC 4-11 JUIN 1982



LE FLEUVE SAINT-LAURENT, PARLONS-EN!

Ouvert tous les jours de 12h à 22h  
sauf le lundi 7 juin de 12h à 17h  
**ADMISSION GRATUITE**



M. Yvan Dubé dont le rôle a été confirmé par la cour d'appel.

## Le maire de Val-Bélair gagne en cour d'appel

par Marcel COLLARD

Le juge André Dubé, de la cour d'appel du Québec, n'a trouvé aucun motif pour suspendre l'ordonnance de la cour supérieure, enjoignant les conseillers et la municipalité de Val-Bélair de surseoir à l'application de certains règlements qu'ils ont adoptés.

Ces règlements, selon le juge André Trotter, de la cour supérieure,

sont de nature à écarter le maire Yvan Dubé de l'administration municipale et de l'empêcher d'exercer les fonctions que lui confère la loi des cités et villes.

Les conseillers ont porté le débat en cour d'appel, soutenant que l'injonction les empêchait de tenir des assemblées et d'obtenir auprès du gérant et des directeurs de service l'information nécessaire pour prendre des

décisions éclairées. Ils avaient demandé que les effets de l'injonction du juge Trotter soient suspendus jusqu'au jugement final sur le fond du litige.

Cependant, dans une décision déposée hier matin, le juge André Dubé écrit que les conseillers n'avaient pas réussi à le convaincre du mal-fondé de la décision de la cour supérieure et du fait que la balance des inconvénients penchait en leur faveur. "En effet, déclare le juge Dubé, si la corporation municipale et les conseillers sont placés dans une situation difficile par suite de l'injonction, ce serait, d'après le jugement de la cour supérieure, parce qu'ils ont voulu modifier les règlements du jeu en édictant des règlements qui enlèvent au maire tous ses pouvoirs.

"Les procureurs, ajoute-t-il, ont prétendu que, par suite de l'injonction, il leur serait complètement impossible de s'acquitter de leurs fonctions. Je ne suis pas d'accord avec cet argument car l'injonction interdit aux appelants (les conseillers) de se servir des règlements qu'ils ont édictés, mais il ne leur interdit aucunement de s'acquitter correctement de leurs fonc-

tions suivant les prescriptions de la loi des cités et villes qui les régie.

### L'injonction

Le juge s'inspire de la décision du juge Trotter pour brosser le tableau des événements. Il rappelle que les conseillers ont voté un règlement de régie interne décrétant l'ordre et le maintien des assemblées délibérantes du conseil et qu'ils se confient des mandats à chacun d'entre eux, leur permettant de superviser un service, excluant le maire de cette délégation. Subséquentement, ils passèrent une résolution empêchant le maire de représenter la ville auprès des gouvernements fédéral et provincial. Le conseil, note le juge, a passé des directives aux employés cadres et aux autres employés leur interdisant d'exécuter un travail quelconque "à moins d'avoir été mandaté par voie de résolution par le conseil de ville et d'avoir pris entente avec le gérant au préalable".

À la suite de l'audition de la cause, le juge Trotter avait conclu que ces mesures avaient été prises "par le clan des conseillers pour isoler et neutraliser le maire".

## Charlesbourg et Beauport ne peuvent emprunter en Europe

par Marcel COLLARD

Les municipalités de Charlesbourg et de Beauport doivent renoncer au marché européen des obligations pour emprunter une somme de près de \$12,000,000, comme elles se proposaient de le faire, par l'intermédiaire de la Communauté urbaine de Québec.

Après avoir été choisie par un appel d'offres, la Banque Nationale de Paris a dû refuser la transaction, en réalisant que les deux municipalités ne détenaient point une cote de crédit. La CUQ a la sienne, mais depuis 1978, elle n'est plus garante des emprunts

qu'elle pourrait contracter au nom des municipalités.

Charlesbourg avait projeté d'emprunter \$6,556,000 sur le marché européen et celle de Beauport, \$5,140,000.

Le maire Pierre Bernier, de Charlesbourg, a annoncé son intention de trouver un financement provisoire sur les marchés locaux, mais il songe à proposer une démarche auprès du ministre des Finances, afin d'obtenir l'autorisation de procéder par des soumissions privées. Contrairement aux appels publics qui nécessitent des délais plus longs et qui obligent à choisir

le plus bas soumissionnaire, les soumissions privées permettent, à quelques jours d'avis, de choisir le temps le plus propice. On évite ainsi, selon M. Bernier, d'aller sur le marché dans un temps défavorable où plusieurs organismes publics se font concurrence pour obtenir du financement à long terme. Le maire a l'intention de consulter la CUQ qui a vécu plusieurs expériences de soumissions privées.

Habituellement, Charlesbourg doit faire des appels d'offres pour capitaliser des règlements ou renouveler des emprunts pour une somme de \$10,000,000 en moyenne, chaque année.

Le maire Pierre Bernier a remplacé la dizaine de comités que se partageaient les conseillers par trois commissions consultatives qui auront à analyser les dossiers en profondeur et à mettre de l'avant de nouvelles orientations, en étroite collaboration avec les employés cadres de la gestion et de divers services. Au lieu d'éparpiller les énergies dans divers comités, la formule des commissions

promet plus de rapidité et d'efficacité. Elles sont actuellement en période de rodage et chacune devra établir les modalités de fonctionnement.

Préside par le conseiller Pierre Marier, la Commission des services administratifs est formée de MM. Jean Bégin, André Gignac, Maurice Lortie et Jacques Roy. Celle de l'aménagement et du développement, sous la présidence de M. Michel Renaud, regroupe les conseillers Jean-Pierre Bouchard, Claude Hamel, Lawrence Pageau et Jocelyn Roy. La troisième, celle des services à la population, réunit Mme Francine Boudet, MM. Jean-Marc Jacob, Léonard Lamy, Robert Lefebvre et son président, M. Jacques Caron.

Les trois commissions sont coiffées par un comité de coordination qui définit les mandats, coordonne le travail et transmet l'information. Le maire exerce, par ce comité, son rôle de chef de l'administration municipale, avec l'appui du gérant et des présidents des trois commissions.

## Autobus dans l'île d'Orléans: peut-être dans trois semaines

par Gérald OUELLET

Il semble que le service de transport par autobus à l'île d'Orléans sera rétabli pour le début de juillet prochain. C'est ce que laissait entendre mardi le préfet de comté de l'île et maire de la municipalité de Saint-Laurent, M. Claude Picard.

En effet, le permis déposé par la firme Autocar Rive-Sud a été révoqué par la Commission des Transports du Québec. On sait que cette firme de transport avait abandonné son service de transport en commun à l'île depuis décembre dernier.

Comme l'avait antérieurement indiqué M. Picard, deux firmes d'autobus se disputent le permis pour desservir l'île. Il s'agit de Autobus Messier et Transport Duchesneau. D'ailleurs, la Commission des Transports du Québec doit normalement tenir des audiences publiques le 18 juin prochain pour étudier les demandes de ces deux entreprises de transport.

Selon le maire de Saint-Laurent, les deux compagnies de transport offrent un service qui pourra répondre adéquatement aux besoins de toute la population de l'île pour ce qui est du matériel roulant, les horaires ainsi que les tarifs.

M. Picard a laissé entendre que, aussitôt que la Commission des Transports aura fait son choix, la municipalité régionale de comté de l'île d'Orléans entreprendrait une campagne de publicité pour mieux faire connaître l'utilisation de ce mode de transport à l'île.

On se rappelle que le résultat du sondage fait par la MRC de l'île avait prévu que 101 passagers par jour étaient intéressés à utiliser ce genre de transport cinq jours par semaine.

### Port de plaisance

Par ailleurs, on apprend également du préfet de comté de l'île, M. Claude Picard, que la municipalité de Saint-Laurent serait éventuellement choisie pour y implanter un port de plaisance, en prévision des fêtes du 450<sup>e</sup> anniversaire de l'arrivée de Jacques Cartier à Québec. On sait qu'à cette occasion, la ville de Québec sera l'hôte de visiteurs qui viendront par voiliers. Il s'agit ici d'un événement international. L'annonce officielle du projet d'un port de plaisance à l'île sera faite d'ici la fin de juin; il y avait quatre projets à l'île, soit Saint-Jean, Sainte-Pétronille et Saint-François. Même

s'il appert que celui de Saint-Laurent sera retenu, M. Michel Noël, conseiller municipal de Saint-Jean et principal promoteur du projet de Saint-Jean, se dit toujours confiant d'obtenir que sa municipalité soit choisie.

### Schéma d'aménagement

Enfin, la municipalité régionale de comté de l'île a accordé hier soir le contrat à une firme de consultants pour préparer le schéma d'aménagement pour toute l'île. Comme l'indiquait le préfet de comté M. Claude Picard, il est temps pour l'île d'Orléans de se donner les outils nécessaires au développement harmonieux de l'île pour y conserver son cachet historique. La firme aura jusqu'en 1986 pour compléter son travail et remettre un rapport aux membres de la MRC de l'île.

### NOUVEAU NOUVEAU NOUVEAU

#### OFFRE SPÉCIALE DE LANCEMENT

\$695

COMMANDES POSTALES ACCEPTÉES

- Mobilier de chambre en mélamine • Coin de rangement ouvrant • Peut se vendre séparément en modules • Matelas et accessoires en sus.

Ameublement complet: cuisine, salon et ce mobilier de chambre \$1 995



- Stationnement sur le côté du magasin
- Plan de mise de côté
- Visa, Master Card et American Express acceptées
- Financement offert
- 2 étages de meubles

LES AMEUBLEMENTS GAUDET ET FRÈRES INC.

355, Marie-de-l'Incarnation, Québec 681-6054



**CHIC à bon compte!**  
Vente pré-estivale  
Commençant le mercredi 9 juin

|                                                     |                     |
|-----------------------------------------------------|---------------------|
| IMPERMEABLES                                        | 30% à 50% DE RABAIS |
| Tailleurs et manteaux de marque Ultra-Suède.        | 30%                 |
| Autres tailleurs.                                   | 50%                 |
| Robes et vêtements sport                            | 20% à 50%           |
| Vêtements de marque Jousse et Rodier                | 20% à 30%           |
| Accessoires: chapeaux, foulards, ceintures, bijoux. | 30%                 |
| Maillots et ensembles                               | 10% à 50%           |

**Salon Jade**

Place Laurier Ste-Foy

Atrium (Ancien Jadis) 5555, 3<sup>e</sup> Avenue ouest, Charlesbourg

## CLUB NUDISTE

### Domaine naturiste LE CYPRESS

SITUÉ À NOTRE-DAME-DES-ANGES, CTE DE PORTNEUF, SUR LES BERGES DE LA RIVIERE BATISCAN

- PECHE
- VOLLEY-BALL
- BALLE-MOLLE
- BADMINTON
- EXCURSION EN FORET

Nous disposons également d'un restaurant-dépanneur.



#### Couples et familles seulement SEJOUR pour VISITEURS

- une journée
- tarif spécial de fin de semaine (du vend. au dim.)
- Magnifiques terrains de 40 pi. X 50 pi. pour la saison
- Chalets accessibles pour fins de semaine ou vacances.

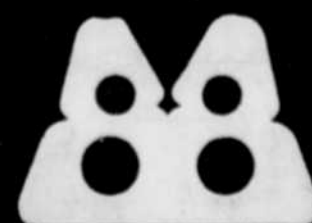
Pour information:

QUEBEC: 647-3887

NOTRE-DAME: 1-418-336-2573



**Le blazer** prend un nouveau départ avec cette version. Ce mélange très à la page de laine et de polyester le rend indispensable dans la garde-robe de l'homme contemporain. Élégamment taillé, vous aimerez le porter autant à vos réunions d'affaires qu'à vos sorties galantes.



BOUTIQUE MASCULINE

3195, chemin Ste-Foy, Ste-Foy — 656-9508  
Centre d'achats de la Colline

# Les libéraux contents malgré tout du Gallup

OTTAWA (d'après PC) — Même si le dernier sondage Gallup les

montre 11 points derrière les conservateurs dans les intentions de

vote des Canadiens, les députés libéraux étaient presque soulagés de voir

de tels résultats. "Tout le monde s'attendait à pire, les ru-

meurs nous mettaient nez à nez avec le Nouveau Parti dé-

mocratique, c'est loin d'être désespéré", affirmait le député de

Louis-Hébert, M. Dennis Dawson. "J'ai été étonné que la

baisse de notre popularité ne soit pas plus importante. Nous n'avons perdu qu'un seul point lorsque nous nous attendions à une chute plus spectaculaire", soutenait le ministre d'Etat Serge Joyal.

"Nous n'avons baissé que d'un seul point, dans le contexte économique c'est normal et ça ne m'inquiète pas", prétendait pour sa part le député de Sainte-Marie, M. Jean-Claude Malépart.

Le sondage, réalisé au début de mai, donnait 44 pour 100 des intentions de vote aux conservateurs, 33 pour 100 aux libéraux et 21 pour 100 au Nouveau Parti démocratique. Mais 28 pour 100 des électeurs interrogés se disaient indécis, un chiffre qui passe à 35 pour 100 au Québec.

Clark  
Pour le chef conservateur Joe Clark, le son-

dage Gallup est une bonne nouvelle, mais le déclenchement d'une élection serait une meilleure nouvelle encore puisque cela permettrait l'élection d'un gouvernement conservateur majoritaire qui pourrait recréer un climat de confiance dans l'économie.

M. Clark s'est également réjoui de la hausse du nombre des indécis au Québec.

"Il faut deux pas, d'abord quitter les libéraux et ensuite appuyer les conservateurs", a-t-il affirmé.

Quant au chef néo-démocrate Ed Broadbent, dont le parti perd un point dans ce sondage, il affirme que les électeurs se tournent maintenant vers les conservateurs parce qu'ils sont en meilleure posture pour former un gouvernement, mais que lorsqu'ils auront étudié les programmes des partis, ils choisiront le NPD.

## Rossignol nommée directrice du TNM

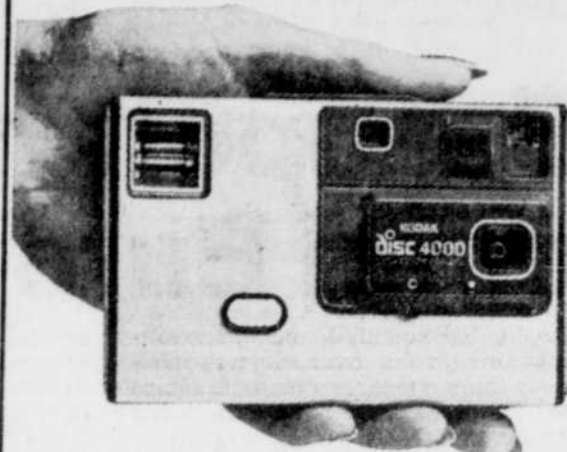
MONTREAL (PC) — La comédienne Michelle Rossignol sera la prochaine directrice artistique du Théâtre du Nouveau Monde, succédant ainsi à M. Jean-Louis Roux.

Le quotidien Le Devoir révélait hier que le comité consultatif formé de Mme Charlotte Boisjoli et MM. Jean Gascon et André Brassard avait manifesté sa préférence pour Mme Rossignol, qui est également metteuse en scène et professeur à l'École nationale de théâtre.

Ce comité avait été formé pour trouver un remplaçant à M. Roux et à son successeur pressenti, M. André Pagé, décédé prématurément le 15 mars.

Mme Rossignol a d'abord été connue à la télévision de Radio-Canada au moment où elle interprétait Manouche dans Le Survenant, de Germaine Guèvremont.

## Les appareils à disque KODAK pour redécouvrir le monde!



Ultra compacts. Tiennent dans la paume de la main.

Appareil KODAK DISC 4000

Technologie de pointe: vous n'avez qu'à presser le déclencheur, l'appareil fait le reste, et vous permet de réussir d'excellentes photos. Garantie de 5 ans.

\*Demandez-nous tous les détails sur la garantie de 5 ans de KODAK. Si cet appareil ne fonctionne pas dans des conditions normales d'utilisation, faites-le parvenir à KODAK par notre intermédiaire et il sera réparé sans frais.



HENRI LECLERC CAMERA INC.

4151, boul. Ste-Anne, Beauport - Tél.: 661-6983  
2480, chemin Ste-Foy (coin Du Vallon) - Tél.: 653-3206

**Canada**

Robe "Pinafor"(e) style tablier, 50% Polyester 50% Coton Taille 7 à 13 **50\$**

Robe Soleil à multiple couleur, 50% Polyester 50% Rayonne Taille 5 à 13 **47\$**

Ligne de maillots de bain "La Blanca" 36 à 52\$

**Sissi plus 2**

Carrefour Charlesbourg, 8500, boul. Henri Bourassa, Charlesbourg. 627-1799

# LES RABAI S SUPERNO LIPRIX UN SUCCÈS FOU À TRAVERS LE PAYS!

## pour le CHÈQUE

Économisez! En quatre semaines, nos rabais Supernoliprix ont déjà fait courir des milliers de chanceux vers toutes sortes de projets de vacances au Canada. Ils ont été emballés. Faites comme eux! Un aller-retour pour Calgary à 460\$, ou pour Winnipeg à 300\$, c'est vraiment pas cher.



## pour le CHIC

Appréciez! C'est aussi parce qu'il coupe les prix et non pas le service que Supernoliprix a du succès. Ce Prêt-à-partir pas cher vous donne droit au plein service d'Air Canada, en tout temps, quelle que soit la durée du vol. C'est vraiment plus confortable.



## POUR VOS VACANCES AU CANADA

## pour le CHOIX

Décidez! Il n'y a qu'Air Canada pour vous offrir 31 destinations-vacances au Canada. Et une telle fréquence de vols. Et un système aussi complet de rabais. Renseignez-vous chez votre agent de voyages ou au comptoir d'Air Canada.

## LE PRÊT-À-PARTIR PAS CHER



Réservez 7, 14 ou 21 jours à l'avance pour des réductions allant jusqu'à 35%. Pour un court séjour, vous pouvez revenir dès le premier dimanche suivant votre départ ou 7 jours après, selon la destination. Longues vacances, maximum 60 jours. Pénalité de 20 \$ en cas d'annulation ou de changement. Taxes d'aéroport non comprises. Ces tarifs sont en vigueur du 19 juin au 7 septembre 1982.

**AIR CANADA**



Détenteur d'un permis du Québec. Prêt-à-partir est une marque de commerce d'Air Canada.

A cause des présumés cas de favoritisme

# Débat houleux à l'Assemblée nationale

par Réjean LACOMBE

L'atmosphère était à la tempête, hier, à l'Assemblée nationale. Péquistes et libéraux se sont interpellés à qui mieux mieux quand pour la deuxième journée consécutive, l'opposition libérale est revenue à la charge en mettant en lumière ce qui lui apparaît être des cas de favoritisme politique.

Ce bras-camarade est survenu après que le député libéral de Maskinongé, M. Yvon Picotte et le député libéral de Gatineau, M. Michel Gratton, eurent littéralement harcelé de questions le premier ministre René Lévesque et le ministre des Affaires

sociales, M. Pierre-Marc Johnson, sur le versement de primes de séparation à d'anciens fonctionnaires et sur la nomination des présidents d'élection.

A bout de patience, le chef du gouvernement a tout simplement qualifié les libéraux de "bande de sépulchres blanchis" qui ne l'impressionnent aucunement.

C'est le député Picotte qui une fois de plus a attaché le grelot en ramenant sur le tapis le cas d'un individu de la Mauricie qui a été reconnu coupable d'un vol de \$40,000 dans un centre hospitalier et qui par la suite a réussi à se trouver un emploi à titre de directeur d'un centre d'hé-

bergement pour personnes âgées.

Le ministre Johnson a longuement expliqué que son ministère ne pouvait, au moment où l'événement est survenu, rien faire à cause de l'autonomie de gestion dont jouissent les conseils d'administration des établissements de santé du réseau des affaires sociales. Cependant, le ministre ajoute du même souffle que depuis l'adoption de la loi 27, il pouvait maintenant agir.

A la suite d'un vif échange entre le ministre Johnson et le député Picotte, le whip ministériel, M. Guy Chevrette, visiblement agité par la tournure des événements, a menacé

les libéraux de demander au ministre de la Justice, Marc-André Bédard, le déposer en chambre "Vegas 1, Vegas 2 et un certain nombre de documents qui vont faire taire certaines personnes".

M. Chevrette faisait allusion à la déposition de certains témoins entendus à huis clos dans le cadre de la Commission d'enquête sur le crime organisé (CECO) portant sur la corruption politique au cours des années 70.

La "ratatouille péquiste"...

Le bal des accusations s'est poursuivi de plus belle quand le député de Gatineau, Michel Gratton, reprenait le dossier de la nomination des présidents d'élection où il laisse entendre clairement que certaines nominations étaient empreintes de favoritisme politique.

Le premier ministre Lévesque en profite pour ressasser de vieux souvenirs politiques tout en qualifiant le système de nominations de l'époque de "poutine traditionnelle". Qu'à cela ne tienne. Le député Gratton revient à la charge en disant que "la poutine libérale est maintenant remplacée par: Vive la ratatouille péquiste".

M. Lévesque rappelle qu'à une certaine époque, il s'agissait pour les "vieux partis" de nommer "n'importe quel patronneux" à la tête de ces organismes. "C'était, dit-il, le système, je l'ai connu d'ailleurs dans un autre gouvernement. C'était une tradition au Québec. C'est une des raisons pour lesquelles je ne suis plus dans le même parti, entre autres choses..."

Il souligne de plus que malgré les promesses de réformes formulées par son prédécesseur, il a fallu attendre en

1977 pour que cet ancien système soit relégué aux oubliettes. "Il y a, ajoute-t-il, une première étape qui a été faite pour remplacer ce que j'ai appelé et que je continue d'appeler la poutine traditionnelle de nommer n'importe qui selon les caprices même de l'heure ou les caprices des environs partisans de tel ou tel comté."

Peste et choléra

Le premier ministre indique que maintenant, sous la direction du directeur général des élections, les nominations sont faites à la suite d'un concours public. "Quiconque est disponible, dit-il, peut faire une demande et passer un concours. Il y a des péquistes et il y a des libéraux. Pour la première fois, les libéraux ne sont pas traités comme s'ils étaient la lie de la terre, comme les péquistes, sans exception, étaient traités par nos "amis" d'en face."

M. Lévesque mentionne, du même souffle, qu'être membre du Parti québécois "sous le gouvernement de ces gens-là", c'était l'équivalent de la peste et du choléra. Piqué au vif, le leader de l'opposition, M. Gérard-D. Lévesque réplique que le premier ministre attaque d'une façon injuste ceux qui ont précédé son gouvernement.

"Je l'invite à faire le tour de tous les fonctionnaires qui ont travaillé avec moi, précise-t-il, dans chacun des ministères, ils seront les premiers à défendre la façon très civilisée, très objective avec laquelle j'ai traité tous les fonctionnaires sans exception."

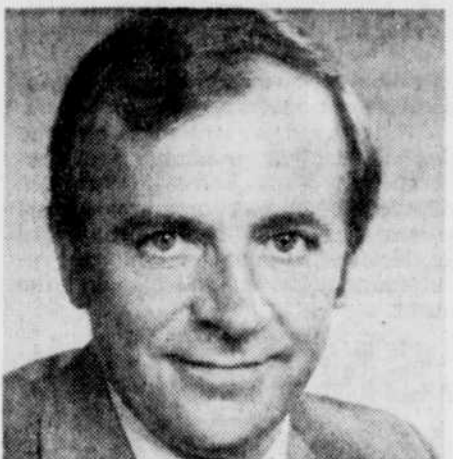
La sortie du député libéral de Bonaventure est immédiatement cataloguée "d'indignation théâtrale" de la part du chef du gouvernement.

"C'est un numéro permanent dans le cas du leader de l'opposition", clame le premier ministre.

Quoi qu'il en soit, la fin de la présente session risque d'être très orageuse. Le leader de l'opposition a promis de revenir à la charge au cours des prochaines séances. On doit donc s'attendre à une fin de session plutôt chaude...

## Chevrette s'interroge sur l'immunité parlementaire

(PC) — La tournure qu'a prise la période des questions depuis quelque temps à l'Assemblée nationale inquiète beaucoup le député péquiste de



Guy CHEVRETTE

Joliette, M. Guy Chevrette, au point qu'il s'interroge sérieusement sur l'utilisation de l'immunité parlementaire par certains élus du peuple.

Dans le passé, les interventions des députés en Chambre, les "insinuations" de toutes sortes qu'ils pouvaient lancer à l'endroit de quiconque, n'atteignaient pas un aussi vaste auditoire qu'aujourd'hui lorsque les caméras de télévision captent tous les faits et gestes et les paroles à l'Assemblée nationale au vu et au su de toute la population.

M. Chevrette a dit "qu'il en a soupiré" du procédé utilisé par certains de ses collègues, des deux côtés de la Chambre, et qu'il serait grandement temps que tout le concept de l'immunité parlementaire soit révisé.

Ce privilège permet à un membre de l'Assemblée nationale de se protéger contre toute poursuite judiciaire par suite de propos tenus en Chambre

dans l'exercice de ses fonctions.

Selon lui, M. Picotte ne s'était pas enquis des circonstances entourant le traitement réservé à M. Gosselin et laissait planer des doutes dans l'esprit de plusieurs.

Cette inquiétude, d'autres députés comme MM. Richard Guay, Jacques Baril et Thérèse Lavoie-Roux la partagent.

MM. Chevrette, Baril et Guay travaillent depuis quelque temps sur un projet de révision de fond en comble du privilège de l'immunité parlementaire. Ils entendent soumettre un rapport au président de l'Assemblée nationale cet automne.

## SUPER-VENTE ARENA

à l'aréna de Ville-Vanier sur la rue Chabot en face de la Plaza Gaston Lévesque

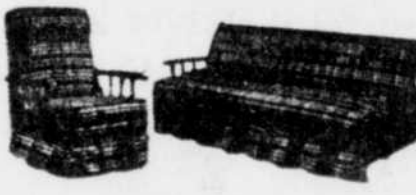
Cette super-vente est présentement en cours dans une salle gigantesque, à la mesure d'une vente qui l'est également avec des

**RABAIS**  
**DERNIERE SEMAINE**

**PRIX DE VENTE ARENA!**  
LIVRAISON IMMEDIATE

CHAISE CONFORT  
ROULEMENT A BILLES

Pour toute la famille à partir de **89<sup>95</sup>**



**ENSEMBLE COLONIAL 2 MORCEAUX**

— fauteuil berçant à dossier haut  
— Divan-lit 3 places  
"Prix aréna" **269<sup>95</sup>**



**FAUTEUIL**

Ultra-confortable pour compléter votre mobilier de salon.  
**39<sup>95</sup>**



**20% de rabais sur les matelas Simmons**

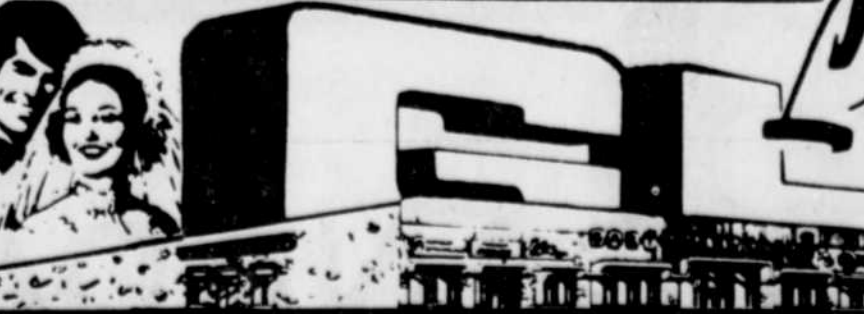
— ensemble de 39 matelas et matelas  
— ensemble de 54 matelas et matelas  
"Prix aréna" **89<sup>95</sup>** **109<sup>95</sup>**

**ENSEMBLE AMALFI**  
Mobilier sectionnel de style contemporain  
"Prix aréna" **849<sup>95</sup>**

**TELEVISEUR COULEUR 20"**  
Lloyd's **449<sup>95</sup>**

**TELEVISEUR LLOYD'S**  
12" noir et blanc (quantité: 3) **89<sup>95</sup>**

5% de rabais additionnel si vous "payez et emportez" votre marchandise



**RCA EFR-333**  
Téléviseur "Le Compagnon" 14 pouces • Tube-image Super Accutune • Autorégulation de la couleur • Châssis LONGUE VIE • Synchroniseurs VHS • Unité transistors • Accord précis automatique  
**379<sup>95</sup>**



**RCA FFR-443**  
Téléviseur "Le Compagnon" 20 pouces • Tube-image Super Accutune • Autorégulation de la couleur • Châssis LONGUE VIE • Synchroniseurs VHS • Unité transistors • Accord précis automatique  
**499<sup>95</sup>**

| MODELES 1981              |                                                                            |                   |
|---------------------------|----------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| Quantité:                 |                                                                            |                   |
| 1 FER498WR                | 20" portatif ColorTrack, télécommande infrarouge                           | 699 <sup>95</sup> |
| 2 FEC468WR                | 20" portatif ColorTrack, télécommande infrarouge                           | 629 <sup>95</sup> |
| 3 GER768R                 | 26" modèle traditionnel, télécommande infrarouge                           | 899 <sup>95</sup> |
| MODELES 1982 — 122 CANAUX |                                                                            |                   |
| 3 EFR335W                 | 14" portatif ColorTrack, synchronisation par clavier                       | 475 <sup>95</sup> |
| 1 GFR696TA                | 26" modèle rustique, ColorTrack, synchronisation par clavier               | 849 <sup>95</sup> |
| 4 GFR694NA                | 26" modèle colonial érable, ColorTrack, synchronisation par clavier        | 889 <sup>95</sup> |
| 5 GFR660TA                | 26" modèle traditionnel, ColorTrack, synchronisation par clavier           | 749 <sup>95</sup> |
| 2 GFC691TR                | 26" modèle contemporain, ColorTrack, avec télécommande infrarouge          | 899 <sup>95</sup> |
| 3 GFR725                  | 26" colonial, ColorTrack 2000, synchronisation par clavier exploration     | 999 <sup>95</sup> |
| 1 GFR722                  | 26" contemporain, ColorTrack 2000, synchronisation par clavier exploration | 899 <sup>95</sup> |



**ENSEMBLE MODERNE en frêne**  
ensemble MODERNE

**RCA 50 POUCES ECRAN GEANT**  
Modèle PFR100WR  
Télécommande infrarouge, entrées pour source vidéo/audio externes  
**2495<sup>95</sup>**



**GASTON**



**40% à 60% DE REDUCTION SUR LA BIJOUTERIE EN MAGASIN**

## VENTE annuelle d'été

TISSUS IMPORTES SEULEMENT

**40% DE REDUCTION** SUR TOUS LES TISSUS EN MAGASIN (sauf les doublures)

**25% SUR L'ULTRA-SUEDE**

Toutes les cartes de crédit acceptées - Stationnement facile

**LOEWIG**

52, Côte de la Fabrique, Québec — Tél.: 692-2263  
Heures d'affaires: de 9h30 à 17h30

Une montre Cardinal pour papa ou la collation des grades.



Il y a toujours un moment spécial qu'on veut célébrer, et quelle meilleure façon de le faire qu'en offrant une montre de qualité Cardinal. Excellent choix de modèles garantis sans condition pour un an. Prix de 30 \$ à 100 \$.

**Mappins**

Vous en avez plus pour votre argent, c'est bien simple.

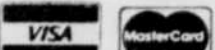
LES GALERIES CHAGNON  
20, TRANS-CANADA EST, LEVIS - TEL.: 837-2485

100, RUE CHABOT • 250, RUE ROUSSEAU • 101, RUE BEAUCAGE, VILLE VANIER • 683-3471



**VENTE  
VENTE  
VENTE  
VENTE  
VENTE  
VENTE  
VENTE  
D'ETE**

Tailles: 6 à 18

Madeleine Labrecque  
propriétaire

**Madeleine  
Labrecque** mode inc.

2900, Chemin Saint-Louis,  
Place Saint-Louis de France, Sainte-Foy, (Québec).  
Tél.: 651-3751



**LE MONDE DES  
FONCTIONNAIRES**  
ghislaine rheault

Les \$116,640 reçus par M. Raymond Gosselin, l'actuel délégué général du Québec à New York, quand il a quitté le printemps dernier son poste de président de l'Office de la langue française — où son mandat devait se terminer à l'automne — ne constituaient pas une "prime de séparation", mais une allocation de retraite, a expliqué hier le premier ministre René Lévesque, à l'Assemblée nationale.

La réponse de M. Lévesque était un autre épisode de la "chasse aux primes" engagée depuis quelque temps par le député de Maskinongé, M. Yvon Picotte, soutenu par le député Fernand Lalonde.

M. Lévesque a expliqué ainsi les négociations particulières touchant le fonds de pension de M. Gosselin: lorsque M. Gosselin quittait son poste de vice-président du Canadien National en 1977, (il y travaillait depuis 35 ans et quelques mois), on aurait "frappé un noeud" en voulant négocier le transfert de son fonds de pension. Il en aurait coûté \$197,000 au gouvernement pour assurer une pension à M. Gosselin équivalente à 70 pour 100 du salaire moyen annuel des cinq dernières années comme président de l'office.

Après de laborieuses négociations auxquelles ont participé les actuaire

du gouvernement, on en est venu à cette entente: soit que le versement à la fin de son mandat d'une fois et demie son salaire, pouvait constituer une compensation équitable au fonds de pension qu'il n'avait plus, a expliqué M. Lévesque.

La réponse n'a pas satisfait le député Lalonde qui a rétorqué que "l'improvisation du gouvernement dans l'engagement de M. Gosselin venait de coûter \$116,000."

#### Le directeur voleur

De son côté, le député Picotte a tenté à nouveau d'imputer au ministre des Affaires sociales, M. Pierre-Marc Johnson, la responsabilité de l'engagement à Montréal d'un directeur de centre d'accueil qui s'était reconnu coupable d'un vol de \$41,000 au moment où il était cadre au Centre hospitalier de La Mauricie.

"Cet individu qui s'est reconnu coupable de vol est effectivement le directeur d'un établissement du réseau et le ministre, jusqu'à ce qu'on dépose le projet de loi 27 et qu'on le fasse adopter ne pouvait rien faire. Maintenant, il peut faire quelque chose", a répliqué M. Johnson.

M. Picotte a néanmoins tenté d'impliquer le ministre en rappelant que la loi des services sociaux et de santé prévoyait qu'un représentant du ministre fasse partie du jury et vote pour la confection de la liste d'admissibilité lorsqu'on embauche un directeur général. "... Son représentant ne lui a pas dit parce que le ministre ne s'occupe pas de ses affaires", a-t-il lancé.

M. Johnson a répliqué à cela que la présence de son représentant ne

représentait qu'une voix sur cinq et rappelé l'autonomie de gestion qui caractérisait les établissements du réseau. "Je ne me sens pas coupable de voir qu'il y a certains conseils d'administration qui sont irresponsables dans le réseau des Affaires sociales (...). Non seulement je la refuse, a-t-il dit, mais je pense que les lois me refusent le droit de prendre la responsabilité de ce qui relève des établissements."

M. Johnson n'a pas prophétisé toutefois, au cours de son envolée, de ce qu'il adviendrait du directeur qui fut déjà reconnu coupable une fois que sera voté le nouveau règlement, actuellement en consultation.

#### 59 diplômés à l'ENAP

L'Ecole nationale d'administration publique décernera des diplômes de maîtrise en administration publique à 59 finissants ce soir.

Parmi ces nouveaux diplômés, on en compte 21 qui sont de la fonction publique et des organismes gouvernementaux, douze de la fonction publique du Canada, 11 des secteurs de l'éducation, neuf des affaires sociales, trois du secteur municipal.

Un cinquième de ces diplômés sont des femmes.

La cérémonie de remise des diplômes aura lieu au complexe "G".

L'ENAP aura décerné après la cérémonie de ce soir, 539 maîtrises en administration publique depuis que l'école existe.

#### Rapport Bisillon

Demain, soit près d'une semaine avant la date prévue, la Commission



La somme d'argent qu'a reçue M. Raymond Gosselin ne constitue pas une prime de séparation, selon M. Lévesque.

Bisillon déposera son rapport à l'Assemblée nationale.

Le rapport portant sur la réforme de la fonction publique sera accompagné d'une lettre de l'un des députés péquistes, membres de la commission, M. Michel Gauthier qui se déclare dissident sur l'une des recommandations et indécis sur une autre.

# LES MÉDECINS SPÉCIALISTES DU QUÉBEC À LA RECHERCHE D'UNE SOLUTION JUSTE ET ÉQUITABLE

La Fédération des médecins spécialistes du Québec vient de soumettre ses propositions en vue d'en arriver à une entente négociée avec le gouvernement du Québec. Compte tenu de la conjoncture économique actuelle, les médecins spécialistes ont adopté la position suivante:

- Acceptation du gel de leurs honoraires pour 1982-1983.
- Rattrapage de 24,5% pour compenser la hausse des coûts depuis juin 1978.

Cette proposition témoigne de la volonté des médecins spécialistes du Québec de contribuer à l'amélioration de la situation économique de la province. Cet effort est consenti en dépit des faits suivants:

- La dernière hausse tarifaire négociée (6%) des médecins spécialistes date du 1er juin 1978.
- Les augmentations tarifaires depuis 1971 totalisent 34,5%.
- L'indice du coût de la vie s'est accru de 137% depuis 1971.

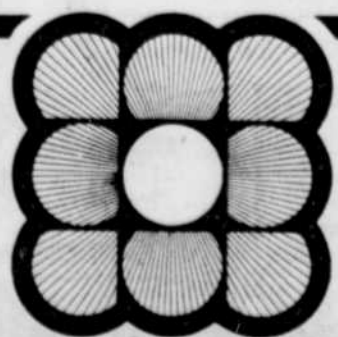
Les médecins spécialistes du Québec sont convaincus du bien-fondé et de la justesse de leurs demandes.

La Fédération des médecins spécialistes du Québec est constituée d'associations regroupant les spécialités suivantes:

Allergologues-immunologues;  
anesthésistes-réanimateurs;  
biochimistes; cardiologues;  
chirurgiens cardio-vasculaires et  
thoraciques; chirurgiens généraux;  
chirurgiens plasticiens;  
dermatologues et syphiligraphes;

endocrinologues; gastro-entérologues;  
hématologues-oncologues;  
internistes et rhumatologues;  
spécialistes en médecine nucléaire;  
microbiologistes; néphrologues;  
neurochirurgiens; neurologues;  
obstétriciens-gynécologues;

ophtalmologistes, orthopédistes;  
oto-rhino-laryngologistes;  
pathologistes; pédiatres; physiatres;  
pneumologues; psychiatres;  
radiologistes; radiothérapeutes  
spécialistes en santé  
communautaire; urologues.



La Fédération des médecins spécialistes du Québec

## La CSN réunit 6 fédérations du secteur privé pour faire face à la crise

MONTREAL (d'après PC) — "Les gars du secteur privé sont pris pour sauver leur peau" dans la crise économique actuelle: pertes d'emplois, chômage, fermetures totales ou partielles, etc. Ils doivent donc lutter ensemble pour faire face à cette crise qui n'en finit pas et surtout, forcer les gouvernements "à sortir de leur torpeur".

C'est dans cette optique que se fera à Québec les 14 et 15 juin le regroupement des instances des six fédérations du secteur privé de la CSN. Cette démarche, provoquée en grande partie par la crise économique, est d'ailleurs une première pour les fédérations du secteur privé de la centrale.

On espère à la CSN qu'à la suite de ce précédent, chacun de ces six secteurs professionnels — métallurgie, commerce, papier et forêt, textile-vêtement-chaussure, communications et construction — comprendra mieux sa propre situation et celle des autres secteurs.

La situation est loin d'être réjouissante pour les travailleurs du secteur privé. Elle est même "désastreuse".

— Papier et forêt: 15,000 membres dont 3,000 sont en chômage surtout dans le secteur de la transformation (boîte de carton et imprimerie). Quant à la coupe de bois qui débute normalement en mai, elle a été retardée jusqu'en septembre par la CIP à La Tuque, et la Consolidated Bathurst jusqu'en mai 1983, dans la région de la Manouane. Les travailleurs forestiers du Saguenay-Lac-Saint-Jean entendent prendre certains moyens de pression (manifestation demain devant l'Assemblée nationale, rencontre avec les maires et les députés fédéraux et provinciaux, etc) pour inciter les gouvernements et les compagnies à être plus attentifs à leurs problèmes.

— Bâtiment et bois (construction): 40 pour 100 des 16,000 membres dans le seul secteur de la construction sont en chômage. En province ce taux peut grimper jusqu'à 60 pour 100.

— Métallurgie: une des fédérations les plus touchées depuis 1981. Plus de 5,000 membres ont perdu leurs emplois et il ne lui reste que 23,000 membres regroupés en 170 syndicats, et dont 81 ont subi les affres de la crise.

La situation est semblable dans les secteurs textile-vêtement-chaussure et commerce.

### POTEAUX et CORDES À LINGE

Installation et vente

QUINCAILLERIE BERTRAND

1511, 3e Avenue

529-3873 - 523-2151

### CORRECTIONS

Dans notre annonce parue hier en page B-4 de ce journal, on aurait dû lire:

A liquider, près de 300,000 verges de tapis (le mot prélat n'aurait pas dû paraître).

A l'article VESTONS SPORT POUR HOMMES, on aurait dû lire: 69,99\$ POUR 62,60\$

215,  
boul.  
Hamel

### Le docteur Fernand Bellemare

m.d.

ophtalmologiste

exerce sa profession  
à nul autre endroit  
à Québec.

325, rue du Roi

Complexe Bibliothèque de Québec  
Place Jacques-Cartier

529-9411

# Peu importe la date de l'infraction, le permis de conduire est révocable

par Marcel COLLARD

Les nouvelles dispositions relatives à la révocation des permis de conduire prévues dans le code de la sécurité routière en vigueur depuis le 1er juin

ne violent pas la charte des droits et libertés au chapitre de la discrimination et des droits acquis.

Le juge Jean-L. Dutil, de la cour des sessions de la paix, a rejeté ces

arguments invoqués par Me Gilles Garneau prétendant que les infractions commises avant le 1er juin devaient être assujetties aux anciennes dispositions consistant à la

simple suspension d'un permis de conduire, au lieu de sa révocation pure et simple.

Dans un texte de 52 pages, déposé hier matin, le juge Dutil écarte la prétention voulant

que le client de Me Garneau, trouvé coupable d'avoir conduit son véhicule, le 11 novembre 1981, au moment où ses facultés étaient affaiblies par l'alcool, ne pouvait savoir, au mo-

ment de l'infraction, que la loi deviendrait plus rigoureuse.

Selon le juge, l'article créant une infraction de conduire au moment où la teneur en alcool dans le sang dépasse .08, n'a-

vait pas subi de changement et la révocation du permis est un acte administratif. Il a ajouté que le législateur avait démontré clairement qu'il se souciait peu si l'infraction avait eu lieu antérieurement ou postérieurement au 1er juin.

Il y aurait discrimination si un citoyen ne bénéficiait pas du même traitement auquel ont droit tous les autres citoyens ou en se basant sur des critères différents.

Le juge ne retient pas non plus l'argument voulant que les nouvelles dispositions créent deux catégories de travailleurs, rappelant que le législateur a prévu l'émission d'un permis restreint.

Il a ordonné la confiscation du permis de conduire du prévenu, mais il a néanmoins donné ordre à la régie d'émettre un permis restreint pour lui permettre de faire usage de l'automobile dans l'exécution de son travail de préposé à l'entretien de plusieurs écoles, à des heures irrégulières.

## Incendie à Québec

La tabagie Accommodation Suzanne Enr. au 165 de la rue Saint-Vallier ouest a été la proie des flammes ce matin. Personne n'a été blessé. Toutefois, les dommages matériels s'élèveraient sommairement à environ \$45,000 dont \$20,000 pour les dégâts à la propriété et \$25,000 pour la perte du contenu du local.

La défectuosité de la rallonge d'un fil électrique serait à l'origine de l'incendie qui a complètement ravagé en moins d'une demi-heure le commerce de MM. Gérard Lépine, de Sainte-Foy, et Réjean Binette, de Saint-Rédempteur, et qui a endommagé la bâtisse appartenant à M. Edouard Choisy, de la rue Saint-Joseph est à Québec.

Répondant à deux alarmes vers 6h30, ce matin, une trentaine de pompiers sous les ordres du chef de district Robert Bernard se sont rendus sur les lieux. Ils n'ont pu rien faire pour empêcher le feu de détruire entièrement le commerce mais ils ont réussi à protéger les logements et les maisons commerciales des alentours.

Les occupants des deux étages supérieurs du commerce incendié, des locataires, ont pu évacuer à temps les lieux qui n'ont pas été affectés par les flammes mais seulement par la fumée.



Portrait-robot d'un des deux présumés auteurs du vol à la Caisse pop de l'université Laval.

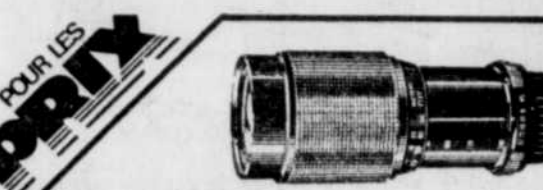
## Individus recherchés pour vol

La police de Sainte-Foy a diffusé ce portrait-robot d'un des deux individus qui ont commis un vol à main armée à la Caisse populaire de la Cité universitaire, la semaine dernière. L'individu, mesurant 5 pieds et 7 pouces et pesant environ 140 livres a les cheveux noirs et arbore une moustache. Il portait une cagoule grise avec un capuchon. Le deuxième suspect portait également moustache et a les cheveux châtains. Il était vêtu d'un costume d'éducation physique bleu et blanc, d'une casquette de mêmes couleurs et avait des verres fumés. Toute information peut être transmise au détective Jules Dubois, au 657-4113 et sera traitée de façon confidentielle.

## POUR LES PRIX CHOIX Vivitar



GRAND ANGULAIRE 28mm



188\$ 80/200mm POPULAIRE ZOOM VIVITAR



TÉLÉOBJECTIF 135mm



70/210mm ZOOM VIVITAR SÉRIE 1



FLASH ÉLECTRONIQUE VIVITAR MODÈLE 225



FLASH ÉLECTRONIQUE MODÈLE 283, TÊTE INCLINABLE

50% DE RABAIS SUR TOUS LES FILTRES VIVITAR (excepté 1A et UV)



TREPIED MODÈLE 901

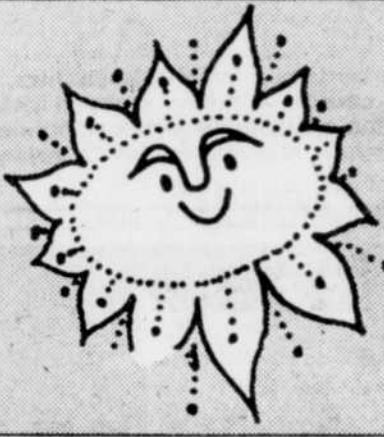
Ces prix sont en vigueur dans tous les Studios Gosselin Ltd et sont sujets à changement sans préavis. Le texte prévaut sur les illustrations en toutes occasions.

## LES STUDIOS GOSSELIN DIVISION PHOTOGRAPHIE

LÉVIS 102 Rte KENNEDY 833-5860  
10 Ave BÉGIN 837-8868  
QUÉBEC 12 Côte de la FABRIQUE 692-4515  
STÉ-FOY 3207 Ch. SAINTE-FOY 653-3220  
2600 Boul. LAURIER 656-6309  
Complexe Centre-Ville

13 MAGASINS POUR VOUS SERVIR

LÉVIS — QUÉBEC — SAINTE-FOY — SHERBROOKE  
SAINTE-MARIE — SAINT-GEORGES — PLESSISVILLE  
MONTMAGNY — THETFORD MINES — JONQUIÈRE



## Fêtons l'ouverture de TANGUAY MUSIQUE à Place Laurier ...EN EPARGNANT!

INSTALLATION DE STEREO D'AUTO SUR PLACE, A CHARLESBOURG

AU CHOIX! UNE RADIO PARMi CETTE SELECTION...



PIONEER Lecteur de cassettes, AM/FM stéréo.



PANASONIC Minicassette AM/FM, stéréo



PIONEER AM/FM cassette, boutons-poussoirs, retour automatique

... ET UNE PAIRE DE HAUT-PARLEURS!



PANASONIC Haut-parleur coaxial 6 x 9, capacité: 100 watts.



PIONEER Haut-parleur 6 x 9 triaxial, capacité de 60 watts.



PIONEER "TWEETER" de surface auto. PIONEER.

Un de ces ensembles professionnels à partir de 499<sup>95</sup>  
AMPLIFICATEUR PIONEER 60 watts par canal, inclus avec charge ensemble.



GARRARD B-20 Table tournante à entraînement par courroie, retour automatique. SPECIAL 99<sup>95</sup>



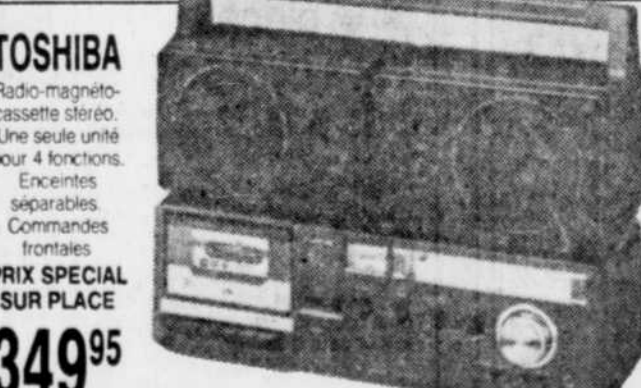
TOSHIBA RT-100S Magnéto-cassette, radio-cassette, stéréo. SPECIAL 149<sup>95</sup>



TOSHIBA FM, mini-cassette, portatif. 199<sup>95</sup>



TOSHIBA Radio-magneto-cassette stéréo, 2 gammes FM/AM, commandes frontales, 6 haut-parleurs à 3 voies. SPECIAL 369<sup>95</sup>



TOSHIBA Radio-magneto-cassette stéréo. Une seule unité pour 4 fonctions. Enceintes séparables. Commandes frontales. PRIX SPECIAL SUR PLACE 349<sup>95</sup>



Ensemble Magnadyne 1 paire 6 x 9, triaxial, AM/FM cassette stéréo, avec égalisateur 50 watts. Le tout 199<sup>95</sup>



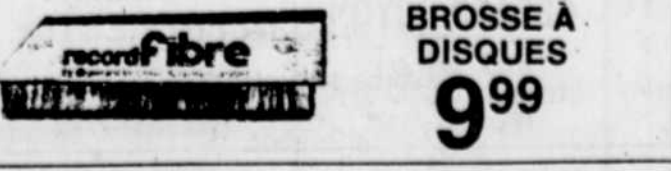
ECOUTEURS avec adaptateur mini-prise 39<sup>95</sup>



SPECIAL Egalisateur 7 bandes, 50 watts RMS 119<sup>95</sup>



TOSHIBA Récepteur stéréo FM à deux bandes avec écouteur 99<sup>95</sup>



BROSSE A DISQUES 9<sup>99</sup>

Clinique BASF, nettoyage, démagnétisation de têtes, test d'appareil, vérification de qualité Samedi 12 juin. L-750 22<sup>95</sup>

TECHNICIEN A VOTRE SERVICE

**TANGUAY MUSIQUE**

PLACE LAURIER 659-7069  
PLACE FLEUR DE LYS 522-1319  
5320, 1re Av. CHARLESBOURG 627-3296

# Duclos traite Gérald Larose de la CSN de "grand guignol"

par Michel C. AUGER

OTTAWA (PC) — La comparution des représentants de la Confédération des syndicats nationaux devant le comité parlementaire sur les profits des banques s'est achevée sur une violente prise de bec entre le député libéral de Montmorency, M. Louis Duclos, et le vice-président de la centrale, M. Gérald Larose.

Tandis que le comité venait d'ajourner ses travaux — la cloche appelant les députés à un vote en Chambre — M. Larose a voulu répliquer à l'accusation de "grand guignol" que lui avait lancée M. Duclos pendant son intervention.

"Le grand guignol, c'est peut-être celui qui ne fait rien dans la situation actuelle", a lancé M. Larose.

## Amendes de \$100 à des syndicats

MONTREAL (PC) — Des amendes de \$100 ont été imposées, hier, à 35 unités syndicales regroupant des employés d'institutions hospitalières de la région de Montréal. Ces syndicats ont plaidé coupable à l'accusation d'avoir contrevenu, à l'automne 1979, à la loi 62 suspendant le droit de grève dans les hôpitaux.

Il s'agit de l'amende minimale prévue par la loi 62, la Couronne n'ayant pas réclamé du juge Maurice Allard, de la cour des sessions, qu'il se montre particulièrement sévère; les services essentiels avaient, dans la plupart des cas, été maintenus pendant les deux semaines couvertes par la loi anti-grève.

Au Québec, plus de 175 unions ouvrières ont été poursuivies de cette façon. La plupart ont reconnu leur culpabilité, les amendes ayant dans certains cas été plus fortes que celles imposées, hier.

"Vous ne représentez personne; présentez donc des candidats aux prochaines élections. Les membres de la CSN sont dirigés par la terreur", répliquait M. Duclos.

Et pendant que M. Larose se dirigeait vers la sortie, M. Duclos a lancé: "Petite bourgeoisie".

"On ne représente pas la grande bourgeoisie, ça c'est certain", a répliqué le vice-président de la CSN.

### Nationalisation

Les représentants de la centrale syndicale avaient préconisé, dans leur mémoire, la nationalisation des banques à charte, comme cela a été fait récemment par le gouvernement socialiste français.

"(La nationalisation) est la meilleure façon d'assurer une emprise publique sur des questions aussi importantes que l'utilisation des épargnes des Canadiens, la fixation des taux d'intérêt payés par les consommateurs et les entreprises, les transferts bancaires entre le Canada et l'étranger et les politiques de prêt et de placement", affirmait M. Larose.

Après avoir noté que l'augmentation des profits des banques avait atteint 38,3 pour 100 en 1981 tandis que les profits dans l'ensemble des secteurs baissaient de 13,5 pour 100, M. Larose affirmait "qu'il y en a qui profitent de la crise pendant que la majorité en souffre".

Selon la CSN, "la hausse des taux d'intérêt est à la source des bonds dans les profits qu'ont connus les banques canadiennes".

Et la centrale a profité de la tribune qui lui était offerte pour dénoncer cette politique "qui est en train de nous enfoncer plus loin dans ce qui est déjà devenu la pire crise que le Canada connaît depuis des années".

"Trop loin du vrai monde"

"Vous êtes peut-être trop loin du vrai monde pour le constater, mais la façon dont vous assistez, vraisemblablement impuissants et insouciant, de-

vant l'effondrement de l'économie canadienne, vous fait perdre la confiance du peuple, tel que vous ne pourriez jamais la récupérer", affirmait M. Larose.

Lors de la période des questions qui a suivi, le député conservateur Michael Wilson a demandé si les taux d'intérêt étaient plus bas en France, à la suite de la nationalisation des banques.

M. Larose a répliqué qu'il n'en savait rien mais que le gouvernement français avait décidé que les banques devaient servir des objectifs sociaux et que la situation économique y était moins "déflanboxée" qu'ici.

Le député de Laprairie, M. Pierre Deniger, devait féliciter la CSN pour "l'originalité" de son mémoire, avec lequel il n'était cependant pas du tout d'accord.

Tutoyant le témoin tout au long de son intervention, M. Deniger a soutenu que l'augmentation des profits des banques était due, en partie tout au moins, à l'augmentation de leurs actifs, "si tu sais ce que c'est, des actifs".

## Demande de révision de prestations d'assurance-chômage

MONTREAL (PC) —

La CSN-construction veut que toutes les demandes de prestations d'assurance-chômage de quelque 50.000 travailleurs de cette industrie au Québec soient révisées rétroactivement jusqu'en juillet 1979, et que la Commission de l'emploi et de l'Immigration Canada rembourse les

sommes qui leur sont dues. Cette réclamation pourrait atteindre \$1 milliard.

Dans une lettre envoyée récemment à M. Daniel Boyle, le directeur des programmes de prestations, le président Yvon Leclerc demande à la commission de se conformer rétroactivement à une récente décision de la Cour suprême du Canada, à l'effet que lorsqu'une paie de vacances est payée après avoir été déposée dans un fonds de fiducie, elle cesse d'être une paie de vacances et constitue de l'épargne directe, faite par le travailleur. Elle ne doit donc pas être déduite des prestations de chômage.



Contre les taux d'intérêt élevés

Autre marche de protestation contre les taux d'intérêt élevés, hier, à Ottawa. Un des manifestants s'est couché dans un cercueil pour symboliser la mort d'un travailleur. Une centaine de manifestants des centrales syndicales québécoises étaient rassemblés sur la colline parlementaire.

# LES DERNIERS JOURS SUPER BONIS

de La Factorerie de Tapis

UN BONI OU PLUS OFFERT SUR PRESQUE TOUT EN STOCK

\*INSTALLATION GRATUITE SUR LES SURFACES PLANES SEULEMENT.

\*SOUS-TAPIS DE 1/2" GRATUIT

\*LIVRAISON GRATUITE

\*ACCESSOIRES GRATUITS

VOUS NE PAYEZ AUCUN INTÉRÊT

†Exemple de plan de crédit sans paiement d'intérêt

|                                                      |       |
|------------------------------------------------------|-------|
| Achat du tapis                                       | 900\$ |
| Dépôt minimum 1/3                                    | 300\$ |
| - Solde                                              | 600\$ |
| Intérêt sur 12 mois (taux à l'approbation du crédit) | Aucun |
| Payable en 12 versements mensuels de                 | 50\$  |

DURANT 12 MOIS SUR TOUT ACHAT.

• Magasinez en personne ou service à domicile. Sans obligation.  
• Appelez pour une estimation gratuite à la maison. 622-1430 • Crédit offert.

622-1430

Installation sur demande avec garantie de service à vie. Coupe immédiate sur mesure—Apportez les mesures de votre pièce.

La Factorerie de Tapis®

Votre Premier Choix  
Satisfaction ou votre argent remis.

Place Lebourgneuf,  
5500 boul. Des Gradients,  
Charlesbourg-Ouest, Québec  
Téléphone: 622-1430



Nous faisons tout sauf la fabrication.

Heures d'ouverture : lun, mar, mer, 9:00 am à 6:00 pm, jeu. ven. 9:00 am à 9:00 pm, sam. 9:00 am à 5:00 pm



1. Admiral reprend sa place et vous offre ses bas prix "spécial-retour".

C'est maintenant le moment idéal d'acheter vos appareils électroménagers! Avec ses bas prix "spécial-retour", Admiral vous rend la chose facile. Plus besoin de chercher ailleurs... Admiral est de retour pour de bon.

2. Oui, c'est tout un retour... chez votre marchand Admiral.

Admiral est de retour avec ses cuisinières, ses réfrigérateurs, ses lave-vaisselles, ses laveuses et ses sècheuses. Vous retrouverez la qualité et l'excellence qui ont fait leur renommée chez votre marchand Admiral.

3. Fêtez le retour d'Admiral en participant au concours "La croisière s'amuse".

Vous pourriez gagner une des trois croisières d'une semaine pour deux sur la Riviera mexicaine à bord du luxueux Sun Princess, le bateau sur lequel on a tourné des épisodes de la populaire série télévisée "La croisière s'amuse". (Dates de départ: 10 ou 17 octobre 1982).

Vous trouverez les bulletins de participation et tous les détails du concours chez votre marchand Admiral. Aucun achat n'est requis. Le concours se termine le 31 juillet 1982.



Appareils Electro-Ménagers

Admiral

PAUL ROBITAILLE INC.  
504, DE LA CANARDIERE  
QUEBEC  
TEL.: 529-9488

JEAN CROTEAU INC.  
8929, HENRI-BOURASSA  
CHARLESBOURG  
TEL.: 628-5610

MEUBLES GERARD DOYON INC.  
9766, ROYALE  
STE-ANNE-DE-BEAUPRE  
TEL.: 827-3110

LONGEVIN & FRERES ENR.  
ST-RAYMOND  
PORTNEUF  
TEL.: 337-2788

MARCEL TREMPÉ MEUBLES INC.  
1075, BOUL. FRONTENAC  
BLACK LAKE  
TEL.: 423-4231

MOISAN ELECTRIQUE INC.  
1466, ST-JACQUES  
ANCIENNE-LORETTE  
TEL.: 872-2944

MARCEL DELAGE INC.  
MEUBLES ET APPAREILS ELECTRIQUES  
ST-GILLES, LOTBINIERE  
TEL.: 888-3531

AMEUBLEMENT GUTMAN  
228, ST-JOSEPH  
QUEBEC  
TEL.: 522-2727

# Le parlementarisme aux Communes subit le choc d'un climat incertain



**richard daignault**  
à Ottawa

L'opposition sent que le gouvernement de Pierre Trudeau est mortellement blessé par la crise économique, une crise dont l'intensité égalera, si elle ne la dépasse, la grande dépression des années 30.

Le gouvernement est enfoncé dans le carcan de la politique économique américaine. Il ne peut s'en sortir.

Pour faire paraître qu'il recourra à des actions différentes de celles des Américains, le gouvernement fédéral imposera probablement une forme de contrôle des salaires.

En d'autres mots, le gouvernement fédéral imposera par la force de la loi ce que les Américains ont déjà accepté volontairement, c'est-à-dire le ralentissement du taux d'augmentation des salaires, voire la réduction des salaires dans certains cas.

Le gouvernement peut amoindrir l'impact de la crise pour certaines couches de la société et de cette façon tenter de se montrer moins intransigeant pour les classes sociales que l'administration du président Ronald Reagan.

## Mains liées

Mais le fait demeure que le gouvernement s'est lié les mains depuis deux ans.

L'opposition le sent bien. Tels des fauves qui hument le sang de leurs victimes chan-

celantes, ils chargent à coups redoublés à chaque jour sur les ministériels.

On lance toutes sortes de rumeurs: chicanes entre ministres, démissions imminentes. Remaniements au cabinet. Nominations au Sénat. Ottawa est une véritable ruche de rumeurs. Le fait que 99 pour 100 soient sans fondement n'empêche les commérages.

Tout cela alimente le climat d'incertitudes qui plane sur la vie politique à Ottawa. C'est ce que l'opposition recherche.

Mais là où on peut vraiment sentir la frénésie qui propulse l'opposition c'est la période des questions à la Chambre des communes.

La période des questions est devenue le point de mire de la vie parlementaire pour une raison bien simple. C'est le seul moment de la journée parlementaire où il y a foule.

## Place à la scène

Une fois par jour, du lundi au vendredi inclusivement, les galeries réservées au public sont bondées. Les visiteurs diplomatiques sont en place. La galerie réservée aux médias est remplie à craquer.

Les Communes se transforment subitement en théâtre. Les caméras de la télévision aux quatre coins de la chambre entrent en action. Les photographes attirés s'apprêtent à croquer les vignettes qui orneront les quotidiens du lendemain: un Trudeau qui fend l'air de l'index de sa main droite. Un Marc Lalonde qui rit à pleines dents, un Joe Clark dont les yeux étincellent de colère, un Ed Broadbent qui lève le poing en accusant un ministre.

Chaque député se croit en droit de jouer la vedette. Ce ne sont pas des questions que

l'on pose. On lance des affirmations, on accuse, on tente de faire des discours.

Pendant ce temps, les députés du gouvernement chahutent, rient, lancent des injures. Les ministres, coincés, agacés, répondent en relançant des accusations.

C'est une assemblée de gamins qui se comportent comme s'ils se lançaient des cailloux dans une ruelle.

Hier, la première moitié de la période des questions fut une véritable tour de Babel.

La présidente Jeanne Sauvé, paraissant tendue depuis quelque temps déjà, ne cessait d'intervenir pour rappeler les députés, sourds en apparence, à un semblant d'ordre.

Les sondages ont l'effet d'une piqûre sur les députés de Joe Clark, pendant que les libéraux manifestent leur susceptibilité.

## Un volcan

La Chambre des communes paraît alors hors de contrôle.

Jeanne Sauvé donne l'impression d'être assise sur un volcan, ne sachant pas d'un moment à l'autre à quelle nouvelle tactique auront recours les troupes conservatrices.

Celles-ci ne se gênent pas pour forcer les règlements. Elles innovent par des tactiques inusitées. Elles la torturent de la sonnerie, ou encore cette manifestation à poings levés pour obtenir le droit de parole après que le gouvernement eut imposé le bâillon lors du débat sur la constitution.

Voilà des situations sans précédent.

Jeanne Sauvé, limitée par les règlements d'une autre époque, s'en est tirée. Elle s'est avérée plus souple et plus ferme à la fois qu'on ne l'avait imaginée. Elle trouve des portes de sortie pour sauver la face de tout le monde.

Le chaos vers lequel on semble se diriger, d'un côté comme de l'autre, d'engager des discussions valables sur les problèmes de l'heure ne peut qu'aboutir à la dégradation accrue du parlementarisme et de la politique dans l'opinion.

Pris dans l'étau de la crise, le gouvernement donne des signes de panique. L'opposition, voyant que les libéraux, soutenus par leur mince majorité de six députés, sont vulnérables, veut donner le coup de grâce et forcer une élection.

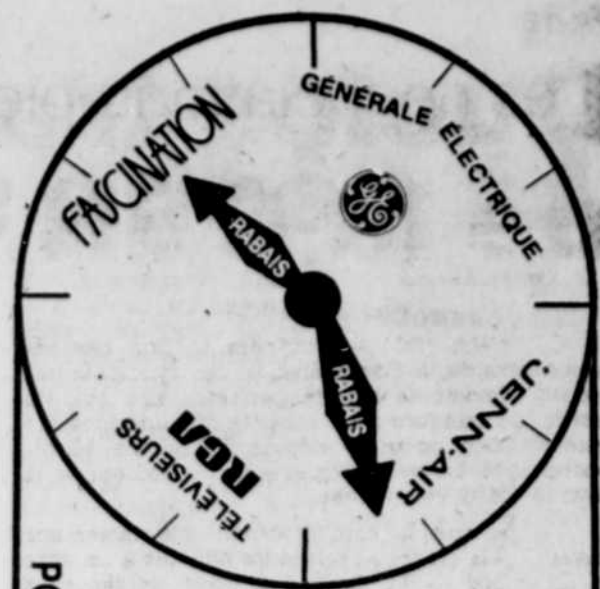
Jeanne Sauvé tente de maintenir un semblant d'ordre. Mais dans ce climat détérioré la chambre doit se donner de nouveaux règlements.

## Du jugement

Ian Waddell, le député néo-démocrate de Vancouver-Kingsway, a eu raison aux Communes vendredi, après une prise de bec entre deux autres députés, d'appliquer ces vers célèbres du grand Shakespeare à la vie parlementaire contemporaine.

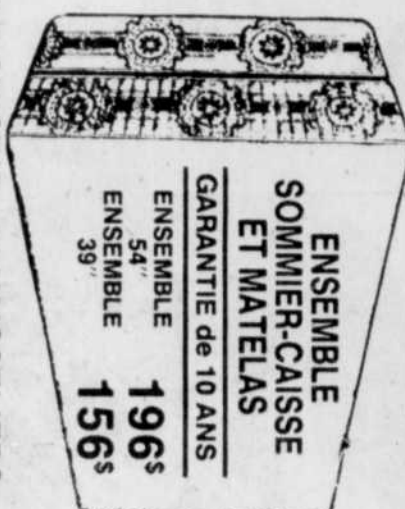
"La vie n'est qu'une ombre en marche,  
"Un pauvre acteur  
"Qui s'agitte pendant une heure  
"Sur la scène  
"Et alors on ne l'entend plus;  
"C'est un récit  
"Conté par un idiot,  
"Plein de son et de fureur,  
"Ne signifiant rien."

C'est un jugement dur sur le parlementarisme mais il a ceci qui lui donne de la crédibilité: il a été rendu par un parlementaire.



POUR VOUS EN MAGASIN: 43 MOBILIERS DE CUISINE - 21 VAISSELIERS - 38 MOBILIERS DE SALON - 18 MOBILIERS DE CHAMBRE - 78 APPAREILS ÉLECTROMÉNAGERS - 31 TÉLÉVISEURS - ETC.

Sur présentation de ce coupon,  
un rabais de  
**75,00\$**  
vous sera consenti pour  
l'achat de l'ensemble  
sommier-caisse et matelas  
(garantie de 20 ans)  
**CHIRO DE PRESTIGE**



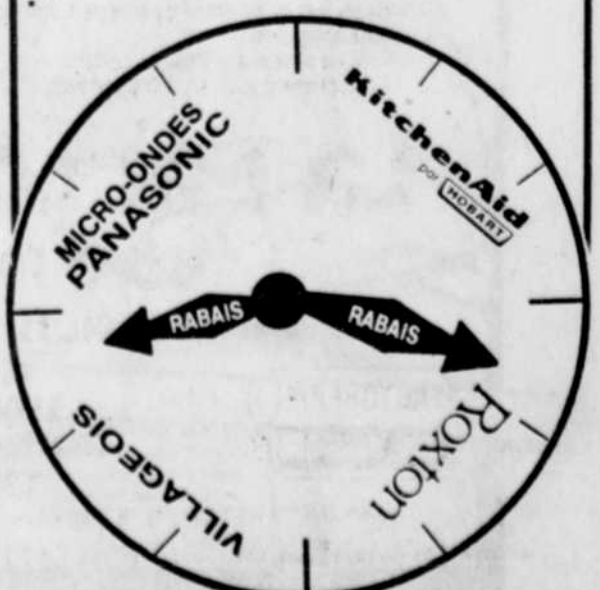
**C'EST L'HEURE DE L'ÉCONOMIE CHEZ**  
**SPÉCIAUX**  
**SUR TOUS NOS**  
**ÉCHANTILLONS**  
**DE PLANCHER!**

L'offre prend fin le 19 juin 1982

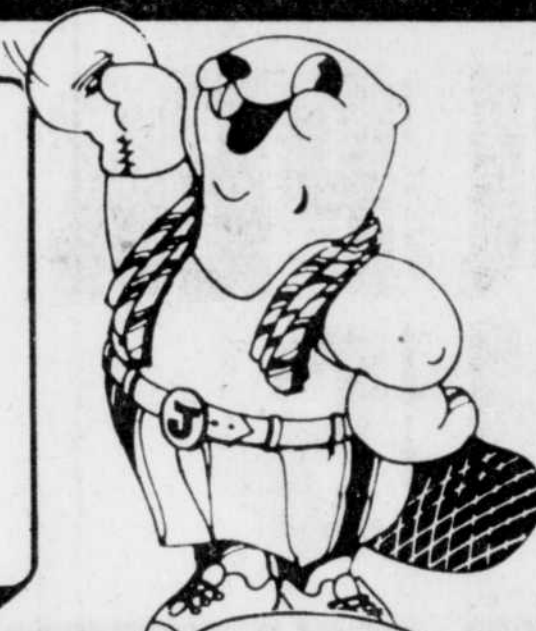
VISA — MASTERCARD — PLAN DE FINANCEMENT

4175, boul. Ste-Anne, Montmorency  
667-7851  
"UN CHOIX CAPITAL"

**Map. Boily**  
meubles  
INC.



## AVIS A TOUS NOS CLIENTS LE CASTOR bricoleur NE SERA PAS BATTU



|                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                  |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>ÉPARGNEZ PLUS DE 2.00\$</b><br><b>TAPIS GAZON ARTIFICIEL</b><br>Pour l'extérieur. En larges app. approximative de 5 ou 12. Vert.<br><b>3,88</b><br>ORD: 5,99<br><b>4,65</b><br>ORD: 6,99                                          | <b>ÉPARGNEZ 50.00\$</b><br><b>ENSEMBLE DE MEUBLES DE JARDIN</b><br>Ensemble de 4 pièces. Couleur brun et beige.<br><b>99,99</b><br>ORD: 149,99\$                                                 | <b>BAS PRIX</b><br><b>GOUTTIÈRES</b><br>Gouttières en vinyle blanc, de pose et entretien faciles. Longueur de 10'.<br><b>6,39</b> CH.<br><b>7,99</b> CH.                                                           | <b>BAS PRIX</b><br><b>CONTREPLAQUE D'ÉPINETTE</b><br>Panneaux 4 x 8 x 1/2".<br><b>11,95</b> CH.                                                                                  |
| <b>ÉPARGNEZ 7.00\$</b><br><b>ESCABEAU 6' EN ALUMINIUM</b><br>Léger et robuste. Pieds anti-dérapants.<br><b>30,95</b><br>ORD: 37,95                                                                                                   | <b>AUCUNE LIVRAISON SUR CET ITEM</b><br><b>DALLES DE PATIO</b><br>Dalles 10 x 18 x 2 à surface anti-dérapante.<br><b>2,09</b><br>ORD: 2,39                                                       | <b>ÉPARGNEZ 50c</b><br><b>ARROSOIR</b><br>En plastique durable et léger. 7,57 litres (2 gallons).<br><b>1,79</b> CH.<br>ORD: 2,29\$                                                                                | <b>COMPAREZ NOS PRIX</b><br><b>ASPENITE 4' x 8'</b><br>Panneaux pour utilisation à l'intérieur ou à l'extérieur.<br>1/4" 4,49<br>7/16" 6,59<br>5/8" EMBOUVETÉ 10,49              |
| <b>ÉPARGNEZ 50c</b><br><b>BRIQUETTES "KINGSFORD"</b><br>Briquettes de charbon de bois. Sac de 10 lb.<br><b>3,39</b><br>ORD: 3,89                                                                                                     | <b>ÉPARGNEZ 30c</b><br><b>ENSEMBLE DE ROULEAU ET PLATEAU</b><br>Rouleau 7' conçu pour peintures à l'huile et latex.<br><b>2,85</b> IRS.<br>ORD: 3,15\$                                           | <b>ÉPARGNEZ 2.00\$</b><br><b>CHAISE LONGUE MULTI-STRIPE</b><br>Encadrement d'aluminium tubulaire. Adjustable en 36 positions.<br><b>13,95</b><br>ORD: 16,95\$                                                      | <b>BAS PRIX</b><br><b>CIMENT "SAKRETE"</b><br>Mélange à béton. Mélange à mortier ou mélange avec sable.<br><b>2,89</b> SAC 66 lb.<br>"PAYER ET EMPORTER"                         |
| <b>ÉPARGNEZ 1.40\$</b><br><b>CHAISE PLIANTE 5 X 6</b><br>Chaise à sangles. Choix de plusieurs couleurs.<br><b>7,49</b><br>ORD: 8,89                                                                                                  | <b>ÉPARGNEZ 3.00\$</b><br><b>"TIME-A-MATIC"</b><br>Temporisateur d'eau à arrêt automatique.<br><b>10,49</b> CH.<br>ORD: 13,49                                                                    | <b>ÉPARGNEZ 3.00\$</b><br><b>TEINTURE À BOIS</b><br>Teinture à bois. Protège et renforce le bois. Tous types de bois. Teintures opaques. Choix de couleurs.<br><b>5,99</b> 4 litres<br>ORD: 8,99                   | <b>ÉPARGNEZ 1.00\$</b><br><b>MARGELLES DE CHASSIS</b><br>Fabrication en acier galvanisé. Résistant à la corrosion.<br>36" x 24" 12,99 ORD: 13,99<br>42" x 24" 14,99 ORD: 15,99   |
| <b>ÉPARGNEZ 7.00\$</b><br><b>PEINTURE INTÉRIEURE</b><br>Latex mat. Bapco C.I.L. blanc ou teintes pastel.<br><b>12,95</b><br>4 litres ORD: 19,95                                                                                      | <b>ÉPARGNEZ 12.00\$</b><br><b>CONTRE PORTE D'ALUMINIUM</b><br>1" réversible. Blanc ou brun. Grandes tailles.<br><b>79,95</b><br>ORD: 92,00                                                       | <b>ÉPARGNEZ 1.00\$</b><br><b>BOYAU D'ARROSAGE</b><br>Boyau 1/2" x 50' en nylon renforcé.<br><b>3,99</b><br>ORD: 4,99                                                                                               | <b>BAS PRIX</b><br><b>FIBRE DE VERRE ONDULE</b><br>Peut être utilisée pour tentures, panneaux de clôture ou autres usages.<br>26" x 8" 7,49<br>26" x 10" 9,49<br>26" x 12" 11,99 |
| <b>ÉPARGNEZ JUSQU'À 7.50\$</b><br><b>CLOTURE À MAILLES</b><br>Galvanisée. Câble 13/16" x 50'.<br>Recouverte de vinyle vert. Câble 11 ga. 48" x 50'.<br><b>30,49</b> IRS.<br><b>39,49</b> IRS.<br>(Accessoires de montage en surplus) | <b>ÉPARGNEZ 30.00\$</b><br><b>TONDEUSE 21" À ESSENCE</b><br>Tondeuse facile à manier équipée d'un puissant moteur 3,3 HP Briggs & Stratton 4 temps.<br><b>259,99</b><br>ORD: 289,99              | <b>Une véritable aubaine!</b><br><b>CHAISE EN REDWOOD AVEC COUSSIN NOUVEAU PRIX SPECIAL</b><br><b>19,99</b> ch.                                                                                                    | <b>BAS PRIX</b><br><b>POTEAUX DE CLÔTURE</b><br>4 x 4 x 8 BOIS TRAITÉ 3,49<br>4 x 4 x 8 BOIS TRAITÉ 5,39<br>4 x 4 x 10 BOIS TRAITÉ 7,90                                          |
| <b>ÉPARGNEZ 1.00\$</b><br><b>DILUANT À PEINTURE</b><br>Idéal pour nettoyer les pinceaux, les brosses, etc. Formule de 4 litres. Notre marque.<br><b>3,45</b><br>ORD: 4,45\$                                                          | <b>ÉPARGNEZ JUSQU'À 10.00\$</b><br><b>TABLE À PIQUE-NIQUE</b><br>Prête à assembler. Instructions et clous inclus. Environ 6' de longueur.<br>ÉPINETTE 19,49 ORD: 22,99<br>CÉDRE 33,99 ORD: 49,99 | <b>ÉPARGNEZ 4.00\$</b><br><b>ENSEMBLE DE RACCORDEMENT DE TUYAU GARDENA</b><br>La meilleure idée depuis que l'eau existe.<br><b>5,99</b><br>ORD: 9,99                                                               | <b>ÉPARGNEZ 10.00\$</b><br><b>ÉVIER EN ACIER INOXYDABLE</b><br>Évier double 3 trous 20" x 31". Creux plomberie est incluse dans l'ensemble.<br><b>79,99</b><br>ORD: 89,99\$      |
| <b>BAS PRIX</b><br><b>BARDEAUX D'ASPHALTE</b><br>Bardeaux d'asphalte 230".<br><b>7,39</b> PAYER ET EMPORTER                                                                                                                          | <b>ÉPARGNEZ 50c</b><br><b>ALLUMOIR ÉLECTRIQUE</b><br>Allume le charbon de bois rapidement et sûrement.<br><b>4,79</b> Ord. 5,29                                                                  | <b>ÉPARGNEZ 10.00\$</b><br><b>ÉCHELLE 24'</b><br>Échelle en aluminium. Certifiée par l'ACNOR. Corde et poulie.<br><b>78,79</b><br>ORD: 88,79                                                                       | <b>ÉPARGNEZ 25.00\$</b><br><b>B.B.Q. FUMOIR</b><br>Surface de cuisson 450 ps. carr. Adjustable en 4 positions. Couleurs olive et noir.<br><b>74,99</b><br>ORD: 99,99             |
| <b>RABAIS DE 15%</b><br><b>SUR TOUTES LES COFFEUSES EN MAGASIN</b>                                                                                                                                                                   | <b>ÉPARGNEZ 10.00\$</b><br><b>CABINET À SYPHON INVERSE</b><br>En porcelaine. Verre à réservoir régulier et à rinçage. Plus pas le siege. Modèle Capri-1.<br><b>52,95</b><br>ORD: 62,95           | <b>CHARLESBOURG</b><br>Place Lebourgneuf<br>Tél.: 627-2870<br>Heures d'affaires: lundi, mardi et mercredi, 9h à 18h; jeudi et vendredi, 9h à 21h; samedi, 9h30 à 17h.<br>Vous y trouverez tout ce qu'il vous faut! | <b>STE-FOY</b><br>Place 4-Bourgeois<br>Tél.: 658-8811                                                                                                                            |

## La pêche se fait quand même à Natashquan

A black and white photograph of two men in a small boat on the water. The man in the foreground is wearing a cap and a jacket, looking towards the right. The man behind him is also looking right. They are holding a long, thin net or rope that extends into the water.



**UN ORIGINAL  
POUR 3,80\$**



Nelson Piquet—Le Champion Du Monde en course automobile conduit pour l'équipe Brabham.

**La plupart des équipes  
de la Formule 1 préfèrent Valvoline  
à toute autre huile à moteur.**



28308374

**Economisez \$1.00**  
sur l'achat de 4 litres  
de Valvoline l'huile à  
moteur de ler choix.

sur présentation de ce coupon par votre client, lors de l'achat du produit spécifié. Valable jusqu'à remboursement de la valeur nominale du coupon plus les frais de manipulation non habituels. Une demande de remboursement pour toute autre raison peut constituer une fraude. Des factures prouvant l'achat (au cours des 90 jours précédents) d'une quantité de marchandise suffisante pour couvrir tous les coupons à rembourser doivent être produites. À défaut de cette preuve, nous nous réservons le droit de annuler les coupons. Les coupons ne seront pas remboursés et seront considérés nuls s'ils sont présentés par l'entremise d'agences extérieures, de courtiers et d'autres personnes qui ne sont pas des distributeurs au détail de nos produits, sauf dans le cas où nos agents autorisés à présenter nos coupons par remboursement. Une fois qu'il a été soumis pour remboursement, ce coupon devient notre propriété. Valable jusqu'à : 31/12/92. Pour remboursement, postez à Valstine, C.P. 9000, Saint-Jean, Nouveau Brunswick, E2L 4L6.

Enclosure, 12 mai 1992

# Valvoline

**La conquête du monde depuis 1866.**  
**Produits Pétroliers Valvoline**  
 (Division de Produits Chimiques et Pétroliers Valvoline LTÉE)

VALVOLINE est une marque de commerce de Ashland Oil, Inc. des E-U. Valvoline Oil and Chemicals Ltd. est un utilisateur enregistré de cette marque de commerce.

# Pour leur centenaire, les Chevaliers de Colomb envisagent un nouvel élan

par Jean MARTEL

Fait à signaler, le Québec, avec ses 120.000 Chevaliers de Colomb, vient au deuxième rang, la première place étant occupée par l'Etat de New York.

A la fin du siècle dernier, le catholicisme essayait des rebuffades aux Etats-Unis. Cette situation donne à l'abbé McGivney l'idée d'unir les forces catholiques. Cette mise en commun permettrait de renforcer la position des catholiques et aussi d'aider financièrement les familles dans le besoin. C'est ainsi qu'est né l'Ordre des Chevaliers de Colomb.

## Principes

M. Lafortune énumère les quatre grands principes qui guident les Chevaliers: l'unité, la charité, la fraternité et le patriotisme. Leur action s'inspire de trois thèmes: la défense de l'Eglise, la sauvegarde

de la famille et l'amélioration de la société.

Pour en faire partie, il faut être catholique pratiquant et de sexe masculin. N'y a-t-il pas là une discrimination envers les femmes ou, à tout le moins, un style "vieux jeu"?

M. Lafortune ne le croit pas. D'après lui, les femmes peuvent toujours adhérer aux Filles d'Isabelle, organisme semblable aux Chevaliers. D'autre part, les femmes sont intégrées de plus en plus à des comités mixtes des Chevaliers. M. Lafortune ajoute: "Ce sont elles qui, le plus souvent, ont les meilleures idées."

## Recrutement

A l'heure actuelle,

la moyenne d'âge des Chevaliers de Colomb du Québec est de 47 ans. M. Lafortune constate avec enthousiasme que depuis quelques années, les nouveaux membres ont environ 25 ans. "C'est notre avenir", dit-il.

Il admet que l'image que présentaient les Chevaliers de Colomb il n'y a pas si longtemps était plutôt brouillée. Le "social" l'emportait sur l'engagement. La nécessité de financer l'immeuble où ils se tenaient les incitait à faire un recrutement plutôt quantitatif que qualitatif.

"Aujourd'hui, dit M. Lafortune, nous demandons aux Chevaliers de faire un meilleur

choix des candidats qu'ils parrainent."

## Activités

Les activités des Chevaliers de Colomb sont de différents types: religieuses (au sein de la paroisse par exemple), familiales (défense des valeurs morales familiales, respect de la vie), fraternelles, communautaires (éducation concernant l'alcool et la drogue, etc.), personnelles (formation des membres, etc.).

Une des réalisations des Chevaliers de Colomb au Québec est le Domaine de la fraternité à Saint-Ubalde de Portneuf. Ce territoire sert de colonie de vacances pour les jeunes, d'endroit de séjour pour les personnes du troisième

âge et de lieu de camping pour les Chevaliers et leur famille.

Au plan international, l'Ordre des Chevaliers de Colomb a à son actif des réalisations de grande envergure. C'est lui qui finance la diffusion par satellite des messes du pape à Noël et à Pâques et d'autres événements, comme l'intronisation de Jean-Paul II.

L'ordre a versé \$10 millions aux œuvres du pape et participe au financement des voyages du souverain pontife à l'étranger.

Selon M. Lafortune, le paiement de ces sommes d'argent est possible grâce à la compagnie d'assurances des Chevaliers de Colomb, dont le siège social est à

New Haven et qui constitue l'épine dorsale de l'ordre.

## Au stade

Pour fêter leur centenaire au stade de Montréal, les Chevaliers de Colomb ont voulu faire les choses en grand. Il y aura messe présidée par Mgr Paul Grégoire, archevêque de Montréal et animée par le chanteur John Littleton. Ensuite, il y aura spectacle avec Nathalie Simard, François Bernier, Edith Butler, Fernand Gignac et le groupe "Vive les gens" accompagné par l'orchestre du Montréal Pop. Tous sont invités. On peut se procurer des billets dans les différents conseils de Chevaliers de Colomb.



Le Soleil, Roland Marcoux  
Pour M. Georges Lafortune, député d'Etat de l'Ordre des Chevaliers de Colomb, l'important c'est l'implication des chevaliers au service de causes religieuses, familiales et sociales.



## Loi sur la CUM adoptée

L'Assemblée nationale a adopté hier en troisième lecture le controversé projet de loi (46) sur la réforme de la Communauté urbaine de Montréal. Tous les députés libéraux et six péquistes ont voté contre le projet de loi. Les six péquistes, tous de Montréal, sont: M. Claude Charron, Mme Huguette Lachapelle, M. Gilbert Paquette, Mme Louise Harel, M. Jacques Rochefort et M. Guy Bisailon. M. Bisailon, qui était absent au moment du vote, a quand même tenu à faire enregistrer sa voix, et pour marquer son opposition au projet piloté par M. Jacques Léonard, a déclaré qu'il votait "pour Montréal". Un seul député s'est abstenu, M. Pierre de Bellefeuille (Deux-Montagnes).

## Rencontre Biron-Mair

Le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, M. Rodrigue Biron, rencontrera le président de la compagnie d'assurances La Prudentielle, M. Ian D. Mair, d'ici une quinzaine de jours, pour discuter du déménagement d'une importante partie des opérations de cette entreprise en Ontario. Au cours d'une conversation téléphonique avec M. Biron, il y a deux jours, M. Mair aurait assuré le ministre que la décision de déménager certains services hors du Québec ne résultait en aucune façon des politiques du gouvernement québécois et que la Prudentielle entendait y maintenir son siège social.

## Motion pour la paix

L'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité une motion présentée par le député péquiste de Vachon, M. David Payne, pour donner son appui au Mouvement international des Québécois pour la paix, au moment où s'ouvre à New York la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations-Unies consacrée au désarmement.

## Nominations

(D'après PC) — Le conseil des ministres vient de nommer par décret Mme Claire Dutrisac, journaliste montréalaise, au conseil d'administration de la Régie des rentes du Québec, où elle siégera à titre de représentante des bénéficiaires.

Pour Mme Dutrisac, cette nouvelle fonction s'inscrit dans le prolongement des préoccupations sociales qui ont animé et marqué sa carrière journalistique.

D'autre part, M. Gilles Michaud, administrateur agréé de Québec, a été récemment nommé membre de la Régie des loteries et courses du Québec.

M. Michaud, qui a représenté la circonscription de Laprairie sous la bannière du Parti québécois de 1976 à 1981, n'a pas réussi à se faire réélire aux dernières élections générales.

M. Pierre O. Perron, du Centre de recherche industrielle du Québec, est devenu sous-ministre associé au ministère de l'Energie et des Ressources depuis le 1er juin.

M. Perron, qui est âgé de 42 ans, était depuis 1975 directeur de la recherche et du développement au CRIQ.

M. Denis Bédard, économiste de 41 ans, à l'emploi du gouvernement depuis 18 ans, vient d'accéder au poste de sous-ministre adjoint au ministère de l'Energie et des Ressources.

Depuis 1978, M. Bédard était sous-ministre adjoint au ministère des Finances, responsable des études économiques et financières et des sociétés d'Etat.

## Adoption en 2e lecture

(PC) — Le projet de loi 72 sur les services essentiels a été adopté en deuxième lecture hier par 75 voix contre 35.

Les libéraux, comme ils l'avaient annoncé la veille, ont voté contre cette législation, qui sera maintenant étudiée article par article en commission parlementaire.

C'est à cette étape que l'opposition tentera d'obtenir quelques modifications au projet de loi, notamment pour assurer le bien-être des personnes âgées et handicapées vivant en foyer d'hébergement et des bénéficiaires des soins psychiatriques et prolongés, lors de conflits de travail.

Les libéraux réclament que le droit de grève dans le cas des travailleurs de ces institutions soit remplacé par l'arbitrage ou par une clause-remorque en vertu de laquelle ils bénéficieraient automatiquement des mêmes conditions de travail que celles que leurs confrères du réseau des affaires sociales auraient pu obtenir en exerçant leur droit de grève.

Le ministre de la Justice, Marc-André Bédard, a fait savoir que le gouvernement était "ouvert" à certaines améliorations.

## BONNES VACANCES!



## FÊTEZ L'ARRIVÉE DES VACANCES AVEC NATHALIE SIMARD

Spectacles: vendredi 11 juin à 19h  
samedi 12 juin à 10h et 13h

en collaboration avec **CJRP**  
**radio 1060**

Les galeries de la capitale

# Québec insiste pour qu'Ottawa laisse les ports plus libres

par Florent PLANTE

Pour la deuxième fois en deux jours, le gouvernement du Québec, cette fois par l'intermédiaire du premier ministre René Lévesque, a supplié Ottawa d'accorder l'autonomie aux plus grands ports canadiens.

Devant les 400 participants qui assistaient au banquet de clôture du colloque sur le système Saint-Laurent — Grands Lacs, M. Lévesque a dit à l'intention de son deuxième voisin à la table d'honneur, le ministre fédéral des Transports, M. Jean-Luc Pépin, que Québec, la Chambre de commerce de Montréal et le Board of Trade de la métropole étaient unanimes à ce sujet.

Le premier ministre croit qu'au moins trois ports devraient devenir autonomes, ceux de Montréal, de Québec et de Sept-Îles. Ils relèvent présentement du Conseil des ports nationaux.

Il est convaincu que ces ports respectables par leur importance et leur tonnage deviendraient plus dynamiques en contrôlant eux-mêmes leur développement et en s'administrant localement.

M. Lévesque admet que le degré d'autonomie peut varier selon les ports, mais ceux de Montréal, de Québec et de Sept-Îles, tous parmi les six premiers ports canadiens, pourraient s'administrer plus facilement et se concentrer rapidement sur leur marketing, leur planification.

"L'autonomie est un des éléments du progrès qu'aucune chicane idéologique ne pourrait empêcher de réaliser", a dit le premier ministre, précisant qu'ici, le transport maritime et les ports sont des choses vitales québécoises en même temps qu'intrinsèquement internationales.

D'ailleurs, M. Lévesque, qui a semblé bien informé de ce qui s'est passé au colloque de l'OPDQ, a insisté lui aussi sur l'interdépendance des riverains du système Saint-Laurent — Grands Lacs. "Nous voulons devenir des partenaires avec les Américains et avec les Ontariens et nous voulons être des interlocuteurs permanents."

M. Lévesque, qui a visité le port d'Anvers, en Belgique, le deuxième en importance dans le monde, a raconté qu'il avait été très impressionné par l'appartenance de ce port à la vie locale de la ville. Un conseiller représente même le port au conseil municipal.

autres nouvelles, page D-2

Les riverains du Saint-Laurent et des Grands Lacs ne peuvent pas être des adversaires. Au contraire, ils doivent collaborer pour survivre.

Selon lui, le système Saint-Laurent — Grands Lacs est à un point tournant. Les contraintes de la voie maritime, les coûts d'énergie, les atouts de Montréal, un des meilleurs terminus au monde pour les conteneurs, les possibilités uniques du Saint-Laurent pour développer des ports de transbordement, montrent que nous avons de grands défis à surmonter. Nous sommes conscients que nous avons quelques cartes majeures, a dit M. Lévesque.



M. René Lévesque et M. Jean-Luc Pépin, ministre fédéral des Transports, se sont entretenus brièvement après le discours du premier ministre.

## Lévesque croit que le Québec sera indépendant avant 1990

MONTREAL (PC) — "Je crois que nous y parviendrons avant la fin des années 80."

Le "y" dans cette phrase du premier ministre René Lévesque, citée dans l'édition actuelle de l'hebdomadaire financier américain Barron's, signifie l'indépendance du Québec. "Nous sommes suffisamment près, a ex-

pliqué M. Lévesque, qu'une autre poussée va nous rendre au but."

A ce moment, a poursuivi le premier ministre dans l'interview, il ne dédaignerait pas devenir le premier ambassadeur du Québec à Washington.

Car, a reconnu M. Lévesque, il se sent beaucoup plus à l'aise aux États-Unis qu'ailleurs au Canada.

"Je ne sens aucun trouble (hangup) en franchissant la frontière. En fait, je suis moins troublé qu'en traversant la frontière ouest pour me rendre au Canada."

Castro

L'article de Barron's est coiffé du titre "Pas un Castro du Nord?", faisant allusion à la comparaison que font

certain journalistes américains entre le Parti québécois et les révolutionnaires cubains.

M. Lévesque a déclaré que son gouvernement n'est pas social-démocrate, qui est un "terme européen", mais progressiste, ce qui signifie que le développement économique relève de l'initiative privée.

Qu'est-ce qu'il veut,

en somme, pour le Québec? Il a répondu: "L'indépendance politique, avec de nouveaux liens avec le reste du Canada, parce que nous ne tenons pas à fragmenter tout l'ensemble. Nous ne désirons pas cette sorte de rupture que tout le monde déplorait pendant des générations".

M. Lévesque a poursuivi: "Le Québec constituerait une république démocratique classique, liée à l'Amérique du Nord et à l'Occident, avec sa propre identité". Le Québec indépendant ferait partie de l'OTAN, d'un autre côté, "si cela ne coûte pas trop cher".

## Vacances d'hiver bien payées

MINEOLA, Long Island (d'après UPI) — Quatre professeurs d'éducation physique ont été payés \$5,000 pour un cours de ski qui a tourné en "semaine de plaisir".

Un porte-parole du Nassau County Community College de Long Island, M. Peter King, a indiqué que 87 étudiants sont venus au Québec, au Mont-Tremblant, en janvier 1981, pour une semaine de ski.

Selon leur contrat, quatre professeurs d'éducation physique du collège, dont les noms n'ont pas été révélés, devaient donner trois heures de leçon de ski aux étudiants durant leur voyage d'une semaine. Les étudiants devaient recevoir des crédits pour ces cours.

M. King a révélé qu'une dizaine d'étudiants questionnés durant une enquête sur la situation financière de leur institution, ont avoué n'avoir eu aucun cours.

Deux étudiants se souvenaient avoir reçu "des instructions" en route vers le Québec. Les étudiants ont aussi dit qu'ils ne pensaient pas que leurs compagnons aient eu des leçons.

"Il n'y a aucun document pour prouver que ces professeurs ont donné plus que des renseignements sur les vêtements et l'équipement de ski et sur les premiers soins, et cela probablement durant le voyage vers le Québec". Pour M. King, il semble clair "que les instructeurs se sont payés une semaine de plaisir dans les montagnes enneigées".

M. King a aussi dit que les frais payés par les étudiants pour le transport, le logement et le ski incluaient des cours avec des instructeurs de ski de l'hôtel du Mont-Tremblant. Les frais de séjour des quatre professeurs pendant étaient payés par l'hôtel.



SOLDES D'ÉTÉ

Rabais extraordinaires

Jusqu'à

50%

sur

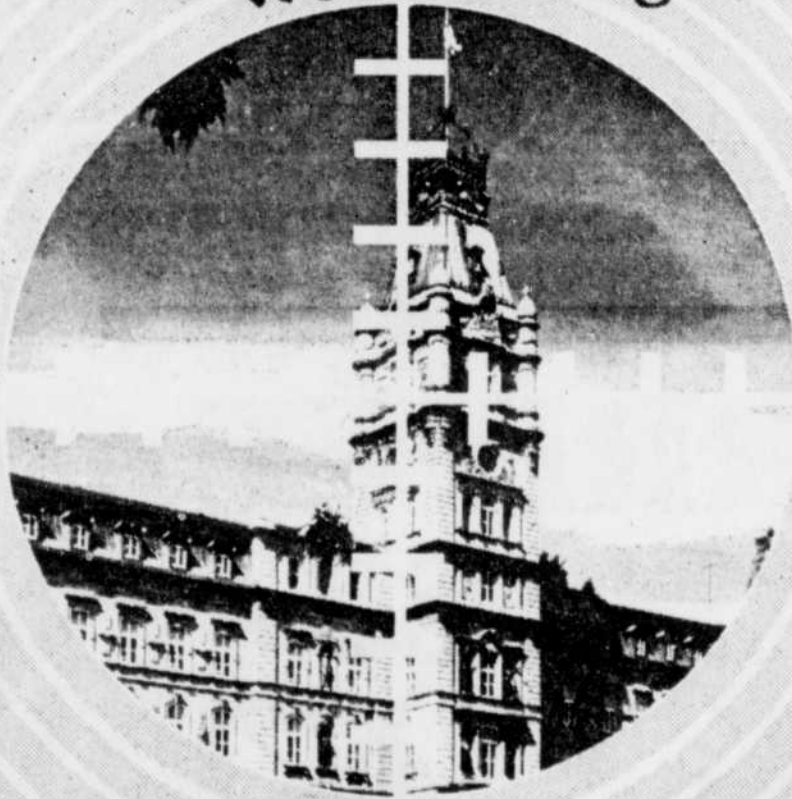
complets, pantalons, vestons sport, blousons, chandails, chemises, etc.

NOTRE MAGASIN DE LA RUE ST-HUBERT EST MAINTENANT OUVERT

ARMAND BOUDRIAS

PLACE DONAVENTURE 875-2013 6818 RUE ST-HUBERT 273-2851 PROMENADES ST-BRUNO 653-9422 PLACE QUÉBEC 524-5263

Nous disons **NON** au budget du PQ



- au chômage,
- aux coupures dans les programmes sociaux,
- aux augmentations de taxes,
- à la réduction des salaires et des régimes de retraite,
- aux lois 68, 70, 72.

Le 11 juin,

C'est l'temps

devant

l'Assemblée nationale



Centrale de l'enseignement du Québec

vente de l'année

RÉDUCTIONS



jusqu'à 60%



BAT SON PLEIN

TOUT\* TOUT EST RÉDUIT!

Gilets d'été

Manches courtes - Polyester et coton - Grandeur 2 A à 6 X

SPÉCIAL \$199

tant qu'il y en aura

Salopettes en denim

délavé 100% coton Prix régulier \$22.00

SPÉCIAL \$999

tant qu'il y en aura

"Short de jogging"

coton et acrylique - Grandeur 8 à 16 ans.

tant qu'il y en aura.

SPÉCIAL

\$299



chez BEATRICE

Magasin à rayons pour enfants grandeurs: Naissance à 18 ans.

• Place Laurier, Ste-Foy - 651-5938 • Atrium (ancien Jadis) Charlesbourg - 623-2351 • Les Galeries de la Capitale - 627-5889 - Gr.: naissance à 3X.

# Retraite: un bris de contrat, dit D. Johnson

par J.-Jacques  
SAMSON

Les régimes de retraite étaient négociés depuis dix ans au Québec entre les représentants syndicaux des travailleurs du secteur public et font partie des conventions collectives.

Le projet de loi 68 vient modifier les cotisations en cours de convention et pêche de la même façon que le projet 70, aussi devant l'Assemblée nationale, pour permettre au gouvernement de récupérer à compter de janvier 1983 les augmentations salariales qui auront été versées entre juillet 1982 et janvier 1983.

Le gouvernement du Québec, dans les deux cas, ne respecte pas sa signature au bas de contrats collectifs négociés de bonne foi entre les parties, en 1979, avant le référendum.

C'est ce qu'a soutenu hier, dans son discours en réplique à la présentation en deuxième lecture du projet de loi 68, le critique libéral en matière de finances publiques, le député Daniel Johnson.

Selon M. Johnson, le gouvernement prétend une réforme administrative alors qu'il tente d'échapper à ses

engagements. "Le RREGOP fait partie intégrante, avec toutes ses conditions, avec tous ses articles, tous les éléments qu'on y trouve, du champ de négociation qui avait été déterminé à ce moment-là." C'est tellement vrai, ajoute le député, qu'on retrouve en appendice dans les conventions, des lettres du ministre Jacques Parizeau, sur les conditions d'opération du RREGOP.

Le député libéral a reconnu que la clause de proportionnalité introduite par le ministre Yves Bérubé corrigerait certaines injustices. Toutefois, "dans la mesure où ce mode de calcul intervient avant le 31 décembre cette année, il modifie pour tous les employés qui comptent prendre leur retraite après le 30 juin, jusqu'au 31 décembre, substantiellement certaines de leurs attentes à l'égard des prestations de retraite dont ils auraient pu bénéficier.

M. Johnson s'est par ailleurs appliqué à démontrer que les "économies" de \$140 millions et de \$520 millions que veut faire le gouvernement par ses lois 68 et 70 sont déjà comptabilisées dans le dernier discours du budget de M. Parizeau. Le déficit

prévu de \$3 milliards aurait donc été plus élevé d'autant si ces \$660 millions n'étaient pas récupérés.

Pour le critique libéral, de mauvaises décisions gouvernementales depuis six ans ont conduit à pareille impasse financière pour le Québec. Il blâme le gouvernement Lévêque d'en faire porter le poids maintenant par les fonctionnaires, d'agir précipitamment pour pouvoir "passer l'hiver" 1983 plutôt que d'attendre le cadre des prochaines négociations collectives et enfin de ne pas avoir de politique globale de redressement des finances publiques. Le gouvernement introduit une nouvelle dimension de confrontation et de tension avec ses employés.

## Un déficit de \$9 milliards

Le ministre Yves Bérubé avait expliqué que les régimes de retraite sont maintenant capitalisés, c'est-à-dire que le gouvernement doit chaque année inscrire à son budget les sommes qu'il s'engage à verser en prestations de retraite aux employés, le moment venu.

En 1978, le gou-

vernement avait déjà des engagements de \$9 milliards envers ses fonctionnaires et ses enseignants mais le capital n'avait pas été constitué pour rencontrer ces importantes obligations.

Selon M. Bérubé, la comptabilisation des engagements pour les régimes de retraite explique l'ampleur des déficits gouvernementaux depuis 1978.

En 1982-1983, le gouvernement du Québec devrait augmenter ses contributions aux régimes de retraite de 26 pour 100, soit \$285 millions de plus de dépenses.

M. Bérubé a aussi fait valoir que la contribution gouvernementale, par rapport à celle de l'employé, était trop élevée. Lorsqu'un enseignant verse \$100 à son régime de retraite, le gouvernement en verse \$236; pour un fonctionnaire, \$200. Le gouvernement a décidé qu'il verserait à l'avenir 50 pour 100 de la somme totale pour tous les employés, placés sur la même base.

Le président du Conseil du trésor voit dans les avantages sociaux consentis aux employés de l'Etat, la plus

grande partie de l'écart de 16 pour 100 entre la rémunération dans le secteur privé et le secteur public. Pour ce qui est des salaires, ils ne comptent que pour quelques pour 100 dans cet écart, dit-il. Les fonds de retraite sont par contre beaucoup plus généreux dans le secteur public que dans le privé.

## Droits acquis protégés

Le ministre Yves Bérubé a soutenu que les droits acquis étaient tous protégés dans la loi 68. Les prestations de ceux qui ont déjà pris leur retraite ne seront pas touchées. Les sommes accumulées jusqu'à la proclamation de la loi et les rentes gagnées ne seront pas non plus modifiées. Seule la partie de rente accumulée entre l'adoption de la loi et le jour de la retraite.

L'indexation des prestations sera en plus fonction du temps écoulé dans l'année au moment de la retraite. Un retraité du 1er juillet touchera l'indexation pour la période entre le 1er juillet et le 31 décembre chaque année et non pour l'année complète. Les indexations ne seront plus égales à

l'augmentation de l'indice du coût de la vie mais cet indice moins 3 pour 100, puisque les dé-

penses des personnes âgées sont moins élevées que celles d'une famille moyenne à partir

de laquelle l'indice gouvernemental est établi. Une tranche de 3 pour 100 d'indexation coûte à

l'Etat 36 pour 100 plus cher sur le montant d'une pension, selon le ministre.



COUREZ  
VITE  
chez

**Mannsequin**

**20% à 50% de rabais**  
sur toute la marchandise printemps-été  
Manteaux, imperméables, costumes, robes, jupes,  
chandails, pantalons, chemisiers.

Aussi, 50% et plus de rabais  
sur un groupe choisi de vêtements de saison.

**Mannsequin**  
4, côte de la  
Fabrique —  
Place Québec

## Toute une nouvelle!

# Player's Extra Légère.



**Toujours  
le bon goût Player's.**

AVIS: Santé et Bien-Être Canada considère que le danger pour la santé croît avec l'usage — éviter d'inhaler.  
Moyenne par cigarette — Player's Extra Légère, format rég. "Goudron" 9 mg. Nicotine 0.8 mg.

## INVITATION

à venir rencontrer le nouveau copropriétaire  
de **SUSPENSOR inc.**

M. René Bussièrres  
est fier de vous  
présenter Jean-  
Yves Carmichael



Je possède 25 années d'expérience dans le domaine de l'automobile et du camion. Soyez assurés que je me ferai un plaisir et un devoir de vous conseiller judicieusement.

*Jean-Yves Carmichael*



**Spécial de juin**  
**Alignement  
de roues**  
pour automobiles  
• le parallélisme à son meilleur  
• inspection de la conduite  
• ajustements appropriés  
seulement **15<sup>95</sup>**  
sur rendez-vous

Aussi: **VENTE DE PIÈCES**  
de freins et de suspensions pour les camions

voitures de promenade - commerciales - camions

centre  
**SUSPENSOR**  
inc.

145, boul. des Cèdres, Québec  
(derrière le Colisée)

Tél.: 626-6941

**C'est la  
vente  
de juin**

aux **3** magasins

AMEUBLEMENTS  
**TANGUAY**

Beauport - Lévis  
Les Saules

# Gagnez 12 mois de LOYER

locataire ou propriétaire

Les 3 magasins Ameublements Tanguay  
de Lévis, Beauport et Les Saules paieront  
votre loyer pour un an jusqu'à un  
maximum de 4 800\$

Tout le stock en magasin et en entrepôt,  
meubles, appareils électriques, téléviseurs  
et appareils stéréo, vous est offert en réduction pendant un mois.

Chaque tranche de 100 \$  
d'achat vous donne droit à  
un coupon de participation.  
Le gagnant devra présenter  
son bail de location ou  
une preuve de remboursement  
hypothécaire.  
Le gagnant sera choisi aux  
Ameublements Tanguay de  
Lévis le 2 juillet 1982, à 22  
heures.

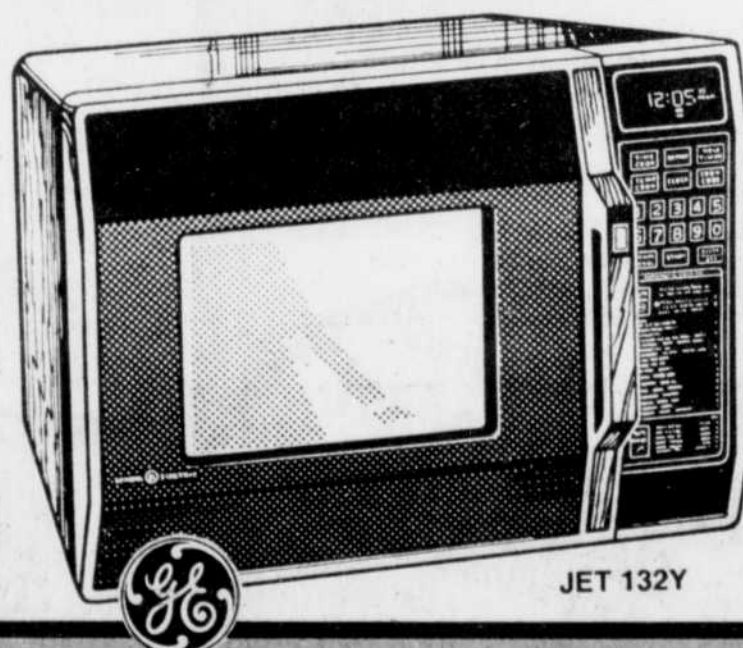


**GRATUITS**

- Entreposage jusqu'en décembre 1982
- Livraison à travers la province
- Service de décoration à domicile
- Service d'installation de tous les meubles achetés
- Raccordement de lessiveuse
- Démonstration de tous les autres appareils électriques

Une offre intéressante...

**LOUEZ OU ACHETEZ VOTRE FOUR MICRO-ONDES**



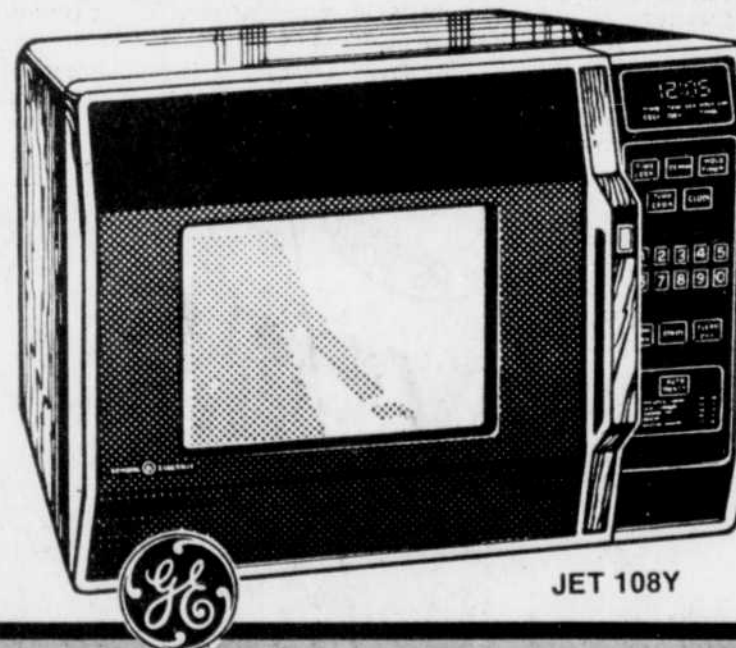
JET 132Y

GENERAL  
ELECTRIC

Louez pour un minimum de trois  
mois et le prix de la location sera  
déduit du prix d'achat.

**DEMONSTRATIONS**

Les jeudi, vendredi et samedi  
10, 11 et 12 juin à notre magasin  
de Beauport



JET 108Y

aux **3** magasins

AMEUBLEMENTS  
**TANGUAY**

**BEAUPORT**

535, boul. Ste-Anne — 667-6282

**LEVIS**

Place Tanguay, Lévis — 833-4511

**LES SAULES**

1935, boul. Masson (Carrefour Les Saules) 871-4411